

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
SEANCE DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2020

**Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 17h, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Elu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement
M. François VAUGLIN

Maires adjoints :

Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Emma RAFOWICZ, M. Florent HUBERT, Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-Pierre CORSIA.

Conseiller·e·s de Paris :

Mme Dominique KIELEMOËS, M. Patrick BLOCHE, Mme Anne HIDALGO, Mme Delphine TERLIZZI, M. David BELLARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER

Conseiller·e·s d'arrondissement :

Mme Nadine BLANCHARD, Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS, Mme Béatrice PIPITONE, M. Aymeric DE TARLE, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN, M. Guillaume POITOUX

Pouvoirs

M. Sofiane KADDOUR-BEY à Mme Bénédicte DAGEVILLE

À 17h10, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

M. le Maire : « Mesdames et Messieurs, bonsoir. Avant de commencer formellement la séance, la Direction Générale des Services vous distribue quelques masques comportant le logo de la mairie. Il s'agit de masques fabriqués par Philippe Gaber, un artisan lauréat du label « Fabriqué à Paris » dont l'atelier est situé rue Saint Maur. L'ensemble des matériaux, y compris le coton, sont originaires de France. »

HOMMAGES À M. ROLAND WLOS ET M. JACQUES NOUDELMANN

M. le Maire : « Mes chers collègues, c'est avec une vive émotion que nous avons appris le décès de Jacques NOUDELMANN. Je voudrais saluer très chaleureusement son épouse Suzanne, présente parmi nous, et lui assurer de tout notre soutien et de toute notre affection. Je sais qu'autour de cette table, beaucoup appréciaient Jacques. Chère Suzanne, sens-toi entourée par des amis.

Né le 30 janvier 1940 dans le 13^e arrondissement, Jacques n'a pas eu une enfance facile. Ses premières années, il les passa loin de ses parents, à Rueil-Malmaison, caché dans une maison d'enfants tenue par l'OPEJ (Œuvre pour la Protection des Enfants Juifs). Son père était, en effet, prisonnier en Allemagne ; quant à sa mère, elle fut déportée au camp de Bergen-Belsen. Par chance, tous deux en réchappèrent.

À l'âge de 14 ans, Jacques embrassa la carrière de tapissier décorateur. Son apprentissage, il le fit chez un artisan de la rue Oberkampf, mais également à la prestigieuse école Boulle. Au mitan des années 60, il s'établit à son compte, d'abord rue du Plateau puis rue Moreau. C'était il y a près de 60 ans. Paris était alors peuplé d'artisans et le Faubourg Saint-Antoine était une vitrine du meilleur des métiers d'art.

Avant cela, il fait, à 17 ans, la connaissance de Suzanne. Vous vous perdez de vue, puis vous vous retrouvez quatre ans plus tard. Vous vous fiancez puis vous vous mariez à son retour d'Algérie. C'était le 12 juillet 1962, il y a de cela 58 ans. Je le dis non sans émotion sachant que nous avions déjà commencé à discuter de la belle fête que nous pouvions faire pour vos 60 ans de mariage. Jacques et Suzanne formèrent un couple fusionnel, jamais l'un sans l'autre. Ensemble, ils étaient très investis, au point de devenir des figures incontournables de cette Mairie et, plus largement, de cet arrondissement. Ils participaient au Centre d'Action Sociale, aux commissions de révision des listes électorales, au conseil de quartier Bastille-Popincourt ou à celui des seniors. Ils étaient également représentants du/de la Maire de Paris dans différentes écoles de l'arrondissement.

Jacques était aussi très présent dans les associations d'anciens combattants et de mémoire. Il était responsable de la section du 11^e arrondissement de la Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes. Il participait également à toutes les cérémonies commémoratives organisées dans l'arrondissement, le plus souvent en tant que porte-drapeau de la FNACA puis de la FNDIRP. Je crois que nous avons tous l'image en mémoire de ce petit bonhomme qui portait un drapeau trois fois plus grand que lui et qui vacillait, mais qui restait toujours debout car il en allait de l'honneur de sa fonction.

Jacques aimait la vie : il aimait chanter, voyager, notamment en Italie, en Sardaigne, en Sicile, à Venise, en Israël.

Il s'est éteint le 20 novembre dernier, à l'âge de 80 ans. Au nom de l'ensemble du Conseil d'arrondissement, je voudrais adresser à toi chère Suzanne, ainsi qu'à ses proches, nos condoléances émues. Merci d'observer une minute de silence.

M. Adrien TIBERTI a demandé à prendre la parole. »

M. TIBERTI : « L'image toujours présente de Jacques Noudelmann renvoie à beaucoup d'émotions. Cet homme discret mais terriblement sensible, actif et efficace, n'a pas été épargné par la brutalité de l'Histoire du 20^e siècle.

Né à Paris, dans le 13^e arrondissement, en 1940, année effroyable comme on le sait, ses parents lui ont été enlevés dès sa prime enfance : sa mère a été déportée au camp de concentration de Bergen-Belsen, où elle a peut-être croisé la jeune Anne Frank, assassinée dans ce camp par les Nazis ; son père a été emprisonné par le régime pétainiste, collaborateur de l'occupant nazi. Jacques Noudelmann a pu retrouver ses parents en 1945.

Il s'est construit une vie d'ouvrier-tapissier à Paris : apprenti, salarié et puis artisan dans son atelier du 14^e arrondissement. Une autre remarquable facette de Jacques Noudelmann a été son engagement de militant bénévole associatif et auprès de la Mairie du 11^e, à l'époque de Georges Sarre, Patrick Bloche et François Vauglin.

Avec Suzanne, son épouse à qui nous voulons en ce dur moment témoigner tout notre soutien et toute notre amitié, Jacques Noudelmann, membre de la Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes, longtemps présidée par le ministre communiste Marcel Paul, a toujours pris une part active aux cérémonies mémorielles de la déportation et de la libération de Paris et de la France. Toujours avec Suzanne, Jacques s'est fortement impliqué en tant qu'animateur bénévole du CASVP, notamment dans l'accompagnement de voyages.

Autre facette dissimulée par modestie, mais bien réelle : Jacques Noudelmann était un artiste. Il chantait à merveille, notamment des chansons de Mouloudji, lors de récitals donnés dans le cadre du CASVP.

Jacques le discret était un grand Jacques. Salut à toi Jacques, nous ne t'oublierons pas. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Beaucoup de choses ont été dites et je partage l'intégralité des mots que vous avez pu prononcer. Je voulais juste ajouter ceci : on ne pouvait pas ne pas aimer Jacques, son contact, sa chaleur et son dévouement auprès des autres qui l'avaient poussé à s'investir, y compris émotionnellement, au sein du Centre d'Action Sociale. Je voulais témoigner à toi, chère Suzanne, tout notre soutien et toute notre amitié. Jacques nous manquera beaucoup. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Je ne connaissais pas bien Jacques, mais je sais combien il était présent à la Mairie du 11^e, combien Jacques et Suzanne ne manquaient jamais une rencontre publique, du comité au conseil d'administration, ou une commémoration.

Jacques m'a accueillie en tant que nouvelle élue en 2014. Il avait un profond respect pour les élus, mais il ne manquait jamais de nous dire ses attentes, ses déceptions et ses espoirs de nous voir réunis et travailler ensemble. Jacques, nous ne t'oublierons pas. »

M. le Maire : « Merci. M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « J'ai déjà eu l'occasion de dire beaucoup de choses sur Jacques. Nous étions au cimetière de Pantin avec M. le Maire, Mme Rosalie Lamin et M. Philippe Ducloux, et nous avons voulu témoigner à cette occasion de tout ce que Jacques nous a apporté. Nous voulions lui restituer un tout petit peu, si j'ose dire, ce jour-là.

Jacques, c'était à la fois l'incarnation d'une extraordinaire humanité, d'une générosité sans bornes et d'une attention constante aux autres. Suzanne est là pour nous rappeler qu'on ne parlait jamais de Jacques sans Suzanne, ni de Suzanne sans Jacques. Nous n'avons vécu aucune de nos cérémonies patriotiques, depuis le temps où Georges Sarre était Maire du 11^e arrondissement, sans Jacques comme porte drapeau, ni Suzanne pour permettre aux élus et aux associations d'être en bon ordre et organisés pour déposer les gerbes devant le monument aux morts dans le hall de la Mairie du 11^e arrondissement.

Il a été rappelé l'investissement de Jacques et de Suzanne au service de l'intérêt général, au service des concitoyennes et des concitoyens du 11^e arrondissement dans de multiples secteurs d'activités (Centre d'Action Sociale, distribution annuelle de chocolats). Je n'oublie pas que vous étiez, et que Suzanne tu es toujours, représentants de la Maire de Paris dans des conseils d'école.

Jacques nous a énormément donné. À plusieurs moments, nous avons essayé de vous redonner un peu de ce que vous nous aviez beaucoup donné. Et c'est vrai que j'ai à l'esprit tout particulièrement ce grand moment qu'ont été la célébration de vos 50 ans de mariage, en 2012, en Mairie du 11^e arrondissement. Avec l'aide de Thierry Méloni, qui était chef de cabinet du Maire du 11^e à l'époque, je pense qu'on n'a jamais autant préparé une cérémonie dans la mairie. Mais à l'arrivée, ce fut tant de bonheur et vous irradiiez vous-mêmes de bonheur. Nous avons l'extraordinaire chance de pouvoir participer à ce très beau moment.

Pour résumer tout ce que nous ressentons les uns et les autres, nous pouvons dire que nous avons eu la chance de rencontrer Jacques Noudelmann dans notre vie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Chers collègues, nous avons appris avec beaucoup de tristesse la disparition de Roland Wlos, ancien élu du 11^e arrondissement.

Issu d'une famille juive polonaise, Roland Wlos est né à Paris, à l'orée de la Seconde Guerre mondiale. Durant ce conflit, sous l'Occupation, il échappera avec sa famille à la Rafle du Vel' d'Hiv'. D'abord avertis, puis cachés par leur concierge, ils trouvèrent enfin refuge dans la Somme, à Nesle. Roland n'a alors que 4 ans. Avec ses frères, Robert et Charles, il sera recueilli par la famille Grain. Ils resteront là-bas tous les trois, avant d'être rejoints par leurs parents, jusqu'à la Libération. Pour leur action, il est important de le souligner, Roger et Victorine Grain se verront décerner en 2000 le beau titre de Juste parmi les nations.

Chez les Wlos, on était communiste en famille. Avant de venir en France, son père, Lajbus, fut emprisonné en Pologne, en raison de ses engagements politiques. À Paris, sa mère, Fajga, rejoindra au début des années 1940 le Parti communiste. Roland, pour sa part, entra en 1953 à l'Union de la Jeunesse Républicaine de France, l'ancêtre des Jeunesses Communistes, puis adhéra en 1955 au Parti Communiste.

Roland Wlos était un militant, partout, tout le temps : que ce soit dans l'entreprise, dans laquelle il était entré après l'obtention de son CAP d'électromécanique ; à l'armée, pendant son service militaire, où il participa à l'action clandestine des soldats du contingent contre l'OAS ; ou encore, tout simplement, en bas de chez lui, là où il habitait.

Son goût pour le militantisme et son talent pour la politique le hissèrent rapidement au rang de secrétaire de section (celle du 12^e, puis du 11^e arrondissement), mais aussi de permanent et de membre des instances dirigeantes parisiennes.

Roland Wlos sera également élu conseiller de Paris, dans le 11^e arrondissement, de 1971 à 1983, puis conseiller d'arrondissement dans le 12^e, de 1983 à 1989. Par son action, il contribua à l'unité de la gauche parisienne, qui constitua, on le sait, l'une des prémisses de l'alternance de 2001.

Par la suite, il devient, au début des années 1990, rédacteur en chef de la « Presse Nouvelle », journal de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide, ainsi que membre, dans les années 2000, du bureau de l'Association pour la mémoire de la résistance juive de la MOI. C'est à ces différentes fonctions qu'il poursuivit l'un de ses grands combats : la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Roland Wlos s'est éteint le 9 novembre dernier, à l'âge de 82 ans. Sa fille nous a adressé un très gentil petit mot avec une photographie de Roland. Au nom de l'ensemble des élus du Conseil d'arrondissement, je voudrais saluer cette vie faite d'humanisme et d'engagements, et je tiens à adresser mes sincères condoléances à sa famille, à ses proches et à ses camarades. Je vous remercie d'observer une minute de silence. »

M. le Maire : « J'ai une demande de prise de parole de Mme Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire, merci pour les paroles chaleureuses que vous avez eues pour Roland Wlos, ancien conseiller de Paris, élu et militant du 11^e puis du 12^e arrondissement, qui nous a quittés il y a peu. Mes premières pensées vont bien entendu à ses proches, à sa famille, notamment son épouse et ses trois enfants dont je voudrais partager la peine aujourd'hui.

Fils de militants juifs communistes de Pologne, Roland est né à Paris en 1931, caché dans la Somme pendant la guerre. Il surviva aux rafles des Nazis et des collaborateurs vichystes. En 1953, il adhère à l'Union de la Jeunesse Républicaine de France (UJRF), qui est l'ancienne Jeunesse Communiste. Très rapidement, il devient secrétaire de la Jeunesse Communiste du 11^e arrondissement.

Résolument antifasciste, il participe à l'action clandestine des soldats du contingent contre l'OAS, lors de son service militaire au début des années 60. Il poursuivra cette action par la suite, une fois revenu à la vie civile, en contribuant au journal « Soldat de France » qui diffuse les idées du Parti Communiste au sein des appelés du contingent. Car Roland Wlos adhère au Parti Communiste Français en 1955. Il fut secrétaire de section dans le 12^e puis dans le 11^e arrondissement dans les années 70, et fut l'un des cadres dirigeants de la Fédération de Paris jusque dans les années 90.

Tout au long de sa vie, Roland Wlos mena un combat farouche contre le racisme et l'antisémitisme. Il a été notamment rédacteur en chef de la publication « Presse Nouvelle magazine », le journal de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide. Dans les années 2000, il devint membre du bureau de l'Association pour la mémoire de la résistance juive de la MOI.

Conseiller de Paris, élu du 11^e arrondissement entre 1971 et 1983, il fut également conseiller du 12^e arrondissement entre 1983 et 1989, mais aussi candidat à plusieurs reprises aux législatives dans la 11^e circonscription.

Roland Wlos, avec son accent faubourien alors typique du Paris populaire, était une figure charismatique du 11^e arrondissement. C'était un homme dont on avait l'habitude de souligner en même temps la fermeté de l'engagement et sa gentillesse, sa douceur, son humanité.

« Plus que jamais, il y a besoin d'un parti communiste qui ne s'en laisse pas conter par les sirènes du capital », avait-il souligné il y a quelques années. Des mots qui n'ont bien sûr rien perdu de leur actualité.

Avec cet hommage, je voudrais dire tout à la fois la fierté que nous, élus communistes du 11^e, avons de nous inscrire dans les pas de Roland, et l'émotion qui nous étreint aujourd'hui. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. »

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

11202032 – Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire : « Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour et de désigner comme secrétaire de séance M. Florent HUBERT. Je vous remercie. Par ailleurs j'indique que M. Sofiane KADDOUR-BEY a donné pouvoir à Mme Bénédicte DAGEVILLE. »

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

11202033 – Adoption du règlement intérieur du Conseil du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, nous avons la responsabilité d'adopter le règlement intérieur du Conseil du 11^e arrondissement au plus tard six mois après l'élection du maire. Ce dernier Conseil est donc la dernière opportunité pour adopter ce projet de règlement intérieur.

Je voudrais remercier l'ensemble des groupes qui se sont impliqués et qui ont fait des propositions, conduisant au texte proposé aujourd'hui. Plutôt que d'en faire une présentation exhaustive, je vais me concentrer sur les sept points qui font l'objet d'une évolution par rapport au règlement intérieur précédent :

- Le premier point de ce nouveau règlement intérieur, est peut-être le plus important symboliquement parlant : la création d'un droit de pétition, qui permet désormais aux habitants du 11^e arrondissement de signer une pétition, sous réserve qu'ils soient au moins 1000, pour que notre Conseil inscrive à l'ordre du jour, dans un délai de deux mois, toute question qui concerne notre arrondissement. C'est une évolution importante, à la fois symbolique et pratique, qui est proposée à travers cette première proposition.

- La 2^e proposition est d'ores et déjà mise en œuvre du fait des conséquences de la crise du Covid : la retransmission en direct de notre conseil d'arrondissement. Nous nous efforcerons à chaque séance de faire cette retransmission.
- Dès que les projets de délibération arrivent à la Mairie, ils seront transmis avec un objectif de sept jours avant le conseil d'arrondissement. Je précise néanmoins que nous sommes tributaires de l'Hôtel de Ville concernant la date d'envoi des projets. Donc tous les projets reçus dans ce délai de ces sept jours seront adressés sans attendre le délai de cinq jours francs qui est réglementaire.
- Vous avez souhaité faire évoluer la présentation des vœux. Notre Conseil prend souvent beaucoup de temps pour débattre de quelques vœux alors que nous passons rapidement sur des dizaines de délibérations. Pour mémoire, les vœux sont un engagement symbolique donc ils ont une importance politique, et les délibérations sont productives d'effets directs pour les associations et les structures selon l'objet de ces délibérations. Il était peut-être donc important de rééquilibrer l'organisation de notre Conseil. Il est ainsi proposé que le temps de présentation de chaque vœu soit fixé à 4 minutes maximum. Les personnes qui présentent les vœux pourront reprendre la parole si elles le souhaitent, après la réponse de l'exécutif, pour une durée maximale d'une minute. Ensuite, chaque groupe pourra exercer sa réponse. Ce sont des temps tout à fait comparables à ce qui est déjà en vigueur au Conseil de Paris. C'est pourquoi – et je remercie la Direction Générale des Services pour cela – vous voyez une horloge derrière nous.
- La possibilité de rattacher des vœux à des projets de délibération. Cette disposition n'avait jamais été formellement prévue. Les vœux ne seront donc plus examinés à la fin de la séance s'ils portent sur une délibération inscrite à l'ordre du jour.
- Les vœux adoptés seront publiés sur le site de la Mairie du 11^e, dans un délai d'une semaine.
- Chaque groupe politique s'efforce de garantir la plus stricte parité femmes/hommes dans les prises de parole de ses membres.

Ce sont les évolutions qu'il vous est proposé d'adopter ce soir. J'ai reçu un certain nombre de demandes d'intervention, je vais donner la parole à M. Florent HUBERT pour commencer. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Je voulais prendre la parole pour souligner la qualité du travail non seulement de notre majorité mais aussi de l'opposition - puisqu'en l'occurrence il s'agit de notre règle démocratique commune - et pour souligner la qualité du débat qui nous a occupé pour améliorer notre règle commune, parce qu'il est nécessaire de s'interroger à échéance régulière sur la manière dont on fonctionne. Je pense que c'est souhaitable pour être plus efficaces au service des habitants et pour essayer d'apporter, à notre modeste échelle, une petite réponse à la crise démocratique que traverse notre société.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des avancées que vous avez longuement soulignées, mais je voulais insister sur le fait qu'elles vont dans le sens des engagements que nous avons pris auprès des habitants, avec notamment :

- la volonté de renforcer la transparence et la publicité de nos débats, avec notamment la retransmission de nos débats et la lisibilité de l'ordre du jour,
- la volonté de renforcer la démocratie directe et le pouvoir d'interpellation donné aux citoyens, notamment en créant le droit de pétition que vous avez évoqué,
- la volonté de rééquilibrer nos temps de parole et le temps consacré dans nos débats à notre action municipale d'un côté, exprimée par les délibérations, et à nos intentions de l'autre,

exprimées par les vœux. On est très heureux d'aboutir à ce type d'équilibre. Cela nous semble souhaitable, tout en renforçant la parole des élus à la fois sur un objectif de parité et sur un objectif de limitation du temps de parole qui n'existait pas jusque-là. Cela me semble aussi être un progrès, non pas pour museler la démocratie, mais parce qu'on considère que ce qui se conçoit bien peut s'énoncer clairement et relativement rapidement et qu'en quatre minutes, on peut très certainement délivrer l'ensemble des messages politiques qu'on a besoin de faire passer aux habitants.

Nous sommes très heureux de cette avancée, sachant qu'il reste un chantier à traiter qui n'est pas évoqué aujourd'hui, celui du pré-conseil citoyen, qui était dans notre programme, et de la place des instances de démocratie représentative dans nos échanges. Tout cela fera l'objet d'un travail dans un second temps, mené d'ici la fin de l'année et le début d'année prochaine. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Mme la Maire, M. le Maire, chers collègues. Le règlement intérieur de notre Conseil d'arrondissement est aux yeux du Groupe Écologiste du 11^e un document fondamental qui reflète et met en œuvre la vision que nous portons de la démocratie locale, de la participation citoyenne et du rôle de ce Conseil. C'est pourquoi nous vous remercions M. le Maire, ainsi que l'ensemble des élus, d'avoir engagé ce travail collectif sur sa rédaction qui a abouti à la proposition que nous allons voter aujourd'hui. À l'occasion de son adoption, nous souhaitons aussi rappeler la vision que nous portons pour le dynamisme de ce Conseil et des propositions que nous avons faites pour faire évoluer son règlement intérieur.

Le conseil d'arrondissement est avant tout un relais entre la population de l'arrondissement et le Conseil de Paris, qui est le conseil municipal de plein exercice de la ville. À ce titre, le conseil d'arrondissement donne son avis et émet des vœux sur un certain nombre de projets et de politiques qui concernent l'arrondissement. Ce pouvoir est exercé par les 33 élus d'arrondissement. Mais nous le savons tous et toutes, la crise de confiance des citoyens envers les élus est bien présente, y compris dans notre arrondissement. Preuve en est l'abstention aux dernières élections municipales : celle-ci a atteint 62 % au second tour. Il nous faut donc recréer ce lien de confiance avec les citoyens. Bien sûr cela nécessite en premier lieu de réaliser le programme pour lequel nous avons été élus et de rendre compte régulièrement. Mais ce lien de confiance des habitants avec la politique passe aussi par une plus grande participation des citoyens aux décisions et aux projets qui les concernent. Nous ne pouvons plus nous permettre de faire de la politique en considérant que le mandat que nous avons reçu est un blanc-seing pour les six années à venir.

À son échelle, notre Conseil se doit d'être exemplaire. Pour nous, il doit poursuivre quatre objectifs :

- se prononcer sur les projets de délibération qui sont ensuite proposés pour adoption au Conseil de Paris
- organiser régulièrement des points d'étape et des comptes rendus sur les politiques que nous mettons en œuvre
- refléter les positions des différents groupes politiques qui représentent les électeurs. Cela se fait notamment par l'intermédiaire des vœux
- permettre aux citoyens de prendre part dans le processus de prises de décisions. Cela se fait justement en donnant aux citoyens l'opportunité de s'informer sur les décisions et de participer à leur élaboration. C'est dans ce sens que, lors des travaux préparatoires, nous avons présenté plusieurs propositions d'amélioration pour notre règlement intérieur. Nos propositions visaient tout d'abord à mieux informer les citoyens sur ce que nous décidons et mettons en œuvre, et à cette fin, un certain nombre d'entre elles ont été actées.

Comme vous l'avez indiqué, la retransmission en direct du Conseil est indispensable. C'est une priorité pour nous afin de mieux informer les citoyens. À nos yeux, elle n'est pas un luxe, elle est un service essentiel au bon fonctionnement de la démocratie locale. Nous remercions donc les services de la mairie des efforts réalisés pour la rendre possible depuis le début du confinement et souhaitons bien entendu que celle-ci se poursuive tout au long du mandat, y compris en s'appuyant sur des acteurs de l'arrondissement pour l'organisation des aspects logistiques.

Ensuite, l'ordre du jour du conseil et les documents présentés doivent être transmis le plus tôt possible, mieux expliqués et si possible traduits en français facile à lire et à comprendre pour être accessibles à toutes et à tous. L'ordre du jour est posté systématiquement avant chaque Conseil sur le site de la Mairie et nous souhaitons à nouveau remercier les services pour la présentation modifiée de l'ordre du jour qui explique désormais, en introduction du déroulé de la séance, les propositions émises à l'ordre du jour. Pour aller un peu plus loin, cet ordre du jour pourrait être transmis systématiquement par mail aux instances de démocratie locale, en particulier aux conseils de quartier.

Les comptes rendus des politiques mises en œuvre sont détaillés à l'occasion des communications qui, si elles ne sont pas inscrites au règlement intérieur, sont présentées régulièrement au Conseil. C'est aussi l'occasion pour les citoyens d'être informés des différentes actions menées sur chaque délégation.

Enfin, la publication des vœux sur le site de la Mairie dans les sept jours suivant la séance sera inscrite au règlement et permettra aux citoyens de prendre connaissance en un coup d'œil des orientations politiques émises par notre Conseil.

Nos propositions visaient aussi une meilleure participation des habitants afin de les associer aux choix et à la mise en œuvre des politiques publiques. Plusieurs outils existent pour ça, certains ont pu être introduits dans le fonctionnement de notre Conseil : un droit de pétition est désormais instauré et permettra à un groupe de personnes d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil toute question relative aux affaires de l'arrondissement. Nous aurions aimé que 500 habitants puissent se saisir de ce droit de pétition, nous sommes arrivés à un chiffre de 1000 personnes.

Nous avons également proposé d'accoler ce droit de pétition à la mise en place d'un référendum d'initiative locale afin de renforcer encore la participation citoyenne. Celui-ci ne sera pas inscrit au règlement intérieur mais nous aurons certainement l'occasion de revenir sur les vertus de cet outil.

On en a parlé, le pré-conseil citoyen est le moment où les citoyens peuvent interpeller les élus en amont du conseil d'arrondissement sur les sujets à l'ordre du jour. Nous avons décidé collectivement, au sein de la majorité, de mettre en place ce pré-conseil citoyen à titre expérimental sur les premières séances du Conseil en 2021 afin de bien définir les modalités pour l'avenir. Nous avons un peu de travail pour définir les contours de cette expérimentation mais nous sommes déterminés et confiants. Cet outil de participation directe des citoyens à la vie locale est une avancée importante pour laquelle nous avons fait campagne les uns et les autres.

Enfin, nous pouvons nous réjouir dans le règlement intérieur de l'instauration de la parité, autant que possible, dans les prises de parole ; de la possibilité de lier des vœux aux délibérations, sur l'initiative du groupe Communiste ; et du passage à l'écriture inclusive. Enfin, nous espérons que l'encadrement des temps de parole favorisera aussi le dynamisme de nos débats.

Le règlement intérieur du conseil n'est pas un document anodin pour nous, c'est le reflet de notre démocratie locale. Son adoption est un acte politique fort et nous savons que nous pourrions le faire évoluer pour tenir compte de la participation grandissante des citoyens dans la vie locale que nous appelons de nos vœux. L'adoption du règlement du conseil aujourd'hui est une étape dans le renforcement de cette démocratie participative que nous souhaitons suivie des faits. Ainsi les élus du Groupe Écologiste du 11^e s'engagent à la mettre en œuvre concrètement dans leurs délégations, par l'organisation de commissions ou groupes de travail participatif, et à rester à l'écoute de toutes les initiatives émanant des citoyens. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « Comme je l'ai porté lors d'un conseil d'arrondissement antérieur, il me semble en effet essentiel que les conseils d'arrondissement soient retransmis en direct et enregistrés pour que le plus large public puisse avoir accès à ce moment de démocratie local mensuel. M. le Maire, je salue votre initiative prise depuis deux conseils d'arrondissement de retransmettre nos débats et je remercie aussi les services de la Mairie qui permettent cela.

À l'aune de la pandémie qui tend à distendre le lien social, mais aussi à l'aune d'une désaffection des Français pour la démocratie participative, avec des taux d'abstention inexorablement toujours plus hauts aux différentes élections (plus de 60 % aux dernières élections municipales), il est important de donner le maximum de visibilité à notre action collective, mais aussi de permettre, dans une situation sanitaire redevenue normale, à ceux qui ne peuvent se déplacer d'assister à ce moment démocratique.

J'aurais par conséquent souhaité que l'article 14 de la proposition du règlement du Conseil du 11^e arrondissement sanctuarise cette retransmission de nos débats lors de chaque Conseil et ne soit pas qu'une possibilité offerte au Maire de prendre la décision de retransmettre ou non le Conseil. J'espère que pour les prochains Conseils jusqu'à la fin de la mandature vous saurez utiliser cette disposition et que vous retransmettrez tous les Conseils d'arrondissement pour permettre à la démocratie de vivre et permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je prends cette occasion pour dire que toutes les propositions qui ont été avancées lors de l'élaboration de ce projet et qui n'ont pas été retenues dans la version actuelle de ce règlement restent à l'étude. Elles vont être travaillées et vont faire l'objet d'échanges. Notre objectif est de faire un règlement intérieur qui soit vivant et qui puisse être amendé à chaque fois que nous conviendrons ensemble qu'il peut ou doit évoluer sur tel ou tel point.

Un dernier point sur la formulation de la retransmission en direct du Conseil d'arrondissement depuis le début de cette mandature. Toutes nos séances ont été retransmises en direct et notre intention est bien évidemment de continuer. La rédaction, telle qu'elle a été retenue (« retransmis autant que possible »), l'a été pour des raisons juridiques, pour éviter de frapper d'illégalité une de nos délibérations si, par malheur, un empêchement technique venait à altérer la retransmission de nos échanges. Donc cela permet à nos délibérations de rester valides dans tous les cas. Mais notre objectif est bien évidemment de continuer à faire ces retransmissions systématiquement.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. Voilà qui augure une bonne façon de bien travailler ensemble. »

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS D'INTERET LOCAL 2021

M. le Maire : « Je vous propose de passer à une communication qui est règlementaire tous les ans, sur la programmation des investissements d'intérêts local pour 2021. Je passe la parole à Mme Rosalie LAMIN. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Depuis 2010, dans le cadre du renforcement des compétences des mairies d'arrondissement, le maire d'arrondissement peut élaborer librement la programmation de travaux d'entretien sur les équipements de proximité et la voirie secondaire.

La délibération 2009 DDATC 112 « Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens » dispose que le Maire se voit allouer deux enveloppes de crédits, l'une pour les équipements de proximité et l'autre pour l'espace public, au sein desquelles il détermine les opérations devant être financées au titre du Budget Primitif.

Dans le cadre de ce dispositif, une communication annuelle au Conseil d'arrondissement est prévue, afin de l'informer des investissements qui ont été programmés par la Mairie du 11^e arrondissement.

Pour 2021, les enveloppes d'Investissements d'Intérêt Local sont de 3.004.000 € pour les équipements de proximité, et de 1.099.500 € pour l'espace public, soit au global 4.103.500 €.

S'agissant de l'enveloppe dédiée aux équipements de proximité :

- 1.830.000 € (soit 60,9 % de l'enveloppe) seront consacrés à l'entretien des bâtiments scolaires. Comme tous les ans, cela permettra de financer des travaux de modernisation du « clos et couvert » dans les écoles : de menuiseries, de toitures, de cours (1.415.000 €), modernisation des sanitaires (110.000 €) et de l'éclairage et de l'insonorisation des salles de classe, réfectoires et préaux (305.000 €)
- 400.000 € seront affectés aux crèches
- 560.000 € seront consacrés aux équipements sportifs et concernent aussi bien l'entretien du clos et couvert (reprise d'étanchéité au Centre Sportif Candie) que l'amélioration des espaces dévolus à la pratique sportive (réfection du sol de la salle de tennis de table de Cour des Lions)
- 49.000 € financeront une étude sur la modernisation de l'éclairage de la bibliothèque Parmentier.
- 111.000 € seront consacrés à la modernisation de bureaux et à la rénovation de sanitaires de la Mairie.

S'agissant de l'enveloppe dédiée à l'espace public :

- 909.500 € seront consacrés à des travaux sur la voirie secondaire, notamment 100.000 € pour l'aménagement du passage Amelot et 200.000 € pour la chaussée de la rue Godefroy Cavaignac.
- 190.000 € seront dédiés à la modernisation et à la rénovation des parcs et des jardins de l'arrondissement : 118.000 € pour le square Jules Ferry et 72.000 € pour le terrain d'éducation physique du square des Jardiniers. »

ETAT SPECIAL 2021**11202034 – Adoption de l'état spécial du 11^e arrondissement pour l'exercice 2021**

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation. Je vous propose de présenter maintenant l'état spécial pour que nous puissions avoir un débat global sur ces deux sujets. »

Mme LAMIN : « En application du Titre I du livre V du Code Général des Collectivités Territoriales traitant des dispositions applicables à Paris, Marseille et Lyon, les conseils d'arrondissement doivent délibérer sur l'état spécial de leur arrondissement.

Le montant total des dotations notifiées le 30 octobre 2020 en application de l'article L. 2511-40, sur la base de la délibération du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020 (2020 DFA 49), est de 8.619.526 € et se décompose de la manière suivante :

- 7.459.317 € pour la dotation de gestion locale qui comprend les crédits de fonctionnement courants des équipements de proximité inscrits à l'inventaire voté par le Conseil de Paris lors de sa séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.
- 784.319 € pour la dotation d'animation locale qui est destinée à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locale, aux activités culturelles et d'animation et aux interventions motivées par des travaux d'urgence présentant un caractère de dépenses de fonctionnement.
- 375.890 € pour la dotation d'investissement, qui permet de réaliser des dépenses d'investissement pour les équipements de proximité inscrits à l'inventaire et pour des équipements ou espaces publics non-inscrits à l'inventaire dans le cadre de la délibération annuelle du Conseil de Paris, 2020 DDCT 21.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2511-41 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'état spécial est adopté en équilibre réel et voté par chapitre et par article. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation synthétique. Je passe la parole à M. Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « Merci M. le Maire. Je souhaiterais avoir une précision, ou du moins une justification à l'augmentation de 70 % des frais de réception entre le Budget primitif 2020 et l'État spécial 2021, passant de 52 630 € à 88 500 €. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Merci M. le Maire. Ce sera juste pour vous donner notre position de vote, compte tenu des débats qui devront se tenir au Conseil de Paris. Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. »

M. le Maire : « Merci, c'est cohérent. Je ne vois pas d'autres demandes de paroles. Mme LAMIN, avez-vous la réponse pour M. POITOUX ? »

Mme LAMIN : « Tout à fait. Concernant les frais de réception, il ne s'agit pas de grandes festivités. Il s'agit de frais d'évènements que nous faisons habituellement dans l'année. Il s'avère que ce chiffre est une projection pour 2021. Il est bien entendu que la précédente année, à cause des élections, nous avons eu moins d'évènements donc moins de dépenses. Ensuite, il y a eu le Covid et les restrictions sanitaires mais nous revenons progressivement à une activité normale. Pour ces activités normales, ce montant est identique aux années précédentes, il n'est pas plus élevé que d'habitude. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. L'objectif est de ne pas tout dépenser et de réorienter ces sommes sur d'autres actions, dans le respect du Code. Merci pour ces précisions. Je vous propose de voter pour l'état spécial.

Qui s'abstient ? Les élus du groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Je vous remercie. »

L'état spécial 2021 est adopté à l'unanimité.

PROCEDURE D'URGENCE

11202035 – Adoption de la procédure d'urgence

M. le Maire : « Nous avons reçu trois projets de délibération hors délai. Je vous propose d'adopter la procédure d'urgence pour permettre l'examen de ces projets qui attribuent des subventions très attendues à différentes structures. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

LOGEMENT ET HABITAT

2020 DLH 146 Réalisation 5-7 rue de la Petite Pierre (11e) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 120 logements PLA-I par l'Habitat Social Français (HSF)

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI a la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'un projet de création de résidence sociale. En réalité, il s'agit de la transformation d'un foyer de travailleurs migrants qui existe depuis plus de 40 ans à cette adresse. Les logements n'étant plus du tout adaptés à des conditions de vie dignes et décentes, le bailleur social, qui dépend de la Ville, a envisagé un projet de rénovation complète. Mais il s'avère que la rénovation complète était très coûteuse et réduisait très largement les espaces ; la conception du bâtiment ne permettait pas de l'adapter de façon cohérente aux normes, notamment de sécurité incendie.

Donc le choix a été de démolir et de reconstruire pour maintenir un nombre important de logements, et surtout pour permettre la décohabitation. Dans les foyers de travailleurs migrants issus de la politique de l'État dans les années 70, on trouve surtout des chambres avec plusieurs personnes. Dans ce projet, on prévoit des chambres individuelles. Ce projet permettra également de débitumer une partie de la parcelle, de doubler la surface de pleine terre à l'intérieur de la parcelle, à la réjouissance des résidents et pour notre bien à tous. Les logements construits seront intégrés au nombre de logements sociaux de l'arrondissement.

C'est un projet en tous points positif qui va permettre une amélioration très importante de la vie des résidents du foyer, et ils le méritent bien car ce sont des travailleurs qui vivent seuls, loin de leur famille, qui travaillent durement pour faire les métiers que personne ne veut faire, et qui envoient des proportions très importantes de leurs revenus à leur famille restée au pays. C'est un apport de ressources non négligeables pour beaucoup de pays dont sont originaires les résidents.

C'est un projet social et écologique qui nous fait honneur et que nous sommes heureux de défendre. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Lucie SOLEM s'est inscrite. »

Mme SOLEM : « Merci M. le Maire, chers collègues. Je voudrais saluer le projet qui vient d'être présenté par Adrien TIBERTI. L'incendie ce weekend d'un foyer de travailleurs migrants dans le 18^e arrondissement, qui heureusement n'a pas fait de victimes, montre à quel point la rénovation et la modernisation de ces foyers sont nécessaires, et la Ville de Paris est pleinement mobilisée.

Ces projets permettent en outre de donner des conditions de logement plus dignes aux résidents qui disposeront désormais de studios autonomes, comme vient de l'expliquer Adrien TIBERTI.

Dans le 11^e arrondissement, il reste deux foyers qui sont concernés par la réhabilitation et qui font l'objet de deux délibérations. Le premier concerne celui de la rue de la Petite Pierre : en théorie, ce bâtiment doit pouvoir accueillir 168 personnes, mais depuis sa mise en service, il fait l'objet d'une forte sur-occupation qu'on estime à environ 180 %. Pour plusieurs raisons, l'immeuble présente de nombreux désordres et se trouve dans un état de dégradation très avancé.

Le projet qui nous est présenté aujourd'hui est un projet de démolition-reconstruction. Adrien TIBERTI vous en a exposé les principales caractéristiques, et en effet il fait la part belle à l'écologie puisqu'il sera particulièrement vertueux du point de vue de la neutralité carbone, avec une attention portée à la phase de démolition avec l'adoption du profil « économie circulaire ».

Il sera également vertueux par l'utilisation de matériaux bio-sourcés pour la structure, les menuiseries et les sols, et par l'installation d'un système de récupération de chaleur. Une installation photovoltaïque est également prévue en toiture.

Je voudrais encore insister sur deux points : dans un premier temps, l'établissement accueillera en priorité les actuels résidents de foyers de travailleurs migrants du 11^e arrondissement ou de Paris, puis dans un second temps, il pourra s'ouvrir à d'autres publics qui rencontrent des difficultés d'accès au logement, dans une volonté forte de mixité.

Pour terminer, je voudrais expliquer que pendant toute la durée des travaux, la Mairie du 12^e arrondissement a accepté une fois de plus de reloger temporairement les résidents sur le site relais de la Route des Fortifications. C'était essentiel pour finir le plan de réhabilitation lancé en 2005, et

nous remercions chaleureusement la Mairie de cet arrondissement qui a compris qu'il était important de contribuer à l'effort global. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Je m'associe totalement à cet hommage à la solidarité de la Mairie du 12^e. Votre intervention portait sur les deux délibérations ? Je pose la question car M. Jean-Christophe MARTIN s'est également inscrit sur ces deux projets, donc je propose qu'il y ait une discussion groupée. »

Mme SOLEM : « En effet, les deux projets de délibération se ressemblent. Ce que je peux dire sur le deuxième projet, c'est que sa petite particularité est que la moitié des résidents sont âgés de plus de 60 ans. La réhabilitation de ce foyer est donc d'autant plus nécessaire car c'est un foyer obsolète et les chambres sont regroupées en unités de vie de 7 à 14 chambres qui sont desservies par des sanitaires et des cuisines d'étage partagées.

Donc encore une fois, j'insiste pour dire à quel point il est important de mener à bien ces efforts de réhabilitation. Merci. »

M. le Maire : « M. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Les délibérations 2020 DLH 146, 2020 DLH 153 et 2020 DLH 249 qui suivent sont assez similaires, donc notre intervention sera commune pour ces trois projets.

Nous constatons qu'à nouveau, la majorité s'obstine dans une avalanche de logements très sociaux au détriment des classes moyennes et intermédiaires. Bien sûr, les interventions sur le papier sont louables puisqu'il s'agit de réhabiliter des immeubles très vétustes, mais elles ne résistent pas à un examen plus approfondi.

Notre première objection porte sur le déséquilibre caractérisé de ces projets qui s'arcboutent sur votre obsession du 100 % PLA-I, alors que certains programmes sont prévus dans des pâtés de maison qui ont déjà rempli les objectifs de la mandature en termes de logement social. Ainsi, en ce qui concerne le projet du 37 boulevard de Belleville (2020 DLH 249), les données de l'APUR en 2015 montrent un taux de locataires du parc social, dans le pâté de maison, de plus de 28 %, soit au-delà des objectifs de la loi SRU et des objectifs affichés de la mandature. Pourquoi toujours créer des programmes aussi déséquilibrés alors que des opérations de démolition-reconstruction offrent une opportunité unique de création d'une véritable mixité sociale, avec une pérennisation de la résidence sociale couplée à la construction de logements intermédiaires ? Où sont passés les engagements de l'exécutif parisien de produire, je cite, « des logements locatifs abordables avec des loyers inférieurs de 20 % à ceux du marché » ? C'est écrit noir sur blanc sur le site de campagne de Paris en Commun, votre site Mme la Maire.

Notre seconde objection porte sur l'expérience. Ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est ce qui s'est fait il y a dix ans dans des arrondissements comme le 13^e par exemple. Alors quel est le résultat dix ans plus tard ? La sur-occupation chronique de ces foyers n'a pas disparu, au contraire, et les bâtiments se dégradent à vitesse grand V. Je passe sur les nombreux signalements au sujet de barbecues sauvages dans le 13^e durant le confinement. Et pas une semaine ne se passe sans que nos collègues des 13^e, 19^e, 20^e arrondissements ne soient saisis par des voisins excédés par les nuisances qu'ils subissent au quotidien et affolés de voir leurs quartiers se transformer peu à peu en ghettos. Cette politique des ghettos, nous n'en voulons ni à Paris ni dans le 11^e arrondissement.

Notre groupe votera donc contre les projets 2020 DLH 146, 2020 DLH 153 et 2020 DLH 249. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Il y a des constances qui ne varient pas. Je passe la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Je voulais poser une question mais elle a fait l'objet d'une réponse par la suite. Néanmoins, je me félicite également que ces travaux aient lieu quand on a vu ce qu'il s'est passé dans un hôtel social dans l'arrondissement et les besoins des travailleurs migrants. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. TIBERTI pour répondre ? »

M. TIBERTI : « Je vais essentiellement répondre à M. MARTIN puisque je suis totalement d'accord avec ma collègue Lucie SOLEM. »

M. MARTIN, votre intervention prouve votre méconnaissance totale des adresses dont il est question. Vous nous avez fait votre laïus que vous pourriez faire sur n'importe quelle adresse de logement social, mais là vous n'avez visiblement pas compris de quoi il s'agissait.

Pour les deux premières délibérations, que ce soit le 5-7 rue de la Petite Pierre ou le 61 rue de Charonne, il s'agit de foyers de travailleurs migrants. Ce sont aujourd'hui des immeubles qui, s'ils ne sont pas comptabilisés dans le logement social, accueillent une population très défavorisée, essentiellement des ouvriers hommes et seuls. Nos projets visent à diminuer le nombre de logements disponibles. Pourquoi ? On l'a dit, on remplace des chambres où vivent plusieurs personnes les unes à côtés des autres, avec parfois des sanitaires sur le palier (comme dans le foyer de la rue de Charonne) et sans cuisine (les cuisines sont collectives), par des studios. À part densifier énormément les parcelles (ce que nous ne faisons pas), nous diminuons le nombre de logements : à l'issue de ces opérations, il y aura moins de gens dans ces immeubles. On va se le dire tranquillement : moins de prolos. Et c'est votre vœu. Des gens que je qualifierais simplement de « gauchistes » pourraient nous reprocher ces délibérations et nous reprocher la gentrification que nous menons à travers ces opérations. Du coup, votre propos tombe complètement à côté de la plaque.

Nous faisons ces opérations car nous voulons défendre la dignité de ces travailleurs. Vous l'avez dit chère collègue, dans le foyer de la rue de Charonne, il y a beaucoup de travailleurs âgés de 60 ans, qui sont là depuis 40 ans et qui travaillent durement comme ouvriers depuis longtemps. Nous voulons donc améliorer considérablement leurs conditions de logement. À surface égale, cela diminue forcément le nombre de logements sur place, mais tous seront bien évidemment relogés.

Nous sommes très fiers de ces opérations. Il se trouve que, pour des raisons réglementaires, nous faisons rentrer ces opérations dans le domaine du logement social, mais ils étaient déjà du logement social et du logement très social de fait. C'est une évidence.

Parlons du foyer du 37 boulevard de Belleville. Avant que cette adresse ne soit préemptée par la Ville, on peut se le dire tranquillement, c'était un hôtel de passes. La plupart des logements étaient occupés par la prostitution. J'en veux pour preuve le simple fait qu'aujourd'hui, alors que les travaux n'ont pas encore commencé et que l'immeuble est enfin vide, l'immeuble est gardé en permanence par un agent de sécurité payé conjointement par la Ville et par la Préfecture de police. Nous remplaçons donc un immeuble où ce n'était même pas du logement très très très social, ça allait au-delà, par un foyer de jeunes travailleurs géré par une association que tout le monde connaît, l'ALJT.

C'est une association qui a pignon sur rue, qui a d'autres foyers dans l'arrondissement et qui permet à des jeunes travailleurs de trouver un logement à Paris. On parle de qui ? De jeunes qui, trouvant un emploi sur Paris, peuvent prendre cet emploi sans être gênés par le fait que, sans ressources ou patrimoine, ils ne pourraient pas accéder au logement. Et ils peuvent ainsi commencer à travailler, à cumuler un peu d'argent et à s'habituer à une ville qu'ils ne connaissent pas (beaucoup montent de province ou viennent de banlieue) pour ensuite pouvoir se débrouiller seuls dans la vie. Les logements sont évidemment considérés comme du PLA-I car les prix sont faibles, mais ce n'est pas un nid à misère, ce sont des travailleurs. Ils sont là parce qu'ils sont d'abord considérés comme travailleurs.

Par ailleurs, vos histoires sur les classes moyennes... Encore une fois, on va devoir faire une démonstration. Vous parlez de logements intermédiaires et de logements à 20 % en-dessous du prix du marché. À 30 € le mètre carré à la location, cela tomberait donc à 25 €. Pour un logement familial de 80 m² avec 4 pièces, cela ferait quasiment un loyer de 2000 €. Considérant que les propriétaires ont pour condition de ressources le triple du loyer, cela ferait 6000 € de revenus pour une famille. Cela concerne quand même la partie très haute de la classe moyenne parce qu'un foyer avec deux salaires à 3000 €, je n'en connais pas personnellement, je ne suis que fonctionnaire de l'Éducation Nationale.

On a bien compris que vous n'aimiez pas les pauvres, que vous vouliez réserver l'arrondissement à, ce que j'appellerais gentiment, la classe moyenne supérieure, et que par ailleurs vous n'avez pas fait attention à la réalité des projets que nous défendions. »

M. le Maire : « Voilà une réponse complète, je crois. Je n'aurais qu'un seul mot : à nouveau, l'intervention de l'opposition démontre que la vraie opposition qui est manifestée est celle au logement social. Qu'il s'agisse de préemptions dans le diffus pour organiser une vraie mixité, ou de préemptions d'immeubles entiers pour les conventionner, ou de constructions neuves, ou d'opérations de réhabilitation lourde, à chaque fois vous avez une bonne raison pour dire que ce n'est pas le projet adéquat, que ce n'est pas le bon endroit ou le bon contenu. Cela signifie clairement que vous êtes fondamentalement opposés au logement social, et ce n'est pas nouveau. Le Conseil d'arrondissement de ce soir aura permis de confirmer que c'était toujours le cas. »

Mme GARNIER : « Comme vous avez répondu longuement, je permets quand même de dire que le jour où vous nous proposerez des programmes qui ont un vrai équilibre social et une vraie mixité, nous serons pour. Mais nous les attendons toujours.

Par ailleurs, ce n'est pas être contre la misère que de dénoncer des stratégies de créations de ghettos. Vous avez déjà de grandes difficultés dans le parc privé, et quand vous créez du logement social, c'est toujours pour faire du PLA-I. Mais apparemment on connaît mal les dossiers, on ne sait pas les analyser et vous avez beaucoup plus de sciences que nous. Résultat : les Parisiens quittent Paris. Nous, on s'en tient aux résultats. »

M. le Maire : « Merci d'avoir repris la parole sans l'avoir demandée. Néanmoins, vous avez de nouveau apporté une confirmation à mon argument. Le premier des exemples que j'ai pris était la préemption dans le diffus et il n'y a pas plus mixte que la préemption dans le diffus pour y mettre du logement social. Vous êtes systématiquement contre. Je n'ai pas vu un seul vote favorable de votre groupe sur une préemption dans le diffus lors des conseils d'arrondissement. Chère Madame, c'est donc une posture que vous défendez et, effectivement, ce n'est pas nouveau.

Nous allons passer d'abord passer au vote du projet de délibération 2020 DLH 146. Qui est contre ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2020 DLH 153 Réalisation 61 rue de Charonne (11e) d'un programme de création d'une résidence sociale de 104 logements PLA-I par ADOMA

M. le Maire : « Qui est contre ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2020 DLH 249 Modification de l'opération de création d'un Foyer de Jeunes Travailleurs par Habitation Confortable au 37 boulevard de Belleville (11e) avec création de 2 logements sociaux PLAI supplémentaires

M. le Maire : « Qui est contre ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2020 DLH 220 Location de l'immeuble 68 rue Léon Frot (11e) à ELOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI a la parole et M. Jean-Christophe MARTIN se prépare. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Nous avons là sous les yeux une autre façon de faire du logement social, il s'agit de la préemption. On est en début de mandature donc je vais faire un peu de pédagogie. Je rappelle ce qu'est la préemption : un propriétaire unique met en vente un immeuble entier, il signe un compromis de vente avec un promoteur ou un marchand de biens qui achète l'immeuble entier, et au dernier moment nous nous substituons à ce promoteur ou marchand de biens. Dans quel but ? Il s'agit d'éviter la vente à la découpe de l'immeuble et d'éviter que les locataires, écrasés par les prix indécents (on se situe désormais autour des 10 000 € du mètre carré), ne soient chassés des logements qu'ils occupent depuis longtemps. La préemption est une opération qui permet le maintien de la population de l'arrondissement et qui évite de transformer l'arrondissement en ghetto pour riches.

Cet immeuble comprend 27 logements dont 2 sont vides. Vous allez me dire que c'est faible, on va attribuer peu de logements. Je vais parler du sujet des logements vides. Selon les chiffres de l'INSEE, il y a 9500 logements vides à l'heure actuelle dans l'arrondissement, soit un peu plus de 10% du total des logements ; l'INSEE ne compte pas dans ce chiffre les résidences secondaires. Par ailleurs, il y a 9500 familles du 11^e arrondissement qui sont demandeuses de logements sociaux.

Donc si nous pouvions mobiliser les logements vides, nous pourrions régler du jour au lendemain la crise du logement dans l'arrondissement. Mais la plupart des logements vides sont diffus, les appartements sont dispersés et il y a très peu d'immeubles entiers vides. Par exemple, dans l'immeuble concerné par le projet, il y a deux logements vides. C'est un peu en-dessous du pourcentage de logements vides, mais c'est une façon de mobiliser le parc de logements vides de l'arrondissement.

Cette opération est bénéfique à tout point de vue, pour les locataires en place, pour le patrimoine de la Ville qui ainsi s'agrandit et pour nos objectifs politiques de maintien des populations dans le 11^e arrondissement à des prix abordables.

En l'occurrence, il s'agit de confier la gestion de cet immeuble à Elogie-SIEMP, l'un des bailleurs de la Ville, qui possède d'autres immeubles à proximité ce qui pourra leur permettre d'améliorer les conditions d'accueil et de gardiennage des logements. »

M. le Maire : « Merci. M. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. La position de notre groupe restera constante, aussi bien dans les conseils d'arrondissement qu'au Conseil de Paris, dès lors que la Ville utilisera cet artifice comptable que sont les loyers capitalisés, introduits fort opportunément sous le quinquennat de François Hollande au bénéfice principal de la Ville de Paris.

En effet, encaisser par avance les loyers des bailleurs sociaux correspondant aux décennies à venir est peut-être bien pratique pour dissimuler les trous que l'exécutif accumule année après année dans le budget municipal. Mais cela vient priver ces mêmes bailleurs sociaux de fonds importants qui pourraient être notamment mieux investis dans l'entretien des immeubles dont ils ont la charge.

Cet artifice grossier et presque insincère va à l'encontre de toute logique comptable. Dans son rapport de janvier 2016, la Chambre Régionale des Comptes appelé « les marges de manœuvre financières de la Ville de Paris » parle ainsi de méthodes critiquables aussi bien au regard du principe d'annualité budgétaire que de la règle de séparation des exercices (page 39) et de méthodes de comptabilisation qui demeurent dérogatoires au regard des pratiques comptables communément admises et qui suscitent des réserves du Conseil de normalisation des comptes publics (page 41).

Nous ne pouvons pas vous soutenir dans cette voie budgétaire mensongère que vous appuyez sur les loyers capitalisés. C'est pourquoi notre groupe votera contre cette délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. TIBERTI, c'est un débat que nous avons déjà eu. »

M. TIBERTI : « Je voudrais revenir sur un point. Vous dites que les loyers capitalisés mettent les bailleurs dans la difficulté, qu'ils ne peuvent pas rénover les logements. Il faut juste lire l'ordre du jour de ce soir : nous créons ce soir 43 nouveaux logements sociaux (je mets de côté les foyers qui existent déjà) soit par préemption, soit par achat d'immeuble vide, et nous finançons la rénovation de 166 logements. Du coup, votre argument tombe. Vous le voyez bien l'argent des bailleurs et l'argent de la Ville destinés à la rénovation. Pour autant, nous continuons à construire et à préempter.

Vous nous répondez toujours sur ce que vous appelez un artifice comptable. Vous accusez ce pauvre gouvernement de François Hollande, mais à un moment donné, il s'agit d'une technique

comptable comme une autre. Et surtout, pendant ce temps-là, vous ne répondez pas aux problématiques : comment faire pour éviter qu'un marchand de biens ou un promoteur rachète l'immeuble et vende tout à la découpe ? Est-ce que cette situation est acceptable ? Peut-on accepter le remplacement de la population du 11^e arrondissement par une population qui est suffisamment riche pour payer 10 000 €/m² ? C'est cette question politique qui est posée avec cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. M. MARTIN reprend la parole. »

M. MARTIN : « De façon très courte. Je vous ferais remarquer que nous n'avons pas dit un seul mot négatif sur le projet. Nous disons à nouveau que les loyers capitalisés, ce n'est pas une pratique comptable. Pour en avoir fait mon métier, je sais qu'il n'y a pas une multitude de pratiques comptables. C'est une pratique comptable, admise on ne sait trop pourquoi et qui va à l'encontre de tous les principes comptables de la comptabilité nationale. »

M. le Maire : « Très bien. Comme vous l'avez vous-même souligné, une loi permet cette disposition, donc les principes comptables sont peut-être à revoir quand la loi change. Je dis cela au passage, tout en redonnant à nouveau un argument qu'on a répété à de nombreuses reprises devant ce Conseil : nous sommes dans un projet qui coûte 7,9 millions d'euros, déboursés par la Ville de Paris. Il y a un partage qui est loin d'être équitable puisque le montant demandé pour participer à cet effort (en contrepartie d'un bail emphytéotique de très longue durée) est d'1,8 millions d'euros. Donc c'est la Ville qui paye le plus gros effort d'investissement dans ce projet et c'est normal. Mais le bailleur en prend aussi une part car il va pouvoir encaisser les loyers des appartements de cet immeuble pendant des décennies.

Vous essayez de faire de ce projet une affaire contraire aux grands principes – je ne connais pas leurs valeurs – de la comptabilité, mais je vous donne des arguments de bon sens qui sont simplement le partage de l'effort de l'investissement entre la Ville et son bailleur qui aura la gestion de cet immeuble. Mais je note au passage que c'est un argument qui, à chaque fois, est fort pratique pour que vous vous opposiez à de nouvelles opérations de logement social.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Les élus du groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2020 DLH 212 Réalisation 10 rue de la Croix Faubin et 9/9bis rue Gerbier (11e) d'un programme de rénovation de 38 logements sociaux par Antin Résidences

M. le Maire : « M. Jean-Christophe MARTIN s'est inscrit sur cette délibération ainsi que sur les délibérations 2020 DLH 236, 238, 305 et 317. Si vous êtes d'accord, nous allons regrouper les interventions. Je vais donner la parole à M. Adrien TIBERTI pour présenter les projets. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Ces cinq délibérations ont en effet un point commun ; il s'agit de délibérations qui vont nous permettre de participer au financement de la rénovation d'un nombre important de logements sociaux (166 au total).

Ces opérations sont diverses car les bâtis sont différents :

- le 10 rue de la Croix Faubin, est un immeuble de 1904, un des programmes qui ont préfiguré la création du logement social dans notre pays. C'est un immeuble très ancien avec de jolies façades et la rénovation dans le cadre du Plan Climat est un peu complexe parce qu'on ne peut pas toucher aux enveloppes extérieures. Les problématiques ne sont donc pas les mêmes d'un immeuble à un autre.
- 95 boulevard Richard Lenoir/17-21-23 passage Saint Sébastien : côté boulevard Richard Lenoir, vous avez un ancien immeuble en pierre avec de la décoration, où il est impossible de faire de la rénovation par l'extérieur, alors que c'est possible côté passage Saint Sébastien.
- 4 rue Voltaire : c'est un immeuble représentatif de son époque, avec une façade sur rue en pierre très jolie. Elle n'est pas rénovable par l'extérieur, mais la façade sur cour, étant dans un autre matériau et ne portant aucune décoration, pourra faire l'objet d'une rénovation par l'extérieur.

Un certain nombre de ces projets prévoient le remplacement des menuiseries extérieures, des systèmes de chauffage, la rénovation thermique des toitures ou des plafonds des caves, etc. Tous ces travaux ont pour objectif de remplir une double mission : une mission écologique et une mission sociale, car il est évident que nous ne pouvons séparer les deux. Une mission écologique car les consommations d'énergie vont être diminuées, et une mission sociale car les factures d'électricité et de gaz de ces familles du parc social de la Ville vont être diminuées également. C'est une idée que nous portons tous fortement. L'écologie sera sociale ou ne le sera pas. La transformation sociale de notre pays se fera sur le plan écologique, les deux sont intimement et définitivement liés, et ces cinq délibérations le prouvent, non pas sur le plan théorique mais dans l'action, dans le changement, dans l'amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jean-Christophe MARTIN, vous avez la parole. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Notre groupe Changer Paris se réjouit de constater qu'après vingt ans de mandature, la majorité se décide à se préoccuper de l'entretien de ses logements sociaux, pour certains dans un état déplorable de vétusté avancée. C'était d'ailleurs un élément central au sein des propositions de Rachida DATI sur le logement. Faut-il y voir un lien de cause à effet ? Nous soutiendrons donc ces cinq délibérations qui vont dans une direction que nous avions souhaitée.

Je tiens juste à attirer votre attention, M. le Maire, quant à trois impératifs indispensables afin de garantir le succès de ces opérations. Ces impératifs sont nourris par les expériences passées et par les craintes légitimes de résidents qui font ou qui feront l'objet d'opérations similaires dans le futur :

- Si personne ne peut remettre en cause l'ambition des objectifs affichés en termes d'amélioration des performances énergétiques et des gains de confort pour les résidents de ces bâtiments, restons vigilants afin que ces objectifs deviennent une réalité. Cela n'a pas toujours été le cas.
- Soyons vigilants à la qualité des prestations. Sur le papier, celles-ci sont tout à fait satisfaisantes. Néanmoins, les malfaçons et les économies de bout de chandelle sur des programmes récents, ou parfois un peu plus anciens, nous invitent à la prudence. À vouloir économiser maintenant, la Ville pourrait être amenée à tout refaire dans quelques années. Ce n'est respectueux ni des résidents ni des finances publiques.
- Enfin, et surtout, dès que nous parlons de rénovation lourde en site occupé, prenons garde à ce que ces projets de rénovation rencontrent l'adhésion éclairée, sincère, franche et massive des résidents. C'est une question de respect. Je ne compte pas les messages reçus de riverains de projets en cours ou à venir, que ce soient des messages d'inquiétude quant au contour même de

ces projets comme sur l'îlot Chaillet/Ledru Rollin par exemple, ou des messages d'opposition franche, comme sur l'îlot Ranvier, au sujet duquel je vous ai saisi l'année dernière M. le Maire.

N'oublions pas que ce que nous appelons des appartements sont, pour les gens qui y vivent, leur foyer et parfois même l'endroit où ils sont nés, et cela mérite le respect et la compréhension. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Mme Joëlle MOREL s'est également inscrite. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. C'est avec attention que les Écologistes étudient les délibérations sur les rénovations des bâtiments des bailleurs sociaux car cela fait bientôt vingt ans que les Écologistes interviennent pour que la Ville impulse auprès des bailleurs sociaux les programmes de rénovations ambitieuses s'inscrivant dans les objectifs du Plan Climat air énergie. Nous nous réjouissons que cinq délibérations sur cette thématique concernent des bâtiments du 11^e arrondissement.

Dans cette résidence située au 10 rue de la Croix Faubin et 9 bis rue Gerbier, deux bâtiments seront l'objet de travaux de rénovation en raison d'une mauvaise isolation due à une forte déperdition de chaleur qui vient des murs extérieurs. Malheureusement, les difficultés de rénovation ne permettent pas d'engager des travaux en profondeur. Et les travaux proposés, en raison de la structure du bâtiment, ne permettront pas de très grandes performances énergétiques, mais amélioreront néanmoins le confort des locataires. En effet, cette résidence de deux immeubles est particulièrement intéressante au niveau architectural. Construits au début du 20^e siècle, précurseurs de la construction des premiers logements sociaux à Paris, les logements sont construits selon les principes hygiénistes de l'époque, avec des pièces ventilées et éclairées naturellement.

Au centre de la parcelle, deux pavillons avaient été construits, l'un pour le logement du gardien, l'autre pour une buanderie collective, abandonnée depuis plusieurs années, avec des remises et séchoirs à l'étage. Ces deux pavillons apportent un caractère particulièrement original à cette construction et malheureusement, ces pavillons sont exclus du programme de rénovation. Pourtant, l'usage collectif de parties communes est sans doute à redécouvrir aujourd'hui. Cette résidence mériterait, d'un point de vue architectural, d'être mieux mise en valeur.

Nous pouvons aussi regretter que la cour intérieure, très minérale, ne soit pas l'objet d'un projet de végétalisation ambitieux. Les cinq arbres seront préservés mais la construction d'une platebande pour plantes grimpantes semble dérisoire face au besoin de nature pour lutter contre les pics de chaleur.

Malgré ces deux remarques, le Groupe Écologiste votera cette délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. M. TIBERTI va apporter les réponses. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Visiblement, les Parisiens ont voulu, avec Mme DATI, que le logement social soit rénové, mais ils ont préféré nous faire confiance pour le faire.

Il faut faire attention, ce sont des délibérations qui portent des subventions : nous venons aider financièrement les bailleurs à mener ces opérations. Ce sont les bailleurs qui les mènent. Joëlle MOREL parlait du 10 rue de la Croix Faubin par exemple. Antin Résidences est un bailleur privé. On les aide - c'est un choix politique - mais on n'est pas en maîtrise. On est davantage en maîtrise quand il s'agit d'un bailleur de la Ville. Vos remarques sur le fait qu'ils auraient pu tout englober

dans le projet de rénovation ou débitumer la cour qui porte cinq grands arbres sont des remarques pertinentes. Je vais essayer de les rencontrer, mais vous voyez bien les limites. On aide des bailleurs, en l'occurrence ici privé, à faire de la rénovation.

Concernant l'adhésion des locataires, c'est en effet une nécessité. Par exemple, le projet de la cité Ranvier, plus grosse cité de l'arrondissement, a franchi une étape quand les locataires ont très majoritairement voté pour les travaux. Beaucoup d'opérations se font uniquement suite au vote positif des locataires, et c'était le cas à Ranvier. L'exemple des 318 logements de Ranvier doit permettre de nous rappeler que cela fait un certain nombre d'années maintenant que nous votons des délibérations de rénovation complète de bâtiments de logement social.

Nous n'avons pas attendu cette mandature et les engagements pris devant les Parisiens en mars et juin derniers pour rénover. Je vous invite à retrouver les ordres du jour des précédents conseils d'arrondissement. Généralement, il y a beaucoup de délibérations sur le logement social lors de la dernière séance de l'année. Nous avons fait beaucoup de rénovations les années précédentes, nous continuons et nous continuerons d'autant plus que cela semble remporter l'adhésion de tous ici. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je me réjouis que ces délibérations rassemblent tout le monde, d'autant que nous ne créons ici aucun logement, donc ça ne peut pas nuire. Mais c'est une nécessité à la fois sociale et environnementale, et c'est une conception de la solidarité que nous appliquons depuis fort longtemps.

Je vous propose passer au vote de la délibération 2020 DLH 212. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2020 DLH 236 Réalisation 22-24 rue Neuve des Boulets (11e) d'un programme de rénovation de 7 logements sociaux par la RIVP

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2020 DLH 248 Réalisation 95/95bis boulevard Richard Lenoir - 17/21/23 passage Saint-Sébastien (11e) d'un programme de rénovation de 77 logements sociaux par la RIVP

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2020 DLH 305 Réalisation 4 rue Voltaire et 3 passage Dumas (11e) d'un programme de rénovation de 24 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2020 DLH 317 Réalisation 143 rue Oberkampf (11e) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux par Immobilière 3F

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2020 DLH 272 Réalisation 16 rue de Belfort (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements sociaux (2 PLA-I - 2 PLUS - 2 PLS) par ELOGIE SIEMP

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI pour présenter ce projet de délibération. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une opération de création de logements sociaux, de transformation de locaux d'activités en logements. Je rappelle l'historique de la parcelle : c'était l'ancienne imprimerie de la BNP ; ce projet concerne la petite partie qui donne sur la rue de Belfort, qui était à l'époque occupée par les bureaux de la mutuelle des agents de la BNP. Quand la parcelle a été vendue par la BNP, l'essentiel a été racheté par la société KDDI, sise boulevard Voltaire, pour faire un data center. En démembrement de la parcelle, nous avons récupéré la partie qui donne sur le rue de Belfort et nous allons y créer six logements sociaux supplémentaires.

Ces logements auront la particularité de récupérer la chaleur fatale de l'activité du data center. C'est important de le dire car nous venons de parler de rénovations thermiques de logements. Ici, dès la création même de l'immeuble, nous visons à faire en sorte que ce bâtiment utilise le moins d'énergie supplémentaire possible. C'est donc un projet vertueux.

Vous remarquerez que quand il s'agit d'une création, les logements sont divers : ici vous avez deux PLA-I, deux PLUS et 2 PLS, donc les différentes catégories de logements sociaux sont représentées. Pour informer tout le monde de ce débat, quand on regarde les 9500 demandeurs de logements sociaux de l'arrondissement, il n'y a pas un tiers de demandeurs relevant des plafonds de PLA-I, mais on est à deux tiers. Donc quand on fait un tiers de chaque catégorie, on fait de la mixité sociale mais avec la difficulté qu'on ne répond pas vraiment à la demande des gens. Six logements supplémentaires, c'est en tous points une bonne nouvelle. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Mes chers collègues, cette délibération est en lien étroit avec la construction du data center. Dans le prolongement du suivi de ce dossier, suite à ma question orale de mai 2019 et à mon vœu de novembre 2019, nous, les Écologistes, continuons à nous intéresser tout particulièrement à ce dossier. Nous ne sommes plus en période électorale, néanmoins les inquiétudes des riverains qui vivent dans cet îlot sont encore fortes.

Au nom du Groupe Écologiste, je mettrai donc l'accent sur deux éléments :

- Lors de la première réponse à ma question orale, il a été annoncé un jardin de 1200 m². Lors de l'intervention de Patrick BLOCHE, suite au dépôt de mon vœu en novembre 2019, le

jardin était de 700 m². Aujourd'hui, les informations données par la société KDDI concernant le toit potager finalisé par les jardins de Gally annoncent que la surface cultivable a été fortement réduite à cause d'une passerelle en verre, ajoutée lors d'un modificatif du permis de construire, coupant la surface quasiment en deux. De plus, malgré les demandes de privilégier la surface cultivable, de nombreuses allées de circulation viendront grignoter la surface des carrés potagers qui se réduisent comme peau de chagrin. Même si une association de jardinage a été créée par les riverains, et quand on regarde les premières photos du projet du jardin présenté en mars 2019 et la photo aujourd'hui, vous conviendrez qu'on peut penser qu'il s'agissait véritablement d'une opération de « greenwashing ». Quelle est la surface du jardin aujourd'hui ? Quid de l'orientation lumineuse du jardin suite à la construction des murs anti-bruit de 6 mètres de haut sur le toit des bâtiments de la société ?

- Comme de nombreux riverains, les Écologistes sont très attachés aux économies d'énergie et à la récupération de chaleur qui est en soi une très bonne chose. Le data center va être une source de chaleur importante pendant toute l'année. Par cette délibération, vous proposez que la climatisation mise en place pour refroidir le data center soit utilisée pour produire le chauffage et l'eau chaude des sanitaires des six logements sociaux. Qu'en est-il de la chaleur qui ne sera pas utilisée par les logements sociaux ? Et qu'en est-il de la chaleur qui sera produite pendant l'été ?

Le réchauffement climatique, qui s'installe durablement dans les zones urbaines et à Paris tout particulièrement, est une réalité partagée par toutes et tous. Les inquiétudes à ce sujet sont croissantes. Nous craignons que la chaleur produite contribue à la hausse des températures. Nous continuons donc à penser que des réunions régulières, à l'initiative de la Mairie, concernant les conséquences de l'installation d'un data center en milieu très dense sont nécessaires. La dernière réunion avait eu lieu en décembre 2019. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vais apporter partiellement quelques éléments de réponse parce que l'intervention de Joëlle MOREL portait sur une autre adresse que celle qui fait l'objet de cette délibération, mais qui a néanmoins un lien programmatique. Ni Adrien TIBERTI ni moi-même n'avons ce soir les éléments pour les questions précises que vous avez posées. Mais je vais redire deux choses simples :

- Nous avons dit, en réponse à vos précédents vœux et questions, que nous restions à disposition pour faire de la médiation entre les habitants et KDDI. Cela reste valable. Si les habitants souhaitent qu'on provoque une réunion en mairie avec KDDI, nous sommes à leur disposition pour le faire. Nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises, et lors de la réunion, il y avait très peu d'habitants. Quand je dis très peu, ils se comptaient sur les doigts d'une seule main.
- Dans votre présentation, vous avez évoqué la création d'un data center. Il me semble important de rappeler, pour que tout le monde ait les éléments en tête, que ce data center existe. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'un data center mais d'un centre de transit des données. Ce n'est pas un lieu de stockage mais un centre de gestion de flux de données. Il produit donc beaucoup moins de chaleur qu'un data center, mais il en produit néanmoins. Dès la conception du projet et dès la préemption par la Ville de cet immeuble de logement, nous avons donc demandé que des études soient faites pour que cette chaleur fatale soit utilisée pour les logements sociaux. C'est ce que prévoit ce projet de délibération aujourd'hui et je m'en réjouis.

De plus, la chaleur fatale produite par ce centre de traitement de données est non seulement suffisante pour chauffer cet immeuble, elle peut également en chauffer d'autres. La société KDDI a accepté, alors qu'elle n'était pas obligée de le faire, de surdimensionner les tuyaux qui permettent d'évacuer cette chaleur. Donc nous allons prendre notre bâton de pèlerin et rencontrer les

différentes copropriétés autour pour voir si certaines seraient prêtes à avoir de la chaleur fatale, qui a un coût imbattable sans compter les bénéfices environnementaux.

Vous voyez, c'est un projet évolutif et positif puisqu'on parle de chaleur fatale réutilisée, et c'est un centre de données qui va ouvrir un jardin partagé. Cela avait aussi fait l'objet d'un vœu d'Adrien TIBERTI lors de la précédente mandature, le bâtiment en briques, seul bâtiment patrimonial de cet ensemble, a non seulement été préservé, mais KDDI a en plus accepté de démolir les constructions qui étaient autour du bâtiment pour le mettre en valeur. Il s'agit encore d'une obligation qu'ils n'étaient pas obligés de respecter. Donc je me dis qu'un dossier géré de cette manière est plutôt parti sur de bons rails et qu'on peut voter avec confiance ce projet de délibération.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2020 DLH 286 Plan de soutien aux bailleurs sociaux – Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 11^e arrondissement

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI a la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je suis désolé d'être très bavard ce soir mais c'est l'ordre du jour qui le veut. Vous avez sous les yeux un plan de soutien aux bailleurs sociaux dans le cadre du plan de relance parisien. Nous avons décidé de mettre de l'argent sur la table pour permettre aux bailleurs sociaux de faire davantage de travaux et pour soutenir les petites et moyennes entreprises de l'industrie du bâtiment, qui emploient beaucoup de monde dans notre région et qui ont besoin de cette relance de l'activité. C'est un engagement de la Ville de Paris pris devant les Parisiens et les Parisiennes.

Après avoir pris mes fonctions, j'ai reçu beaucoup de bailleurs ces derniers mois et j'ai été frappé par le fait que plusieurs bailleurs sociaux, notamment des bailleurs privés, nous avaient dit qu'ils avaient été choqués que le secteur du logement social ait été mis de côté par le gouvernement dans le cadre du plan de relance. Le plan de relance du gouvernement, officiellement, c'est plusieurs centaines de milliards d'euros et quasiment rien pour le logement social. Et qui me dit cela ? Des bailleurs privés, qui sont reliés à des grandes entreprises privées. Ils disent qu'ils n'y a pas d'argent pour le logement social, alors que l'argent qu'on dépense va en faveur de l'industrie du BTP, on peut l'utiliser aussi pour plein de choses comme la rénovation thermique ou changer les modes de construction pour les rendre plus écologiques, mais il n'y a pas d'argent pour nous. En réalité, il n'y a de l'argent que pour payer les plans sociaux d'un certain nombre de grosses boîtes du CAC40.

Je dis cela car, encore une fois, on voit la différence entre la politique d'un gouvernement qui ne défend que quelques intérêts privés et la politique de la Ville qui utilise ses moyens pour essayer de satisfaire le plus de monde possible. En l'occurrence, il s'agit de faire des travaux qui n'auraient pas été faits, qui vont améliorer la qualité de vie des locataires et qui vont participer à la relance de l'activité économique de notre pays. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. David BELLARD. »

M. BELLIARD : « Merci M. le Maire. En plus de donner un petit peu plus de temps de parole à mon collègue Adrien TIBERTI qui en manquait, je voulais simplement souligner cette délibération extrêmement importante qui répond aux objectifs d'amélioration du bâti, de la qualité de vie des locataires en logements sociaux et de nos ambitions importantes en matière de réduction de l'empreinte carbone de notre collectivité, car dans les prochains mois ce sont 2,66 millions d'euros qui vont être investis dans la rénovation de 27 bâtiments de bailleurs sociaux dans notre arrondissement, dans des domaines variés comme la réfection de façades, des systèmes de chauffage et des rénovations énergétiques qui permettent de répondre à la fois à l'amélioration du pouvoir d'achat des usagers par des économies sur leurs factures de chauffage, et à nos objectifs de trajectoire zéro carbone prévus par l'Accord de Paris, dont nous allons fêter les cinq ans dans quelques jours.

Cet effort pour Paris n'est pas rien puisque plus de la moitié de ces investissements vont être injectés par la Ville sous forme de subventions pour permettre d'accélérer et prendre en charge les travaux. C'est donc un effort significatif dans un cadre budgétaire que nous savons contraint. Ces subventions répondent à la volonté, partagée au moins au sein de notre majorité, de rendre accessible à une population modeste des logements à la fois en nombre comme en qualité. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Comme cela n'appelait pas de réponse, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

URBANISME

2020 DU 104 PLU - Prescription de la révision - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation

M. le Maire : « Je passe la parole à M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Ce projet de délibération est majeur et ce ne sera pas le seul sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) que la Maire de Paris a souhaité engager. Mme La Maire de Paris, vous avez souhaité l'engager, non seulement parce que le précédent PLU s'arrêtait en 2020, mais aussi parce qu'il s'agissait d'intégrer dans ce nouveau PLU des préoccupations qui étaient moins prégnantes il y a une quinzaine d'années. Si on fait référence aux orientations du document central au cœur du PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui est le document cadre qui fixe les orientations politiques à long terme, vous avez pu voir les limites de l'actuel PLU quand il s'agit de traduire les règles d'urbanisme applicables à Paris en ce qui concerne les ambitions portées en matière de développement durable. Il s'agit d'avoir une dimension bio-climatique forte afin de rendre la ville plus résiliente, de réduire son empreinte écologique, mais aussi de répondre à l'urgence sociale et économique. La crise sanitaire, qui n'est pas terminée, n'a pu qu'amplifier cette dimension.

Il s'agit d'une révision du PLU et non d'une simple modification comme celle que nous avons connue en 2016. Cette révision, qui est une procédure complexe mais aussi très engageante en termes de concertation, a commencé avec le lancement d'une grande consultation du 26 septembre

au 17 octobre dernier sur le site Paris.fr, permettant à de nombreuses Parisiennes et Parisiens de s'exprimer sur la révision du PLU. Et parallèlement, une conférence citoyenne a réuni 100 habitantes et habitants de Paris et de la métropole représentatifs de la population parisienne. Lors de la dernière séance du Conseil de Paris, nous avons eu l'occasion d'avoir la restitution des conclusions de cette consultation et de cette conférence citoyenne qui, en termes de consultation, étaient tout à fait inédites.

Nous rentrons dans un calendrier qui est un calendrier de long terme. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous à la fin 2021 pour voter les orientations du projet de PADD, après une phase de bilans, d'études et de concertation la plus large possible, qui amènera à nouveau à aller vers les Parisiennes et les Parisiens, les associations et toutes les organisations qui s'intéressent au devenir de la ville. Et c'est seulement en 2022 que nous devrions voter le projet rédigé dans sa globalité : le rapport de présentation, le PADD rédigé, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui définissent secteurs et quartiers par thèmes et toutes les dispositions spécifiques de ce PLU. Donc ce sera seulement fin 2022 que la consultation arrivera à son terme et bien entendu, un bilan sera fait.

L'année 2023 sera une année plus réglementaire, avec des consultations obligatoires, des autorités environnementales, des personnes publiques associées et la tenue de l'enquête publique qui est indispensable quand il s'agit de réviser un PLU.

Il faut aussi évoquer le Plan Climat air énergie territorial, adopté en mars 2018. Il s'agit que nous déclinions les orientations dans les OAP thématiques.

L'exposé des motifs est très complet sur cette concertation et le projet de délibéré évoque cinq grandes orientations, que je ne vais pas vous détailler mais qui montrent combien il s'agit de porter haut et loin les ambitions en termes de transition écologique et de les inscrire dans le territoire parisien. Donc ça va nous mobiliser dans tout Paris et tout particulièrement dans le 11^e arrondissement parce qu'il s'agit d'une occasion unique qu'on ne retrouve pas à chaque mandature. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup pour cette présentation très claire. Je donne la parole à Mme Chloé SAGASPE. »

Mme SAGASPE : « Merci M. le Maire. Mes chers collègues, en préambule je souhaiterais saluer et remercier les Parisiennes et Parisiens qui ont pris part à la conférence citoyenne sur le Plan Local d'Urbanisme. Force est de constater que les aspirations qu'elles/ils ont exprimé rejoignent celles qui sont portées par les Écologistes : une ville plus apaisée, plus douce, plus verte, une ville qui est au service de ses habitantes et de ses habitants, et où la nature doit réellement reprendre ses droits. L'enjeu est de taille : il s'agit de changer de modèle urbain pour penser dès aujourd'hui la résilience de demain, mais par des mesures concrètes et engagées.

La révision du Plan Local d'Urbanisme se doit, plus que jamais, d'être à la hauteur des enjeux que nous nous sommes fixés dans cadre du Plan Climat parisien et qui soient compatibles avec les Accords de Paris, dont nous allons fêter les cinq ans très prochainement. Face à l'urgence, la marche est haute : si nous voulons atteindre l'objectif des 1,5 degrés pour inverser la courbe, le chemin est encore long. Cette révision du PLU doit vraiment nous permettre de repenser la ville de demain à la fois pour protéger notre biodiversité tant qu'il en est encore temps, notamment les cœurs d'îlots et les arbres, renforcer les espaces verts protégés ou encore sanctuariser les terrains d'éducation physique en pleine terre.

Comme vous l'avez souligné cher Patrick BLOCHE, ce projet de délibération est majeur car il va fixer le cadre juridique dans lequel la révision du PLU va se dérouler. À sa lecture, il nous semble que des sujets essentiels et fondamentaux manquent encore à l'appel. Pour ne citer que quelques exemples qui sont emblématiques et absents : la création de trames vertes et bleues pour créer de véritables corridors de biodiversité (je note d'ailleurs que le mot « biodiversité » n'apparaît qu'une seule fois et uniquement dans l'exposé des motifs), les objectifs en matière de pleine terre, la dédensification, la hauteur maximale des immeubles. Donc force est de constater que le compte n'y est pas et qu'il est difficile de considérer qu'à ce stade ce PLU représentera un véritable tournant écologique.

C'est pourquoi les Écologistes s'abstiendront sur cette délibération. L'objectif que nous nous sommes fixé collectivement est particulièrement ambitieux, vous l'avez dit : la création du premier PLU bioclimatique de France. Pour conclure, je tiens à rappeler également que les Écologistes sont prêts, comme nous l'avons toujours été, à travailler pour que Paris soit à la hauteur de ce défi historique, celui de la lutte contre le dérèglement climatique et de l'adaptation de notre ville. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Mme Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « Merci M. le Maire. Comme vous l'avez dit, ce chantier du PLU va effectivement s'avérer décisif pour les vingt prochaines années car, rappelons-le, Paris a perdu 12 000 habitants par an sur la dernière mandature et les écoles parisiennes affichaient 3700 élèves en moins à la rentrée 2020. Outre la question du logement, les difficultés en matière de mobilités, la dégradation des conditions de vie, l'explosion de la délinquance, la menace terroriste et les difficultés liées à la vie en espace urbain ne font qu'accentuer le désamour croissant à l'égard des métropoles en général et la fuite de la capitale en particulier.

Dans ce débat, nous devons fixer un cap pour rallier Paris au Grand Paris, faire de Paris une ville plus agréable à vivre, plus propre, plus sûre, mais aussi plus performante dans sa consommation d'eau et d'énergie.

Le PLU posera aussi la question de la densité, de la place consacrée aux espaces verts, ainsi que de l'équilibre entre la préservation de son patrimoine historique exceptionnel et sa projection dans la modernité.

Nous sommes tous très attachés au principe de concertation, mais en ouvrant le processus de réflexion par une conférence citoyenne constituée de participants sélectionnés par une agence de communication et rémunérés, vous soulevez dès le début la question de la légitimité de ce processus de concertation. Rien ne serait pire qu'un simulacre, surtout quand on sait à quel point vous êtes restés sourds aux collectifs de riverains qui se sont créés sous la dernière mandature pour contester nombre de projets d'aménagements et attirer votre attention sur les nuisances croissantes qu'ils subissent. Ce que ces habitants dénoncent aussi, c'est souvent l'écart vertigineux entre les projets théoriques et le résultat final, mais nous auront l'occasion d'en parler tout à l'heure.

Nous vous appelons donc à définir une méthode et des outils qui nous convainquent davantage pour permettre d'orchestrer une concertation au niveau d'un document aussi essentiel que le PLU. L'exode des Parisiens, en particulier des familles et des enfants, qui s'est accéléré ces dernières années n'est pas une fatalité, pas plus que le déclin amorcé de l'attractivité de Paris comme ville-monde à la pointe des secteurs innovants et à haute valeur ajoutée. Ces tendances ne sont pas inéluctables si nous réussissons ce travail collectif dans la transparence et le respect de toutes les contributions.

En attendant davantage de garanties sur le processus et la gouvernance, nous nous abstenons. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. C'est pour donner la position du groupe Communiste. Nous sommes évidemment très contents de pouvoir engager la révision du PLU et qu'elle prenne des nouvelles formes de concertation. Mais j'imagine que vous vous attendez à ce que j'intervienne plutôt sur le fond que sur la forme.

Le groupe Communiste ne tombera pas dans le piège (que j'ai déjà dénoncé tout à l'heure) qui consisterait à ne parler que d'écologie ou que de social. Ce qui fait la particularité des objectifs que nous nous fixons et qui apparaissent dans le projet de délibération, c'est bien évidemment le fait de relier les deux aspects en même temps. On ne choisit pas l'un ou l'autre. Je crois que c'est ce qui fait le ciment de notre majorité et notre responsabilité vis-à-vis des Parisiens et Parisiennes. Nous ne pouvons pas dire que notre seule priorité est l'un et négliger l'autre car les deux sujets sont importants et sont intimement liés.

Je reviens sur un aspect qui fait débat depuis longtemps. Je répète la position des Communistes : la dédensification n'est pas une position écologiste. La population augmentant, elle a pour conséquence de fabriquer de l'étalement urbain et c'est ce qui se fait de pire en matière d'urbanisme et d'écologie. C'est la transformation dans notre région d'espaces agricoles en espaces urbains, avec la construction de lotissements pavillonnaires, qui sont ce qui se fait de pire : artificialisation des sols, recours immodérés aux véhicules personnels, impossibilité de faire des économies d'énergie, etc. Donc non, nous ne sommes pas pour la dédensification.

Au contraire, ce qui fait l'originalité de Paris, ce qui fait la marque particulière du 11^e arrondissement, c'est sa densité. Le 11^e a effectivement le record de densité parmi les villes des pays riches. J'ai plusieurs fois essayé de défendre ici l'idée que cette densité était en réalité la véritable marque du 11^e arrondissement. Cette densité et les avantages qui l'accompagnent font que le 11^e est un arrondissement particulier, recherché et apprécié par ses habitants. Oui, dans le 11^e on peut quasiment tout faire à pied, la ville du quart d'heure existe déjà en réalité.

Bien évidemment, d'autres qui n'aiment pas la ville y voient les aspects négatifs d'une ville où les gens sont les uns sur les autres. Mais nous qui sommes des urbains et qui aimons la ville, nous savons pourquoi nous sommes là et pourquoi nous voulons défendre cette densité. Non pas simplement parce qu'elle est écologiste, mais aussi parce qu'elle correspond au mode de vie que nous avons choisi et que les habitants du 11^e ont choisi depuis longtemps.

Je reviens sur les propos de Mme GARNIER pour relever une contradiction. Elle dénonce la baisse de la population parisienne (en réalité la baisse de la densité puisque, la surface n'ayant pas changé, la baisse de la population amène une baisse de la densité dans notre arrondissement) et dit que c'est le signe d'une mauvaise politique, et dans le même temps, elle appelle de ses vœux à cette dédensification. Je n'y comprends plus rien, je ne sais pas quelle est votre position. J'ai juste compris que vous n'étiez pas d'accord avec nous, mais cela, je crois que c'est une donnée définitive. »

M. le Maire : « Merci. M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Pour la révision du PLU, nous portons une ambition très élevée à un double titre. D'abord, ce PLU est défini comme un PLU bioclimatique. Face à l'urgence climatique et sanitaire, c'est un changement profond de paradigme que nous portons à travers

l'extension des principes de bioclimatisme à la conception de la ville et de l'urbanisme parisien. Une telle définition, au moment où nous allons célébrer la semaine prochaine le cinquième anniversaire de la COP21, marque un saut important dans la prise en compte des objectifs de développement durable par les documents d'urbanisme parisiens en les déclinant sur toutes les thématiques que doit aborder le PLU : environnement et cadre de vie, développement économique, habitat, solidarité et inclusion, nature et patrimoine, enjeux de la résilience et de la transition écologique. Il doit s'attacher à insuffler un haut niveau d'exigence environnementale dans la conception même de la ville, dans tous les projets et à toutes les échelles de son renouvellement, du bâtiment à l'îlot et jusqu'au quartier.

Ensuite, le PLU met en œuvre une démarche participative ambitieuse et innovante. L'élaboration du PLU bioclimatique nécessite une reformulation de la prise en charge des enjeux de l'urbanisme réglementaire. Cette refondation du Plan Local d'Urbanisme implique une mobilisation de l'intelligence collective des Parisiennes et des Parisiens avec la mise en œuvre d'une démarche participative innovante permettant de parvenir à la définition la plus pertinente des objectifs de la future procédure de révision en intégrant l'expertise d'usage des habitants.

En préalable au lancement de la procédure de révision, a été organisée, suivant une méthodologie transparente, une conférence citoyenne réunissant une centaine de citoyens, dont 70 Parisiens et 30 métropolitains, sélectionnés par tirage au sort selon différents critères (genre, âge, composition familiale, catégorie socioprofessionnelle, localisation géographique). Ces citoyens se sont réunis pendant trois samedis consécutifs, du 3 au 17 octobre, pour recevoir une formation et débattre sur six thématiques. Trente propositions ont été retenues et proposées à la Ville de Paris en novembre. Ces retours ont été complétés par d'autres modes de participation qui contribueront à alimenter les objectifs qui seront assignés à la procédure de révision du PLU : une sensibilisation par la mairie d'arrondissement, des contributions sur la plateforme *idee.paris*, des contributions adressées directement à la Ville de Paris.

En effet, l'ambition est élevée : elle vise à porter la concertation dans tous les arrondissements ou secteurs de la ville, à la rendre ludique et inclusive afin que tous les Parisiens puissent s'exprimer, et qu'elle s'appuie sur des outils innovants et accessibles. Dans ce cadre, les conseils de quartier volontaires pourront être encouragés à se constituer en forums urbains et à mettre en place des tables de quartier afin d'associer associations locales de citoyens, commerçants et entreprises à la concertation.

De même, pour tirer parti du dynamisme des personnes morales et associations dans la concertation, il leur sera proposé de s'exprimer notamment via la conception de cahiers d'acteurs à remplir dans chaque mairie d'arrondissement afin qu'elles puissent exprimer leurs positions sur tout ou partie du débat.

Nous nous engageons à faire vivre cette concertation dans notre arrondissement. Nous avons commencé à susciter des contributions des habitants et des acteurs locaux à travers les instances de démocratie locale, en particulier les conseils de quartier. Nous allons continuer à organiser pendant les trois années de la concertation des séances et des débats publics dans chaque quartier pour permettre aux habitants et acteurs du 11^e de prendre toute leur part à la révision de cet ambitieux PLU. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « Merci M. le Maire. Je crois que nous sommes tous favorables à une révision en profondeur du PLU. En 14 ans, Paris a beaucoup changé. De nombreux enjeux climatiques,

économiques, socio-sanitaires sont devant nous, et à l'aune de la crise du Covid, il est plus que jamais nécessaire de faire preuve d'adaptation et d'agilité dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Je regrette néanmoins l'absence de mention, dans les objectifs énoncés par la Mairie, du maintien des classes moyennes dans notre ville, celles et ceux qui aujourd'hui sont trop riches pour bénéficier d'un logement social classique et trop pauvres pour acheter et qui préfèrent quitter la ville. Elles la fuient par milliers chaque année, ne pouvant s'y loger correctement. Ce devrait être un des objectifs principaux de la révision du PLU. Une ville sans classes moyennes, c'est une ville qui se vide de ses forces vives, c'est une ville qui se meurt.

Je tiens également à saluer l'ambition écologique inscrite dans cette délibération, notamment à travers la rénovation du parc de logements sociaux dont nous avons également voté des délibérations un peu plus tôt, pour lutter contre les passoires énergétiques, étant ainsi en parfait accord avec le gouvernement qui a prévu plus de 500 millions d'euros dans le plan de relance pour la rénovation lourde des logements sociaux.

Sur le fond, nous serons également attentifs à la question de la densification qui est un vrai problème, contrairement à ce que dit le groupe Communiste. Paris est la capitale la plus dense d'Europe, particulièrement le 11^e arrondissement, et la zone urbaine la plus dense d'Europe.

Comme il est énoncé dans le projet de délibération, et je m'inscris dans cet objectif d'impératif environnemental, vous prônez le renforcement de la présence de la faune et de la flore par la protection, l'augmentation et la végétalisation des espaces libres, l'augmentation de la surface de pleine terre et la diminution des sols imperméables. Je m'étonne cependant que malgré ces objectifs affichés, vous continuiez à porter des projets de densification et d'urbanisation de certains espaces verts de notre arrondissement, comme sur le TEP Ménilmontant.

Sur la méthode : le projet de délibération énonce que la révision du PLU devra faire appel au plus grand nombre de Parisiens (experts, associations, habitants) afin d'associer un maximum d'acteurs de terrain et d'élaborer un travail exhaustif quartier par quartier, rue par rue. Nous ne pouvons également que partager cet objectif et ce souhait d'une large consultation des habitants. Cependant, et souvent par le passé, les processus de concertation et de consultation des citoyens ont abouti à une impasse, le projet finalisé n'étant plus celui concerté avec les citoyens. Je ne prendrais comme exemple que le projet MurMure, à la base un beau projet culturel qui vise à créer un temple du son dans l'ancien transformateur Enedis du 69 boulevard de Charonne. Entre le projet initial, lauréat du concours « Réinventer Paris 2 », présenté aux habitants et le permis de construire déposé par le promoteur, il y a un gouffre. Les aspects culturels et environnementaux ont été petit à petit gommés au profit de la densification de l'espace par la création d'une salle polyvalente de 300 m² sur un rooftop accessible et privatisable. Réinventer Paris 2 avait pour objectif de valoriser les sous-sols de la capitale ; nous nous retrouvons aujourd'hui avec un projet de rooftop avec création d'une salle polyvalente de 300 m², ce qui entraînera de nombreuses nuisances pour les riverains.

Au-delà de ces nuisances sonores créées par ce dispositif au cœur d'un îlot d'habitations extrêmement dense, au-delà de la disparition du projet d'auditorium accessible aux associations, c'est surtout la parole politique que les habitants constitués en collectif remettent aujourd'hui en cause. C'est dommageable. J'espère M. le Maire, j'espère M. le Maire adjoint, que vous saurez concerter avec les habitants, qui sont essentiels pour vous, sur ces projets et sur les autres projets, respecter les résultats de la concertation, respecter la parole donnée aux habitants et en amont, définir un cadre et une méthode de concertation réellement démocratiques et efficaces. C'est une demande forte des habitants. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Très bien. Et respecter avant tout le mandat que nous ont donné les électeurs ; ça s'appelle le suffrage universel. M. Patrick BLOCHE pour répondre. »

M. BLOCHE : « J'ai beaucoup insisté sur le temps long de la révision du PLU qu'on ne votera qu'en 2023, donc on est parti pour deux ans de concertation. Le processus que la Maire de Paris et son premier adjoint Emmanuel GREGOIRE ont voulu est la procédure la plus ouverte possible. Aucun sujet n'est tabou, aucun domaine n'est préempté d'avance. Les cinq grands axes prennent en compte cette ambition liée à la transition écologique en œuvre à Paris, sans oublier les préoccupations économiques et sociales.

Donc à ce jour, nous ne savons absolument pas ce que le PLU sera en 2023. Tout est très ouvert. Les commentaires sur les modes de concertation ou de consultation m'apparaissent plutôt être du domaine du... je n'oserais pas dire du procès d'intention, mais d'un manque de confiance dans notre capacité à créer des conditions de l'expression la plus large possible.

Ce que je peux vous dire ce soir sur ce dossier dit de la densification, en ayant à l'esprit que la densification du 11^e (arrondissement le plus dense de Paris) est très variable selon l'endroit où l'on habite dans l'arrondissement. J'habite le sud du 11^e et c'est loin d'être le quartier le plus dense de Paris. La densité est surtout à Belleville, qui couvre les 10^e, 11^e, 19^e et 20^e arrondissements. Le quartier est le plus dense de France et d'Europe. Je le dis car le Maire et moi continuons à inscrire des permis de construire, et je peux vous dire qu'à travers la revue des nombreux avis défavorables, nous sommes déjà en extrême vigilance, anticipant sur les avis que nous donnons concernant les permis de construire. La Maire de Paris nous suit sur ces avis et je l'en remercie. Nous nous opposons à des projets que je peux qualifier de bétonisation et à des projets qui, par un usage abusif des surélévations, cassent les paysages de rue et avec cette obsession, qui n'a pour moi plus de sens aujourd'hui, de tout aligner sur les immeubles les plus hauts. La dent creuse serait en quelque sorte une anomalie dans la ville, mais justement les dents creuses contribuent à modeler le paysage urbain, notamment dans des coins de rue et dans des perspectives.

Nous allons continuer à être vigilants. Il y aura sans doute des contentieux mais je sais que la Maire de Paris est prête à assumer tous ces contentieux. Dans cette affaire, je tiens à préciser que les bailleurs sociaux ont largement anticipé à travers les projets qu'ils présentent ce que nous souhaitons porter dans ce Plan Local d'Urbanisme. »

M. le Maire : « Merci. Je passe la parole à Mme la Maire. »

Mme HIDALGO : « Merci. Le lancement d'une révision du PLU est l'un des actes les plus importants de notre compétence que nous allons accomplir en tant qu'élus municipaux parce qu'il s'agit du règlement d'urbanisme de Paris, qui permet de donner la vision du Paris que nous voulons et de définir l'équilibre entre les différentes fonctions d'une ville : sa fonction d'habitat, sa fonction de travail, sa fonction qui permet d'être un lieu de biodiversité et de présence de la nature. Tous ces éléments font partie du travail très fin et très délicat qu'on doit faire avec les différents cercles d'habitants.

On doit descendre à une échelle très fine, l'échelle de l'arrondissement et du quartier, pour pouvoir travailler sur ces équilibres, et en même temps, avoir toujours aussi la vision de l'échelle plus globale de Paris pour lutter contre quelque chose qui est quand même très visible à Paris : la coupure relativement nette entre l'Ouest et l'Est. Historiquement, les logements, notamment pour les travailleurs, étaient construits à l'Est et les emplois et les logements plus huppés à l'Ouest, organisant ainsi des déplacements pendulaires extrêmement importants. Donc la question des

transports et de la mobilité est aussi un sujet essentiel, même si on l'aborde comme l'élément qui va permettre de conjuguer ces différentes fonctions de la ville.

C'est un acte très important et fondateur car cela permet aussi d'avoir des résultats : le PLU de 2006 nous a permis d'avoir une augmentation non négligeable de logements sociaux à Paris et d'arriver à un taux de 23% de logements sociaux alors que nous n'étions qu'à 13% en 2001. Quand on regarde le PLU de 2006, la projection que nous avons faite à l'époque était une projection plutôt intéressante du point de vue de l'équilibre des différentes fonctions de la ville. Maintenant, nous nous situons à un autre moment, un moment où il faut à la fois améliorer la qualité de vie (et cela passe par de la dédensification à certains endroits et de l'intensification à d'autres) et prendre en compte les questions écologiques, de l'énergie et de la place de la nature qui se sont, de façon beaucoup plus importante, affirmées comme essentielles, avec en plus une urgence écologique à la clé que ce PLU doit vraiment intégrer, pour dessiner ce que Paris doit être demain.

Par exemple, dès 2006, nous avons anticipé la transformation d'un certain nombre de parcelles ou d'équipements : nous avons mis des réserves, notamment sur le logement social. Si nous ne l'avions pas fait, toute une partie du patrimoine immobilier de l'État, de l'AP-HP et de la SNCF aurait été totalement livrée à la promotion immobilière privée. On a pu faire ce que l'on est en train de faire à Saint-Vincent-de-Paul, à Boucicaut ou à Clichy-Batignolles, en équilibrant logement social, logement privé, emploi et, avec l'exemple de Batignolles, en partant d'un parc qui est le « Central Park » du 17^e arrondissement. On a pu le faire grâce au PLU car ce PLU s'imposait à tous les acteurs.

L'une des propositions que nous fait l'État sur les nouvelles négociations d'un protocole foncier avec la Ville est absolument inacceptable : nous devrions accepter toutes leurs conditions de vente des terrains qui leur appartiennent en levant toutes les réserves de logement social. Vous imaginez ? Si je les suis, que ce soit la SNCF, l'AP-HP ou l'État, cela voudrait dire qu'il n'y aurait plus du tout de logement social à Paris, qu'il n'y aurait plus du tout de capacité à loger les classes moyennes et les catégories populaires. Grâce au PLU, nous avons pu nous opposer à ces offensives.

C'est donc un acte qui va être majeur et fondateur parce qu'il parle de notre situation aujourd'hui et il s'appliquera dès qu'il sera voté. Il va impacter Paris pour les années qui viennent, et c'est en cela que c'est un exercice politique de très haute importance et de très haut niveau que nous allons démarrer avec les citoyens. Et c'est un exercice passionnant car c'est là où vont s'exprimer les différentes options et visions, à la petite et grande échelle de Paris. Par essence, c'est un travail politique mais qui est fondamental. Entrons dans travail. Évidemment rien n'est fermé, personne n'a rien verrouillé. On va descendre jusqu'à la parcelle.

Pour rentrer dans cet exercice, il faut que chacun rentre avec ses convictions, mais aussi en confiance par rapport aux convictions qu'il va porter, en écoutant les citoyens, et en même temps en essayant de poser la vision et le temps long de Paris parce que nous sommes de passage dans une histoire de Paris, que nous accompagnons, que nous orientons, sur laquelle nous mettons heureusement des impulsions. C'est ça le travail du PLU. Je pense qu'on va pouvoir aussi y prendre beaucoup de plaisir. »

M. le Maire : « Voilà une belle perspective. Je vous propose de passer au vote.

Qui s'abstient ? Les élus du Groupe Écologiste du 11^e, les élus du groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

FINANCES ET ACHATS

2020 DFA 65 Mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation, d'exploitation de mobiliers urbains et d'affichage extérieur

M. le Maire : « M. Luc LEBON va présenter ce projet de délibération. »

M. LEBON : « Merci M. le Maire. Une fois n'est pas coutume, je vais commencer par dire ce qui n'est pas dans cette délibération. Cette délibération n'aura aucun effet sur le volume de l'affichage commercial à Paris. Je crois nous pouvons nous retrouver sur le souhait d'une réduction de la publicité en général, et en ville en particulier, mais ce n'est pas l'objet de cette délibération.

Pour revenir à la délibération, vous savez qu'un opérateur qui exerce des opérations de nature commerciale sur l'espace public parisien est soumis à une redevance versée à la Ville. Cela fait l'objet d'un contrat entre la Ville et l'opérateur. Lorsque le concessionnaire n'a pu tirer profit des avantages attachés à l'occupation du domaine public, une clause contractuelle lui permet de justifier une modification du contrat n'excédant pas 50% du montant initial. Il s'agit, dans une certaine limite, de ne pas percevoir la redevance sur des opérations commerciales qui n'ont pas été réalisées. L'impact de la crise du Covid a donc conduit à l'ouverture de négociations avec les concessionnaires, dont les avenants présentés ce soir sont la conséquence.

En contrepartie, je voudrais préciser que, dans un souci d'équilibre, les titulaires de ces contrats ne verseront pas de dividendes à leurs actionnaires cette année. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Merci pour la présentation de cette délibération. Je vais commencer par en souligner les mérites.

Premièrement, cette délibération nous rappelle que la publicité n'est pas gratuite, elle est effectivement bien payée, in fine, par les consommateurs et les consommatrices. Et lorsque ces derniers ne sont plus dans la rue pour regarder les publicités, les annonceurs se retirent. Cela fait que les contrats ne sont plus aussi juteux pour les entreprises qui les possédaient.

Deuxième mérite de cette délibération, vous l'avez souligné cher collègue : on peut donc conditionner les aides publiques que l'on verse. C'est intéressant de le savoir. Vous me direz, c'est normal, ça va sans dire que les entreprises qui perçoivent de l'argent public ne versent pas de dividendes à leurs actionnaires. Ça va quand même mieux en le disant parce que ce n'est pas le cas partout et toutes les assemblées ne décident pas de cette manière. Nous avons vu le gouvernement verser un grand montant d'argent public sans contrepartie sociale à des entreprises qui continuent de licencier et de verser des dividendes, ni contrepartie environnementale, donc sans aucune incidence sur la gouvernance de ces entreprises qui perçoivent pourtant de l'argent public.

Le sujet de cette délibération nous conduit à nous interroger sur cette question : lorsque nous exonérons ces titulaires de contrats d'occupation et d'exploitation de mobiliers urbains et d'affichage extérieur, utilisons-nous bien l'argent public en les exonérant de redevances que nous devrions percevoir ?

La difficulté que nous pose cette délibération, à nous groupe Communiste, est qu'elle mélange deux choses : d'une part la publicité sur les colonnes et les mâts, qui sont en fait un soutien indirect aux acteurs du monde culturel - nous pensons que cet affichage est nécessaire et qu'il est donc justifié d'exonérer de ces redevances, le monde de la culture traversant une période particulièrement difficile- et d'autre part les bâches publicitaires. Pour le groupe Communiste, ces bâches sont une invasion de la publicité, de par leur taille et leur gigantisme, et par le fait qu'elles ont tendance à se multiplier. La multiplication de ces bâches publicitaires est liée au fait que, pour ce qui est du soutien à la culture, on aurait tendance à se retourner beaucoup plus vers le mécénat d'entreprise plutôt que l'argent public qui va au soutien du monde culturel.

C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. M. Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci. Suite aux conséquences de la crise sanitaire, cette délibération propose une exonération de trois mois pour la redevance due à la Ville. Toutefois, il ne nous semble pas pertinent que la Ville soutienne le secteur publicitaire pour compenser la baisse de recettes de la publicité commerciale. L'exonération vise notamment Clear Channel et JCDecaux, qui ne semblent pas du tout pouvoir être mis en péril par les conséquences économiques de la crise sanitaire.

Pour ce qui est de l'affichage culturel, la durée de six mois que concernerait cette exonération de redevances sur les colonnes Morris et les mâts est trop longue compte tenu des estimations de l'incidence de la crise sur l'activité de ce marché de l'affichage extérieur. Je ne parle évidemment pas des difficultés du secteur culturel directement. En outre, il ne semble pas cohérent de réduire la part variable, puisque celle-ci est fonction du chiffre d'affaire et donc de l'activité même des concessionnaires.

Évidemment, le Groupe Écologiste tient à rappeler qu'il est contre l'affichage publicitaire dans l'espace public, hors affichage culturel, et nous nous félicitons des propos du groupe Paris en Commun qui commence à s'orienter vers cette position. Nous trouvons que cela pourrait accélérer un peu, mais nous en sommes ravis et nous l'avons entendu et bien noté.

Par ailleurs, pour soutenir le secteur culturel qui nous semble au fond du problème, le plus utile serait sans doute d'aider les concessionnaires. Pour ces raisons, le Groupe Écologiste votera contre cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Merci M. le Maire. Le groupe Changer Paris votera pour le projet de délibération concernant les mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation, d'exploitation de mobiliers urbains et d'affichage extérieur.

Néanmoins, il convient de s'interroger sur la durée de celles-ci : pourquoi trois mois ? Pourquoi en décembre alors que la crise a débuté en mars et qu'elle devrait durer ? Serait-il donc possible d'avoir des précisions sur le choix de ce calendrier, s'il vous plaît ? »

M. le Maire : « Merci. Je repasse la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci pour vos interventions. C'est vrai qu'on englobe dans cette délibération des situations relativement différentes, c'était le choix de la présentation. Je pense que le débat sur ce sujet se poursuivra naturellement au Conseil de Paris. »

M. le Maire : « Merci. Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX. Qui vote contre ? Les élus du Groupe Ecologiste du 11^e. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

M. le Maire : « M. Luc LEBON a un complément à apporter. »

M. LEBON : « En tant qu'adjoint délégué aux sports. Je voulais profiter de ma prise de parole pour informer notre assemblée des suites d'un vœu que nous avons adopté à l'unanimité au dernier Conseil d'arrondissement, sur le soutien aux clubs sportifs. Ce vœu a déjà fait l'objet d'interventions de la Ville parce qu'il s'agit en effet d'une priorité. M. Pierre RABADAN, adjoint à la Maire chargé des sports, a notamment annoncé qu'une subvention exceptionnelle représentant 25% de la subvention annuelle serait versée aux clubs parisiens pour soutenir leurs actions pendant cette période et pour faire face à la baisse du nombre de licenciés à la rentrée de septembre. Il y a également d'autres mesures d'accompagnement comme la possibilité de réaliser des visioconférences sur site. Dès que l'allègement du confinement l'a permis, la Ville a mis en œuvre tout ce qui était possible pour reprendre des activités. C'était notamment le cas ce week-end pour les clubs accueillant des mineurs dans des établissements de plein air et pour la pratique individuelle des adultes dans des établissements de plein air. Le fait de voter des vœux permet d'aboutir rapidement. »

M. le Maire : « Absolument. Merci pour ce droit de suite pour permettre d'informer tous nos collègues. »

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT

2020 DEVE 64 Dénomination " jardin Louise Talbot et Augustin Avrial " attribuée à l'espace vert situé 31 rue Breguet (11e)

M. le Maire : « Nous abordons une délibération importante pour notre arrondissement. Elle fait suite à un vœu que nous avons voté. Il s'agit de donner un nom au jardin Bréguet. Je passe la parole à Mme Rosalie LAMIN. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Il vous est proposé de rendre hommage à un couple militant de la Commune de Paris, Louise Talbot et Augustin Avrial, en attribuant leur nom à un espace vert du 11^e arrondissement. Je laisserai Florent HUBERT décrire le site choisi pour cette dénomination.

Augustin Avrial est né à Revel en Haute-Garonne, le 20 novembre 1840. Il part pour Paris à l'âge de 17 ans afin d'y exercer la profession de mécanicien, avant de s'engager dans l'armée en 1859. Il quitte son régiment en 1865 et est de retour à Paris où il travaille à l'usine d'Étienne Lenoir, rue de la Roquette.

Il rencontre Louise Talbot, lingère, née en 1840, et l'épouse en mai 1866. Ils formeront, ensemble, un couple militant et habiteront rues du Chemin Vert, de la Roquette, Breguet puis Sedaine, dans le 11^e arrondissement.

Augustin Avrial est l'un des fondateurs, en 1868, de la Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens, qui est à l'époque l'un des syndicats les plus importants. Il adhère, l'année suivante, à l'Association Internationale des Travailleurs (AIT).

Louise Talbot et Augustin Avrial figurent parmi les premiers signataires, en avril 1870, du Manifeste contre la guerre, adressé aux travailleurs de tous les pays du monde. Après la proclamation de la République, le 4 septembre 1870, Augustin est élu commandant du 66^e bataillon de la garde nationale dans le 11^e arrondissement.

Il participe activement avec son épouse Louise Talbot à la Commune de Paris. Augustin Avrial est élu le 26 mars 1871 au Conseil de la Commune par le 11^e arrondissement. Il est désigné le 29 mars à la Commission du Travail et de l'Échange. À ce titre, il est à l'initiative de la réquisition des entreprises abandonnées et de leur transformation en sociétés coopératives ouvrières.

Durant la « Semaine sanglante », en mai 1871, il est sur les barricades et organise la défense du quartier Château d'Eau, aux côtés, notamment, de Charles Delescluze.

Leur participation à la Commune de Paris contraint Louise Talbot et Augustin Avrial à l'exil. Louise Talbot est arrêtée le 13 juin 1871, alors qu'elle tentait de rejoindre la Belgique. Elle est incarcérée à la Prison de Laon puis transférée à Versailles. Augustin Avrial, réfugié à Londres, est condamné à la peine de mort par contumace, en février 1873. Il vivra ensuite de 1874 à 1876 en Alsace, alors territoire allemand, où il crée une entreprise de construction mécanique, puis en Suisse.

En juillet 1880 Augustin Avrial, amnistié, rejoint sa femme et ses enfants à Paris, où ils sont installés depuis 1878. Il continue de militer, notamment au Parti ouvrier socialiste révolutionnaire de Jean Allemane, tout en entamant une carrière d'inventeur et de chef d'entreprise qui le conduit à déposer différents brevets, pour une machine à coudre pneumatique ou encore un motocycle à pétrole.

Il finit sa vie le 13 décembre 1904 à Fécamp, où il était titulaire d'une recette de buraliste. Louise Talbot décèdera en 1923. Ils sont enterrés au cimetière du Père Lachaise.

La Ville de Paris souhaitait faire mémoire de ce couple de militants engagés dans la lutte politique et syndicale, qui voulaient faire partager leur logique démocratique, républicaine et leurs valeurs humanistes.

Au-delà de ce jardin que nous nommerons, nous préparons, avec notre collègue chargée de la culture, le 150^e anniversaire de la Commune. Louise Talbot et Augustin Avrial, figures de cette lutte de la Commune de Paris, y trouveront vraiment leur place et rentreront dans la vie du 11^e arrondissement en mémoire à leurs combats. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Florent HUBERT a la parole. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Je n'ajouterai rien à l'intervention de Rosalie LAMIN, mais je voudrais partager avec vous quelques motifs de satisfaction :

- On dénomme un espace vert, ce qui signifie qu'il y a un nouvel espace vert dans le 11^e arrondissement. En tant que tel, c'est une excellente nouvelle. Il s'agit de ce petit jardin de la rue

Breguet (2000 m²) qui accueille une aire de jeux pour les enfants, des arbres, une pelouse, etc. On a réussi à faire rentrer sur une toute petite parcelle une multiplicité d'usages des espaces verts parisiens aujourd'hui, donc c'est un jardin qui est assez exemplaire en la matière.

- C'est une réponse positive à un vœu que nous avons voté lors de la précédente mandature.
- On rend hommage à un couple. Je suis très heureux qu'on arrive à poursuivre la féminisation de notre toponymie à Paris, y compris en rendant hommage à des couples. Ici on rend hommage à un couple de communards, de militants extrêmement engagés dans le combat syndical et dans le combat politique pendant des années.
- Cette dénomination s'inscrit dans une logique de devoir de mémoire pour les 150 ans de la Commune. Aujourd'hui, c'est une manière pour nous de continuer à dire que la Commune n'est pas morte, cette période de fulgurance, d'espérance, de progrès économique et socio-démocratique reste riche d'enseignements pour le monde actuel. C'est cela que nous voulons faire passer avec cette dénomination, avec une résonance toute particulière dans la séquence actuelle, au moment où notre société est divisée et déchirée de tensions sur la question de la manière dont doit s'exercer la force de l'État et dont on peut regretter parfois la brutalité de cette expression. Le fait que nous soyons au 4^e anniversaire de la loi réhabilitant les victimes de la répression de la Commune, combat cher à Patrick BLOCHE, doit aussi nous amener à avoir ces éléments en tête lorsque nous rendons cet hommage. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cet utile rappel. Mme Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Jardin Louise Talbot et Augustin Avrial, quelle belle idée à la veille de l'anniversaire des 150 ans de la Commune ! Cette dénomination vient rappeler l'histoire de notre arrondissement, la grande Histoire, celle de la Commune de Paris, une histoire dont nous allons célébrer l'anniversaire mais une histoire qui n'est pas achevée et qui n'est pas figée. Nombre des projets politiques portés par la Commune de Paris sont encore des combats actuels : je pense à la naturalisation totale et absolue des étrangers, ou à leur participation, à égalité avec les Françaises et les Français, aux instances de la commune. Ces questions font écho à l'actualité récente, celle des événements de la Place de la République, celle des politiques d'accueil des étrangers et étrangères.

Je pense aussi à l'organisation du travail, aux coopératives ouvrières qui sont une réalisation démocratique concrète appuyée par la Commune, celle de la démocratie au travail dont le chantier reste, 150 ans plus tard, encore ouvert. Le passé de syndicaliste d'Augustin Avrial, son soutien aux luttes du monde du travail nous le rappelle.

Vous avez aussi rappelé les principales étapes de la vie de ce couple, qui illustrent leur engagement à défendre cette construction d'une démocratie sociale contre la répression féroce des forces d'Adolphe Thiers. Augustin Avrial sortira vivant de la Semaine sanglante qu'il a passée sur les barricades. Il n'en reste pas moins, comme son épouse, condamné à l'exil. Le couple restera séparé pendant de longues années avant de se retrouver à Paris.

La dénomination « Louise Talbot et Augustin Avrial » vient également rappeler la petite histoire de notre arrondissement, celle des artisans et des ouvriers qui peuplaient et faisaient vivre le 11^e. Augustin était un inventeur, un entrepreneur. On lui doit notamment la couseuse pneumatique et le brevet du motocycle à pétrole.

À travers cette dénomination, nous voulons aussi montrer notre attachement à nos quartiers faubouriens, riches encore aujourd'hui de cette vitalité créative et du tissu artisanal, vitalité que nous

essayons de préserver avec le label « Fabriquer à Paris » et en préservant de la spéculation immobilière des espaces de travail et de production dans le 11^e arrondissement.

Nous nous réjouissons donc de pouvoir appeler l'espace vert du 31 rue Bréguet « Jardin Louise Talbot et Augustin Avrial », une dénomination qui marque le trait d'union entre l'histoire de notre arrondissement et le futur que nous voulons lui dessiner, un futur résolument populaire et solidaire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire, chers collègues. Quelques mots pour dire combien pour les élus Écologistes cette délibération, qui a pour objet la dénomination du jardin Bréguet en « jardin Louise Talbot et Augustin Avrial », est importante. Ces deux personnes symbolisent la Commune de Paris et cette période de l'Histoire est souvent encore trop méconnue par nos concitoyens. Un travail de pédagogie et de mémoire est donc nécessaire à travers l'installation de plaques commémoratives, des dénominations d'équipements municipaux, des noms de rues, mais aussi des créations d'expositions ou de projections de films, l'organisation de débats comme cela va être le cas au printemps prochain pour fêter les 150 ans de la Commune de Paris. Je dois vous dire, vu mon âge, que je me rappelle tout à fait de l'anniversaire des 100 ans de la Commune de Paris, qui avait initié essentiellement par des militants et des militantes qu'on appelait « gauchistes ». À cette période, la Commune de Paris avait été redécouverte grâce à l'après-68.

Je souhaite aller encore plus loin que la commémoration des anniversaires car le risque est d'institutionnaliser cette période et de ce fait, lui gommer son aspect révolutionnaire et libertaire. Il faut continuer à faire vivre la Commune pour garder la mémoire d'un événement qui a vécu tout particulièrement dans notre arrondissement. Je vous invite à regarder le film de 2005, « La Commune » de Peter Watkins, qui revient sur tous les événements qui se sont déroulés dans le 11^e arrondissement, en portant un regard très contemporain.

Faire vivre la Commune, cela veut dire aussi garder l'esprit des Communards, l'esprit du collectif, de l'inventivité, de la prise de risque, de réquisitionner des bâtiments vides, de créer des coopératives, de mettre à disposition des espaces pour favoriser les rencontres, les débats vifs et généreux entre les citoyens et citoyennes pour lutter contre les inégalités et trouver ensemble des solutions aux nouveaux défis de 2020, ceux du changement climatique. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Merci à chaque intervenant pour ce soutien enthousiaste à cette proposition. C'est un beau message que l'on envoie en attribuant à cet espace vert du 11^e les noms de Louise Talbot et d'Augustin Avrial, l'année des 150 ans de la Commune.

Je vous propose de voter. Qui vote pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2020 DEVE 67 Subvention (14.000 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO - Convention pluriannuelle d'objectifs

M. le Maire : « M. Florent HUBERT a la parole. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Je suis très heureux de vous présenter cette belle délibération. C'est une opération qui s'inscrit dans le cadre de l'action très volontariste de la Ville de Paris en matière de préservation, de promotion et de valorisation de la biodiversité sur son territoire.

Dans ce cadre, nous avons noué un partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), qui vise à intégrer un certain nombre des espaces verts parisiens dans les espaces qui sont ciblés par la LPO comme étant des espaces refuges. Avec plus de 23 000 espaces protégés, il s'agit du premier réseau français, et le plus ancien (création en 1921). L'idée est de pouvoir proposer une vingtaine de sites sur Paris. L'accompagnement sur ces sites vise à faire un diagnostic de la faune et de la flore par la LPO, à faire évoluer les pratiques des exploitants de ces jardins pour aller vers des pratiques encore plus respectueuses de l'environnement (même si à Paris on est déjà très à la pointe sur ces sujets, mais nous avons peut-être encore des choses à apprendre), à dresser un bilan régulier de ces éventuelles améliorations dans les années qui viennent (la convention est pluriannuelle et dure cinq ans), et pendant cette durée, à mener aussi des actions de sensibilisation auprès du grand public et des usagers de ces jardins.

Dans le cadre de cette convention, deux sites ont été choisis dans le 11^e arrondissement, le jardin Damia et le square Gardette, sur des critères fixés par la LPO qui voulait des espaces qui pouvaient être aussi accueillants que possible, notamment pour la faune, qui sont marqués par une certaine forme de quiétude, une faible luminosité pendant la nuit et une faible infestation de rongeurs. Ce dernier est un critère national qui nous concerne peu en fait : il y a encore des collectivités qui luttent par le biais de raticides, des graines à manger disposées sur l'espace public, mais à Paris nous n'utilisons plus cette méthode depuis des années donc les oiseaux de nos jardins ne sont pas menacés par ces produits.

Je suis donc très heureux de vous présenter ce nouveau partenariat aujourd'hui. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Chloé SAGASPE. »

Mme SAGASPE : « Merci M. le Maire. Chers collègues, je tiens tout d'abord à rappeler que cette démarche de labellisation engagée par la Mairie de Paris est en effet exemplaire.

Comme vous le savez, deux espaces sont concernés dans notre arrondissement : le jardin Damia et le square Gardette. L'association des Amis du jardin Louis Majorelle a demandé en 2019 à ce que ce jardin, très apprécié pour son calme et sa variété et diversité florale, soit également labellisé en refuge LPO. Vous n'êtes pas sans savoir que l'association organise d'ores et déjà des activités pédagogiques pour sensibiliser aussi bien les enfants que les adultes à la préservation et au respect de la nature. Elle a déjà procédé à un comptage des oiseaux en lien avec la LPO.

Nous soutenons cette demande de labellisation et je fais d'ailleurs confiance à l'équipe municipale et aux services de la Ville pour engager les démarches nécessaires, notamment pour poursuivre la concertation avec les habitantes et habitants du 11^e concernant le futur aménagement de ce square.

L'attribution à la LPO de cette subvention, dont les Écologistes se réjouissent, est l'occasion de saluer le travail remarquable et essentiel qu'ils mènent pour la préservation de la biodiversité, et je vous encourage vivement à amplifier et développer les partenariats de la Ville avec cette association.

L'enjeu est de taille, on ne parle plus aujourd'hui simplement d'érosion de la biodiversité, mais bel et bien de sixième extinction de masse du vivant : un million d'espèces sont aujourd'hui menacées d'extinction. Les chiffres donnent totalement le vertige : en France, un tiers des oiseaux nicheurs

sont menacés, et à Paris, le moineau domestique est en situation critique. On estime que 3 moineaux sur 4 ont aujourd'hui disparu du paysage parisien en 13 ans.

Je tiens à vous alerter une nouvelle fois sur ce sujet : sous l'impulsion de ma collègue Joëlle MOREL, les Écologistes avaient demandé sous la précédente mandature à ce qu'une étude soit faite pour comprendre les causes de la diminution inquiétante de la population des moineaux parisiens, due principalement à l'urbanisation croissante. Cette enquête avait mis en évidence en 2017 une baisse d'environ 70% de la population, qui se concentre principalement dans les 5^e, 19^e, 20^e et aussi dans le 11^e arrondissement. Aujourd'hui, les colonies sont dans une phase critique : autrefois omniprésent dans les villes, le moineau domestique risque de disparaître progressivement si nous n'agissons pas. C'est pourquoi nous devons absolument sensibiliser les Parisiennes et Parisiens, mais aussi les copropriétés et inciter les bailleurs à installer des nichoirs pour attirer les colonies de moineaux. Malheureusement, la distribution de nichoirs n'est pas suffisante.

Donc s'il n'existe pas de solution miracle pour stopper leur disparition, on doit néanmoins réfléchir aux types de végétations, comme par exemple l'implantation de haies buissonnantes qui leur permettent de s'abriter hors de la période de reproduction, et intégrer dans nos documents d'urbanisme le principe d'installer des cavités pour que les espèces puissent installer leur nid. La révision du PLU est une opportunité que nous ne devons pas manquer.

On a déjà pu avoir l'occasion de l'évoquer, la LPO Ile-de-France est tout à fait prête à travailler avec la Ville de Paris et plus particulièrement avec les mairies d'arrondissement, notamment pour réaliser des inventaires participatifs, faciliter la mise en place de nichoirs dans la ville et proposer, comme Florent HUBERT l'a suggéré, des actions de sensibilisation, notamment au plus près du territoire, auprès des conseils de quartier, en développant par exemple des programmes de sciences participatives qui permettent d'observer et de dénombrer les oiseaux. Et pourquoi pas, nous pourrions même proposer des balades urbaines avec les associations afin d'inviter chaque habitante et habitant du 11^e qui le souhaiterait à se familiariser avec la biodiversité de son lieu de vie. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Florent HUBERT ? »

M. HUBERT : « Nous partageons l'ambition de labelliser le plus d'espaces verts du 11^e possible. La LPO ayant des moyens humains limités, elle n'a pas forcément la capacité à tout suivre, l'enjeu sera de pouvoir recourir à d'autres prestataires de labellisation comme Les Jardins de Noé ou Humanité & Biodiversité, et mobiliser tous les dispositifs de labellisation existants. Cela pourrait être intéressant pour nous. »

M. le Maire : « Très bien. Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

JEUNESSE ET SPORTS

2020 DJS 141 Tarifs applicables aux usagers des Centres Paris Anim' - Création d'un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune

M. le Maire : « Mme Joséphine LANFRANCHI a la parole. »

Mme LANFRANCHI : « Suspension des cours et des stages, absence d'offres d'emploi ou d'alternance, isolement dans des petits logements, parfois sans aucun accès à internet, la jeunesse est la grande victime invisible de la crise et de toutes ses conséquences.

Par cette délibération, j'attire votre attention sur nos jeunes désabusés et vous invite à faire un geste envers eux. Il ne s'agit pas de travail. Non, la jeunesse ne se résume pas à trouver un emploi ou à réussir ses études, il s'agit d'émancipation, autrement dit de faciliter l'accès des jeunes à tous les domaines qui contribuent à leur développement personnel et à leur épanouissement.

Je tiens à saluer les équipes des centres Paris Anim' de Mercœur et de Victor Gelez qui ont fait preuve d'une mobilisation exceptionnelle ces derniers mois auprès de nos jeunes du 11^e arrondissement. Les centres Paris Anim' sont une réelle source d'enrichissement pour les jeunes car ils leur proposent des activités riches et variées, culturelles, sportives et même scientifiques.

Toutefois, ces activités font l'objet d'une tarification qui est fixée en fonction du quotient familial. Ce mode de calcul entraîne donc une dépendance du jeune vis-à-vis de ses parents, tant au niveau des justificatifs qu'il se retrouve à devoir leur réclamer, qu'au niveau du tarif qui lui est appliqué et qui ne correspond pas forcément à son niveau de vie personnel. Dans le fond, ce mode de calcul représente donc un frein à l'autonomie des jeunes ; en pratique, c'est tout simplement un frein à son accès à ces centres. Lors de mon premier rendez-vous cet été à Mercœur, le centre m'avait justement fait part de leur grande préoccupation face à la raréfaction du nombre d'étudiants inscrits dans leur centre, qu'ils expliquaient par une inadéquation des tarifs avec leur statut.

Ainsi, cette délibération propose le principe d'une tarification unique pour les jeunes, qui est liée à leur seul statut. Elle s'appliquera à tous les étudiants, les apprentis, les volontaires du service civique et les bénéficiaires de la Garantie jeunes. Elle correspondra à la tranche 2 du quotient familial, sauf si le jeune relève déjà de la tranche 1. Donc je vous invite fortement à voter ce projet de délibération pour tenter d'amoindrir cette chape de plomb qui pèse sur le moral de notre jeunesse. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. J'interviens en lieu et place d'Emma RAFOWICZ qui aurait dû faire un plaidoyer pour la jeunesse et nous faire vibrer sur sa situation de jeune, ce que je ne serai pas capable de faire.

Néanmoins, je peux souligner le fait qu'il nous semble important d'aborder cette délibération dans notre enceinte car la philosophie de cette tarification nous semble très importante. Effectivement, on est dans une phase où une génération est menacée d'être sacrifiée. Pour empêcher ce sacrifice, il ne faudra pas seulement s'assurer qu'ils puissent travailler, se loger et se nourrir, mais aussi qu'ils puissent s'émanciper, se réaliser, avoir un futur « désirable ». Et pour ce faire, on pense que les nombreuses prestations offertes par les centres Paris Anim' sont très importantes. Cette réforme répond à la problématique d'accessibilité existante.

Il me semblait très important d'avoir une mention bien précise pour les bénéficiaires de la Garantie jeunes, parce qu'on oublie trop souvent ces jeunes qui ne sont ni étudiants ni salariés ni chômeurs et qui sont simplement décrocheurs, suivis par la Mission locale, souvent en grande galère et en rupture d'hébergement. Donc il est extrêmement positif qu'on les ait intégrés en tant que tel dans ce dispositif. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Vous voyez que vous savez défendre la jeunesse, vous êtes encore jeune. Jeune papa, en tout cas !

Nous passons au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

FAMILLES ET PETITE ENFANCE

2020 DFPE 152 Signature de conventions et d'avenants de prorogation aux conventions avec les associations gérant des établissements de la petite enfance

M. le Maire : « Je demande à M. Patrick BLOCHE de présenter cette délibération. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. C'est une délibération aussi banale que récurrente. J'aurais voulu, dans les délégations que m'a confiées la Maire de Paris, pouvoir vous proposer de nouvelles conventions avec toutes ces associations qui sont investies dans le territoire parisien dans l'accueil de la petite enfance, mais la crise sanitaire actuelle ne nous a pas permis de faire aboutir cette discussion avec les associations et notamment la Fédération Nationale Pour la Petite Enfance (FNAPPE) qui les représente.

Donc je vous propose banalement une prorogation de conventions déjà existantes, jusqu'au 31 décembre 2021. Je pourrai à ce moment-là vous proposer de nouvelles conventions triennales qui engageront la Ville pour les trois ans à venir. Cela permettra éventuellement, si nécessaire, de revoir un certain nombre de dispositions qui nous lient à ces associations. Il s'agit d'une prorogation d'un an, comme cela a été voté l'année dernière, sans que je n'aie à intervenir.

Si jamais vous n'étiez pas amenés à voter cette délibération qui concerne 113 associations gérant un total de 284 établissements d'accueil de la petite enfance, je me retrouverais avec 10 279 tout-petits sur les bras dont, je vous avoue, je ne saurais pas trop quoi faire. Donc sauvez-moi et prorogez d'un an ces conventions. »

M. le Maire : « Merci. Vous êtes allé droit au fait. M. Adrien TIBERTI s'est inscrit. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Nous ne laisserons que quelques dizaines d'enfants sur les bras de Patrick BLOCHE, ceux qui sont accueillis dans les crèches confessionnelles. Nous demandons la dissociation pour pouvoir voter l'ensemble des autres conventions et pas celles qui concernent les deux crèches confessionnelles. Libre à Patrick BLOCHE de leur trouver un mode de garde qui ne lui prendra pas trop de temps personnel. »

M. le Maire : « Merci. M. Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Je m'associe à la demande de mon collègue Adrien TIBERTI pour demander la dissociation sur ce vote, même si nous remercions beaucoup Patrick BLOCHE de nous avoir répondu aux questions concernant les crèches lors du précédent Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris.

Les écoles Ganone Yad et Ozar Hatorah ont pu être visitées et correspondent aux exigences de notre groupe. La visite des salles d'activités des enfants a permis de constater qu'aucune séparation n'existe entre les filles et les garçons, ils participent aux mêmes activités, les tenues des personnels étaient diversifiées et ne paraissent pas refléter de préceptes religieux. Nous tenons néanmoins à rappeler à celles et ceux pour qui ce ne serait pas une évidence que le groupe des Écologistes est profondément attaché à la laïcité et à la neutralité du service public. Nous souhaiterions un suivi détaillé pour chaque établissement, puisqu'ici tout est en lot.

Dans le contexte actuel, il nous semble aussi nécessaire d'avoir une discussion collective concernant les subventions à ces établissements. Nous en reparlerons lors du prochain Conseil de Paris. À ce stade, le groupe veut s'abstenir sur cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Que Patrick BLOCHE se rassure tout de suite, nous ne lui laisserons pas ces 10 000 petits bambins sur les bras. Néanmoins, la délibération demande de proroger d'une année, par voie d'avenant, les conventions actuelles afin de repousser leur échéance au 31 décembre 2021 et cela a poussé notre groupe à nous interroger quant au respect du principe de laïcité, qui nous est cher, compte tenu de la présence dans cette liste de certaines crèches que certains pourraient qualifier de « confessionnelles ». Au nom du groupe Changer Paris, je tiens donc à rappeler notre attachement profond au principe de laïcité, si important dans la construction et la vie quotidienne de notre pays.

Néanmoins, considérant le déficit de modes de garde pour les enfants à Paris et dans le 11^e arrondissement, et considérant l'engagement de ces crèches à être accessibles à tous, nous soutenons toutes les bonnes initiatives et toutes les offres pour le bien-être des enfants et faciliter le quotidien des parents. Nous voterons donc pour cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Patrick BLOCHE va vous répondre et vous redire notre attachement à la laïcité. »

M. BLOCHE : « Il faudra qu'on aille jusqu'au bout de ce débat qui m'occupe depuis de longues années déjà. Je l'avais amorcé en 2001 quand je présidais le groupe socialiste au Conseil de Paris. C'est pour moi un élément d'interrogation que le débat se focalise régulièrement sur les crèches.

Je vous rappelle que 30% des élèves parisiens sont dans le privé, que l'enseignement privé est en grande partie un enseignement confessionnel, que depuis 1959 nous participons de manière conséquente au financement de l'enseignement privé. En plus, avec l'obligation scolaire à 3 ans votée par l'actuelle majorité, nous avons dû apporter un effort financier supplémentaire, sans que la Ville de Paris n'ait de visibilité pour 30% des élèves à Paris sur le respect du principe de laïcité dans ces écoles qui sont, pour une grande partie, des écoles confessionnelles. Ce n'est jamais débattu au Conseil de Paris.

Par contre, sur ces crèches, côté Caisse d'Allocations Familiales (qui cofinance) et côté Ville de Paris (financement de 154 millions d'euros chaque année), nous passons notre temps depuis vingt ans, et je remercie Nour DURAND-RAUCHER de son intervention, à faire progresser continuellement les choses dans le respect du principe de laïcité. Et la situation aujourd'hui ne ressemble en rien à celle qu'elle était il y a encore dix ou quinze ans. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le débat revient chaque année. Les votes sont connus avant même l'expression des groupes, que ce soit en conseil d'arrondissement ou au Conseil de Paris, sans prendre aucunement en compte que les principes de laïcité, avec le contrôle exercé par la Ville et la CAF, sont beaucoup mieux respectés dans les

crèches où les enjeux sont quand même beaucoup moins importants car cela concerne des enfants entre 0 et 3 ans. C'est mon point de vue, même si l'éveil des enfants se fait de plus en plus tôt. Les enjeux sont moins importants que pour tous les établissements accueillant des enfants entre 3 et 15 ans, pour lesquels je n'ai aucune visibilité sur le respect des principes de laïcité, avec des enjeux beaucoup plus grands quant à la société dans laquelle on vit, et qui ne font jamais l'objet d'aucun débat. Je souhaiterais que l'Éducation Nationale ait une vigilance suffisante mais je ne peux vous en apporter la garantie.

Merci M. le Maire de m'avoir laissé un peu de temps. Je respecte les élus, je ne les remets pas en cause mais je voudrais qu'on ouvre le débat car j'aimerais bien que l'on aborde ce débat dans les années qui viennent, et notamment l'année prochaine quand on renouvellera les conventions, en prenant quand même en compte tout le chemin parcouru et ces différences de traitement qui m'étonnent beaucoup. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup cher collègue. Je crains qu'avec votre intervention vous ne vous attiriez quelques nouvelles inscriptions au Conseil de Paris. Mais il est intéressant d'aller jusqu'au bout de ce débat. Je ne peux qu'abonder dans votre sens quand vous dites que tous les éléments ont été apportés chaque année sur le contenu, le contrôle, les modalités de ce contrôle et sur les résultats de ces contrôles, que ce soit à travers l'Inspection Générale de la Ville de Paris ou des inspections spontanées sur site, ou par le respect des procédures de désignation qui passent par les commissions. Toutes les cases qui avaient été l'objet d'une interrogation ont été remplies, donc je ne peux qu'abonder dans votre sens. M. Adrien TIBERTI souhaite reprendre la parole. »

M. TIBERTI : « Puisque Patrick BLOCHE nous invite gentiment à poursuivre le débat. J'entends tout à fait ce qu'il dit sur la loi Debré. Je pense que la gauche, dans son ensemble, a été trois fois au pouvoir depuis 1959 et qu'elle aurait dû abroger cette loi. Toi-même, cher Patrick, tu as été parlementaire pendant vingt ans et deux fois pendant 5 ans où tu as eu la chance d'être dans la majorité. Tu as fait passer des lois, mais l'abrogation de la loi Debré n'en fait pas partie.

Par ailleurs, j'ai eu la chance de lire le communiqué de mon groupe à l'Hôtel de Ville à l'issue du dernier Conseil de Paris, et mon groupe estimait que dans les propositions que tu faisais, tu allais au-delà de la loi Debré pour le financement des écoles privées. Donc oui, poursuivons le débat sur la laïcité.

Quant à la réponse sur les inspections de la Ville, je crois l'avoir demandé plusieurs fois ici-même, puisque les débats sont récurrents, je n'ai jamais vu le moindre commencement de ces rapports. Je sais qu'ils existent, je vous fais confiance. Mais Lénine disait que la confiance n'excluait pas le contrôle. »

M. le Maire : « Bien. M. Patrick BLOCHE va forcément reprendre la parole. »

M. BLOCHE : « Tu fais un procès à la gauche qui m'étonne. Il y avait un gouvernement en 1981 où il y avait des Socialistes et des Communistes. Il y avait un ministre de l'Éducation Nationale qui s'appelait Alain Savary, qui a voulu créer un grand service public de l'éducation, et tu sais comment cela s'est terminé. Donc ne dis pas que la gauche n'a pas cherché à revisiter la loi de 1959.

Reste que, quand on a l'ambition d'exercer le pouvoir, non pas pour l'exercice du pouvoir mais pour changer la vie de nos concitoyennes et concitoyens, nous amène à prendre en compte le principe de réalité.

Tu le rappelais, c'est la loi Debré de 1959. De ce fait, nous sommes obligés de financer l'enseignement privé. Sinon, nous serions hors-la-loi et l'État se substituerait pour aller chercher de l'argent dans notre budget et le faire à notre place, ce qui serait extrêmement désagréable.

On t'a mal indiqué ce qui s'est passé en séance du Conseil de Paris car loin d'aller au-delà de ce que la loi Debré nous oblige à faire, nous sommes en-deçà de ce que cette loi aurait pu nous obliger à faire. J'ai finalement peut-être appris une seule chose dans ma longue vie politique, c'est savoir négocier, ce que j'ai fait avec le Diocèse de Paris. Et j'ai défendu l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, de la Ville de Paris. Donc je récusé complètement le fait que j'aurais mal négocié et que nous payons plus que ce que nous devrions payer. C'est le contraire. »

M. le Maire : « Absolument. Merci pour cet utile rappel. Nous allons passer au vote. Comme indiqué lors de la dernière séance, le vote dissocié n'est possible que lorsqu'on attribue une subvention. Le conseil d'arrondissement ne rend qu'un avis. Il faut donc que chaque groupe détermine son vote : pour, contre, abstention ou ne prend pas part au vote. »

Qui s'abstient ? Les élus du groupe Communiste et Citoyen, et les élus du Groupe Écologiste du 11^e. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2020 DFPE 165 Subvention (120.667 euros), avenant n°5 et convention avec l'association Solidarité Roquette (11e) pour le multi-accueil Les Pitchouns (11e)

M. le Maire : « Mme Bénédicte DAGEVILLE a la parole. »

Mme DAGEVILLE : « Merci. Je suis ravie de prendre la parole sur cette délibération qui permet de souligner un des aspects de l'important travail fourni par l'association Solidarité Roquette, celui de la gestion d'une structure d'accueil de petite enfance au sein du centre social. Le fonctionnement et les raisons d'être de cette structure vont de pair avec les missions d'accompagnement et d'insertion du centre social. C'est un lieu de proximité qui est bien inséré dans le quartier, avec des projets de prévention en direction des familles, mais aussi des partenariats avec les autres acteurs que sont les écoles, les associations et les écoles de formation de la petite enfance.

Aussi, je me félicite que nous puissions affirmer par cette délibération notre soutien à cette structure. Cette délibération consiste à voter un avenant à la convention avec cette structure ; la convention insiste, comme toutes les conventions, sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par notre mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Cette délibération nous propose de voter la convention qui fixe la subvention municipale de 120.667 € qui se décline de la manière suivante :

- une subvention de fonctionnement de 116.781 €
- une subvention d'investissement de 3.886 € pour les travaux de la terrasse du multi-accueil.

La délibération nous propose aussi de fixer l'engagement de l'association à réaliser les taux d'occupation et de fréquentation, et à mettre en œuvre les moyens destinés à réaliser ces objectifs. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Aymeric DE TARLÉ. »

M. DE TARLÉ : « Merci M. le Maire. Aujourd'hui à Paris, il n'est pas rare d'entendre qu'il est impossible de garder ses enfants. En réalité, le département parisien est celui qui affiche le plus de places disponibles. Depuis 2001, l'action municipale ne cesse d'ouvrir de nouvelles places : 10 000 sous Delanoë, et environ 5000 places supplémentaires sous la précédente mandature, grâce à l'action de la Ville de Paris et de Patrick BLOCHE.

L'association Solidarité Roquette, qui nous a reçus en début d'année pour sa visite des travaux, œuvre pour l'accueil des enfants de toutes classes d'âge et issus de tous milieux sociaux. Sa dimension intergénérationnelle manifeste, avec un accueil des enfants allant de la petite enfance aux sorties en famille, ainsi que son ADN résolument solidaire en accueillant des familles populaires en son sein, en font un acteur phare de l'arrondissement depuis plus de 40 ans.

Si j'ai tenu à intervenir, c'est pour rappeler la nécessité des puissances publiques pour que chaque enfant puisse être reçu de la crèche aux études supérieures, dans un cadre laïque et public, afin d'être pleinement en phase avec ce qui est la République, car aujourd'hui les crèches, les écoles privées et les écoles religieuses prospèrent et augmentent de manière succincte depuis vingt ans. J'estime qu'il faut impérativement limiter leur influence par une politique publique ambitieuse en matière d'éducation et de petite enfance.

Oui, la gauche réalise une politique familiale et éducative qui protège les familles et qui favorise l'émancipation des enfants dès le plus jeune âge, n'en déplaise à la droite, très critique en la matière durant la campagne. Je lui demande, que fait-elle pour les professions intermédiaires, les salariés précaires, les intermittents et les chômeurs en fin de droits ? Car eux aussi sont parents. Et vu comment elle traite l'accueil des seniors qui ont travaillé toute leur vie, comme on le voit ce soir, imaginez comment elle traite les enfants, ou pire, les enfants de pauvres. La double peine.

Suite à mon BAFA petite enfance à 16 ans, j'ai travaillé pendant deux ans dans des crèches et des accueils tels que Pitchouns, et j'ai saisi rapidement à quel point les enfants conscientisaient les inégalités économiques et sociales. Pour une égalité des chances réelle dès le plus jeune âge, pour que les jeunes parents puissent faire garder leurs enfants facilement et à bas coût, et pour que notre République réalise sa promesse citoyenne, de la naissance à l'âge adulte, j'ai estimé essentiel de témoigner ce soir mon attachement, celui de mon groupe et celui de mon parti « Allons Enfants », au financement public de la petite enfance et de l'école en France, ne serait-ce que pour que les générations futures répondent à la pluie de défis que pose la décennie qui s'ouvre.

Je remercie Bénédicte DAGEVILLE pour sa précision. Merci M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci cher Aymeric. Je pense que cela ne nécessite pas de réponse, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie ».

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

2020 DASCO 137 Principe de gratuité des autorisations d'occupation par les associations des cours d'école et de collège et des EAPE en régie dans le cadre de leur ouverture au public les week-ends

M. le Maire : « M. Jérôme MEYER et Mme Florence MARSCHAL vont présenter conjointement. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Je vais me permettre une petite citation pour mon collègue Adrien TIBERTI qui va sûrement lui plaire. C'est une citation d'Albert Bayet, président de la Ligue de l'enseignement : « À école publique, deniers publics ; à école privée, deniers privés ». Je pense que nous aurons l'occasion d'avoir un débat sur le sujet, mais ce n'est pas l'objet de cette délibération.

Cette délibération sera présentée à deux voix, avec ma collègue Florence MARSCHAL. Elle porte sur la gratuité des occupations des écoles dans le cadre de la mise en place de la « ville du quart d'heure ». Avant de vous parler des écoles, je vais laisser ma collègue vous présenter la ville du quart d'heure. »

M. le Maire : « Mme Florence MARSCHAL. »

Mme MARSCHAL : « Merci M. le Maire. La ville du quart d'heure est un principe porté et développé par Mme Anne HIDALGO et par notre majorité lors des dernières élections municipales. Elle repose sur un triptyque : un concept, une ambition, une méthode.

Un concept : théorisé par Carlos Moreno, professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne, la ville du quart d'heure pourrait être résumée en un mot, la proximité. Toutes les politiques publiques doivent être à cette échelle. Concrètement, il s'agit de rendre accessible à moins d'un quart d'heure de chez soi tout ce dont on a besoin pour se loger, travailler, se soigner, s'approvisionner, apprendre, s'épanouir et s'engager.

C'est un concept innovant qui répond à plusieurs défis de notre temps : favoriser les mobilités douces pour répondre à la crise écologique, rapprocher le citoyen de la décision politique pour répondre à la crise démocratique, recréer des liens sociaux et de solidarité de voisinage pour ne laisser personne sur le bord du chemin, le tout à l'échelle d'un quartier, en s'appuyant sur son espace public, ses infrastructures, son réseau associatif et ses habitants.

Une ambition : créer la ville des proximités en utilisant tous les leviers de l'action publique territoriale et dans tous les domaines. Quelques exemples :

- Culture : favoriser son émergence dans l'espace public en s'appuyant sur les réseaux associatifs et les équipements culturels locaux, et soutenir les arts de la rue déjà bien implantés dans le 11^e arrondissement, en particulier grâce au festival Onze Bouge. Et aussi comme le suggérait Carlos Moreno, développer le théâtre en appartement quand nous serons sortis de la crise sanitaire.
- Commerces : renforcer le maillage des commerces et services de proximité
- Santé : soutenir et développer les réseaux des PMI et des maisons de santé, faciliter la pratique sportive
- Travail : développer les Points Paris Emploi
- Solidarité : soutenir les initiatives en faveur de la lutte contre l'isolement et le développement des liens de voisinage

Autre ambition : ouvrir de nouveaux espaces de rencontre et de détente, en apaisant l'espace public et en ouvrant les cours d'école. C'est l'objet de la présente délibération.

Une méthode : décroisonner les politiques publiques et agir en transversalité (toutes les politiques publiques devront intégrer cette ambition d'une ville à échelle de ses habitants), et concerter les habitants pour identifier leurs besoins et leurs attentes, en mettant par exemple en place des kiosques citoyens. Tous les habitants devront être écoutés, y compris les publics traditionnellement plus isolés et les enfants. À ce titre, le Conseil des enfants, bien ancré dans le 11^e arrondissement, sera partie prenante à cette réflexion citoyenne autour des politiques publiques.

Une première manifestation concrète de la Ville du quart d'heure est l'ouverture des cours d'école au public. Je laisse mon collègue Jérôme MEYER la présenter. »

M. le Maire : « M. MEYER va reprendre la parole. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Je vais être bref. Dans la prolongation de ce qui a été dit tout à l'heure, je souligne que les écoles font figures de capitales du quartier et donc de la ville du quart d'heure. Cette politique de la ville du quart d'heure s'inscrit également dans un panel d'autres politiques (rues aux écoles et cours oasis). Parce qu'on est dans une phase d'expérimentation, évoquée dans le cadre de cette délibération, on voulait signaler que l'école qui va être le site pilote dans le 11^e arrondissement est l'école élémentaire Keller (qui par ailleurs fait actuellement l'objet de la réalisation d'une cour oasis). Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour cette bonne nouvelle. Mme Bénédicte DAGEVILLE a demandé la parole. »

Mme DAGEVILLE : « Merci pour ces précisions. Certes, cette délibération s'inscrit dans le cadre du développement de la ville du quart d'heure, mais elle soulève de nombreuses interrogations sur la mise en œuvre concrète de la mixité de l'usage des cours d'école.

Les expérimentations démarrent très prochainement et vous avez choisi de les faire commencer sur le temps du week-end, ce qui nous semble très périlleux dans le contexte actuel. Mais même dans un contexte « normal », il aurait été peut-être plus simple de faire démarrer ces expérimentations pendant les vacances scolaires. Le temps de mixité des usages aurait été moins contraint puisque le temps des vacances est plus long que celui du week-end.

J'ajoute que la délibération nous semble imprécise sur plusieurs points, en tout cas toutes les précisions n'y sont pas, donc je me permets de vous interpeller :

- sur le périmètre des associations qui pourraient bénéficier de ces espaces pour en effectuer l'animation : comment est-il délimité ? La délibération dit que c'est en lien avec les mairies, mais de quelle manière ? Comment s'assurer que ces associations permettent bien l'ouverture de ces espaces aux habitantes et habitants du quartier dans leur ensemble ? N'y peut-on pas voir un risque ou une forme de privatisation de ces espaces à termes ? Ce sont les questions que je vous soumets.
- La délibération mentionne la concertation entre la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) et la Mairie, mais qu'en est-il de la concertation de la communauté éducative, et notamment des directeurs et directrices d'école, même s'ils ne seront pas sur du temps scolaire. Je rappelle, s'il en est besoin, que ces personnels sont épuisés par la charge de travail que leur administration leur impose, et ils sont particulièrement mis à l'épreuve par le contexte sanitaire actuel. Est-ce

que ces sujets seront ou ont été abordés en conseils d'école ? Le conseil d'école doit être consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école pour l'organisation des activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif, conformément à l'article L212-15 du Code de l'éducation.

- Nous avons également une interrogation sur les gardiens d'école. Il est mentionné dans la délibération que ce seront bien eux qui seront mobilisés pour ce projet. Mais qui sont ces personnels présents sur ces temps d'ouverture ? Avec quels contrats et quelles compensations ? Est-ce que ce sont les gardiens qui sont habituellement titulaires dans les écoles, ce qui les conduiraient à travailler 6 jours sur 7 ?
- Quelle est la concertation qui a été faite avec les riverains et les riveraines de ces écoles, qui pourraient être amenés à souffrir du bruit provenant de ces cours qu'ils ont pour l'habitude de savoir fermées le week-end ?
- Dernier point et pas le moindre : il est indiqué dans la délibération que la Ville prendra en charge le nettoyage des cours, mais il n'est pas dit comment. C'est un point essentiel, nous savons la difficulté qu'il y a par exemple à remettre en état les écoles les week-ends d'élections pour qu'elles puissent accueillir les élèves dans de bonnes conditions dès le lundi matin. Comment sera donc effectué ce nettoyage ? Par qui ? Par des agents de la Ville ou cela sera externalisé vers des entreprises sous-traitantes, entreprises dont on connaît les conditions d'emploi et de salaire ?
- Quand ce nettoyage sera-t-il fait ? Est-ce qu'il impliquera un recours à du travail dominical ? Permettre à certaines familles de bénéficier de l'usage des cours d'école le samedi, tout en condamnant les autres familles à passer le dimanche sans un parent obligé d'aller travailler, serait loin de l'objectif de la ville du quart d'heure que nous partageons.

Je vous remercie pour les réponses que vous pourrez apporter à notre groupe. »

M. le Maire : « Mme Joëlle MOREL a la parole. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Les élus Écologistes se réjouissent de la présentation de cette délibération qui permet enfin une meilleure utilisation des espaces de plein air dans les quartiers, à travers l'utilisation des écoles, des collèges et des locaux de la petite enfance.

Dans un arrondissement dense comme celui du 11^e, qui souffre du manque de jardins, d'espaces de respiration et d'espaces de plein air, donner la possibilité aux associations d'investir gratuitement les cours de récréation et de programmer des activités favorisera le vivre-ensemble dans les quartiers. C'était une demande très forte des Écologistes depuis de nombreuses années. Nous remercions la Ville de Paris de lancer cet appel à projets aux associations et acteurs locaux.

Les cours oasis sont bien évidemment à privilégier car leurs transformations sont probablement mieux adaptées à des occupations ponctuelles. Néanmoins, notre objectif est que tous les quartiers puissent profiter de cette mise à disposition des cours des établissements scolaires. Nous souhaitons également que l'expérimentation puisse, dès 2022, se généraliser aux week-ends y compris à l'accès à l'utilisation des préaux.

Néanmoins, nous rejoignons quelques interrogations formulées par Bénédicte DAGEVILLE, sur le périmètre des associations, l'articulation avec l'ensemble des équipes éducatives qui sont indispensables, l'articulation avec les conseils d'école. Nous souhaiterions avoir le maximum

d'informations concernant le calendrier et l'appel à projets afin de pouvoir le relayer auprès des associations. Merci. »

M. le Maire : « Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Le projet présenté dans cette délibération est une expérimentation attrayante sur le papier pour les Parisiens qui manquent cruellement d'espaces pour des activités et des divertissements extérieurs.

Cependant, si ce projet venait à être pérennisé, il poserait plusieurs questions dans la durée concernant :

- la sécurité des enfants et des personnels scolaires, notamment dans le cadre du Plan Vigipirate
- la propreté des lieux et le respect des règles sanitaires, particulièrement en temps de crise Covid
- le coût d'une telle opération et leur répartition. Il semble que l'opération n'est réalisable qu'au moyen de coûts importants pour assurer une surveillance des lieux pendant leur ouverture au public et pour garantir leur maintien dans un état propre et respectueux des règles sanitaires.

À ce jour, rien de tout cela n'est précisé. C'est donc en raison de toutes ces questions en suspens que notre groupe s'abstiendra. »

M. le Maire : « Merci. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention à ce stade. Je repasse la parole à Mme Florence MARSCHAL et M. Jérôme MEYER pour répondre. »

Mme MARSCHAL : « Je veux bien répondre au sujet des associations destinées à intervenir. L'objectif est de flécher des associations identifiées par la Mairie et dans le quartier, en mesure de proposer et d'encadrer des activités répondant aux besoins des habitants.

Concernant les nuisances pour les riverains, l'expérimentation visée par la délibération ne porte que sur une ouverture le samedi entre 10h et 18h, pas tout le week-end. Les cours n'ont pas vocation à accueillir des manifestations bruyantes et leur usage correspond à celui d'un jardin public : jouer, faire du sport, lire, se reposer, se rencontrer. Cela fera même moins de bruit qu'une cour de récréation. »

M. le Maire : « Merci. M. Jérôme MEYER. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Pour répondre aux différentes questions sur le calendrier prévu pour l'expérimentation, je précise que cette dernière est prévue entre le 23 janvier au 24 avril. Bien entendu, le contexte sanitaire sera déterminant dans la mise en œuvre de ce projet.

La deuxième question à laquelle je voulais apporter une réponse concerne l'association des directions d'école. Les directeurs d'école ont bien entendu été associés. Je précise que dans le cas de l'école Keller, une école sur laquelle nous avons beaucoup concerté, y compris en conseil d'école, au sujet de la mise en place de la cour oasis, il a été prévu dès le départ que cette cour oasis pourrait être ouverte au public.

Concernant la remise en l'état de la cour, je vous confirme qu'elle sera assurée par un prestataire extérieur qui effectuera le nettoyage des espaces utilisés (cour et sanitaires) le samedi soir et non le dimanche. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ces réponses claires et précises. Pour le reste, j'ajouterais que tout a été dit dans notre projet municipal. C'était une proposition qui figurait en bonne position. Je vous propose de passer au vote.

Qui s'abstient ? Les élus du groupe Communiste et Citoyen, et les élus du groupe Changer Paris.
Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Merci. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2020 DASCO 101 Caisse des écoles (11e) - Subvention 2021 (5.413.737 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention d'objectifs et de financement 2018-2021

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Jérôme MEYER. »

M. MEYER : « Merci M. le Maire. C'est une subvention qui fait suite à une délibération qui est passée en Conseil d'arrondissement le 21 septembre dernier ; elle prévoyait de proroger d'un an la convention signée entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles, qui porte sur un certain nombre d'objectifs en termes d'alimentation durable, de lutte contre le gaspillage et de gestion des bio-déchets.

Dans le cas présent, cette délibération complémentaire porte sur le montant de la subvention pour l'année 2021, qui s'élève à 5.413.737 €. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Grégory MOREAU. »

M. MOREAU : « Merci M. le Maire. Chers collègues, et mesdames, messieurs qui peut-être nous écoutez patiemment à distance à cette heure tardive. Le groupe des Écologistes approuve la prolongation pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire, ainsi que l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2021 conclu avec la Caisse des écoles du 11^e arrondissement et mis en place dans le cadre triennal 2018-2020 pour la mission de restauration déléguée par la Ville de Paris aux caisses des écoles.

Cette temporalité permet de laisser le temps de la réflexion avec l'ensemble des maires, adjoints au maire et caisses des écoles autour des nouveaux objectifs de ces dernières. Les orientations de l'ensemble des caisses des écoles parisiennes s'harmonisent en particulier avec le Plan Alimentation Durable (PAD) de la Ville de Paris et ses documents complémentaires comme « l'A à Z du plat protidique durable », qui mériteraient quelques clarifications et quelques approfondissements. La rédaction de la nouvelle version 2021-2026 de ce PAD, voire de ses compléments, en est d'autant plus importante.

Ainsi, nous suggérons d'abord la publication adossée des références scientifiques utilisées dans ce document et de sa liste des auteurs du PAD et de ses documents associés, afin de garantir une transparence complète sur l'origine des informations présentées qui sont importantes et qui sont une référence pour la collectivité publique parisienne et peut-être même au-delà.

D'autre part, le PAD s'appuie sur des clauses de bien-être animal au travers du label Agriculture Biologique (label AB) ou du Label Rouge, mais n'incorpore pas encore cette éthique du point de vue de la pêche, qui n'est pas incluse dans les labels MSC ou Pêche Durable, ni de la pisciculture (il faut peut-être aller chercher du côté des labels bio ou du label ACS).

Quant aux objectifs en matière de végétarisme du comité de pilotage Alimentation Durable, qui a en charge ce fameux PAD, on peut regretter qu'ils s'avèrent à ce jour plus modestes que ceux de l'avenant de la convention de la Caisse des écoles du 11^e arrondissement examiné aujourd'hui, qui vise deux repas végétariens hebdomadaires en plus du menu alternatif végétarien quotidien. Le 11^e est ainsi plus ambitieux que le PAD parisien.

Un autre point qu'on voulait mentionner sur le PAD : élargir la liste des auteurs du PAD, qui semblent être principalement des gestionnaires de la restauration collective. Élargir cette liste à des élus en charge de l'alimentation permettrait de pouvoir encore mieux répondre aux attentes des électeurs vis-à-vis des programmes annoncés et des feuilles de route, d'autant que la deuxième moitié de la version de 2015-2020 du PAD s'intitule « Plan d'actions ».

Enfin, une annonce imminente d'un calendrier précis des différentes étapes de la rédaction du PAD, dont la concertation devrait avoir lieu entre mars et juin prochain, clarifierait l'organisation de cette rédaction.

D'ailleurs le PAD, comme les caisses des écoles, se réfère souvent à ce qu'on appelle le Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN), dont les rapports de l'association Greenpeace France ont bien montré les biais du pilotage par un comité souffrant d'une sur-représentativité de certaines filières et groupes agro-industriels.

Même si on peut espérer une amélioration venant du Conseil National de la Restauration Collective, qui succède aujourd'hui à ce GEMRCN et comporte 60 membres dont deux collèges (l'un associatif, l'autre public) de quatre membres chacun (experts de santé publique), on peut se demander pourquoi ne pas se référer directement au rapport scientifique originel de l'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail (ANSES) qui continue à produire des analyses précises et objectives sur l'équilibre des repas.

La prochaine version du PAD inclura l'objectif ambitieux du zéro plastique dans la restauration publique, en s'alignant sur la substitution des plastiques de la loi Égalim de 2018.

Quant à la convention pluriannuelle d'objectifs citée plus haut, elle détermine les missions de lutte contre le gaspillage et de gestion des bio-déchets. Je laisse ma collègue Béatrice PIPITONE en dire un mot. »

M. le Maire : « Avant de vous donner la parole, y aura-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Mme Béatrice PIPITONE. »

Mme PIPITONE : « M. le Maire, chers collègues, je vais juste compléter les propos de mon collègue Grégory MOREAU sur la Caisse des écoles du 11^e. Nous comprenons bien évidemment la nécessité de ce report du fait des conditions sanitaires et la reconduction temporaire de la convention d'objectifs et de moyens pour 2021. Lors de la concertation, le Groupe Écologiste sera particulièrement vigilant à travailler ensemble pour mettre en œuvre les différents objectifs qui ont été rappelés ainsi que notre feuille de route de mandature commune pour la convention pour la Caisse des écoles du 11^e. Je voudrais rappeler les quelques éléments qui me paraissent importants de noter :

- L'approvisionnement en alimentation durable avec un objectif ambitieux au niveau parisien, notamment la part de local. C'est un objectif qu'il serait intéressant d'expliquer clairement dans la convention pour la Caisse des écoles du 11^e afin de créer des débouchés dans les terres agricoles parisiennes.
- Mon collègue Grégory MOREAU a déjà parlé d'alternative végétarienne. En revanche, je pense que sera aussi intéressant de regarder les objectifs de réduction du gaspillage alimentaire et des déchets afin de permettre notamment la sortie du plastique. On note déjà des objectifs assez ambitieux pour 2021 : de 3 repas par semaine à 4 composantes, l'acquisition de tables de tri, la poursuite des opérations de dons. Mais je pense qu'on pourra aussi être vigilants et ambitieux à travailler dans le cadre du plan de sortie du plastique, en testant par exemple des plateaux compartimentés en inox, des gourdes, la livraison de yaourts, l'usage de composteurs et d'autres multiples éléments pouvant être travaillés. Du coup, on verra comment décliner le plan parisien.
- Enfin, je voulais rappeler qu'on sera collectivement vigilants à nous assurer des bonnes conditions de prises de repas puisque, à titre d'exemple, cela fait quatre ans que les élèves et les enseignants du lycée Voltaires mangent toujours dans des conditions dégradées à la cantine avec des couverts et vaisselle en plastique et une place réduite, malgré les alertes répétées qui ont été faites par la Mairie du 11^e, lancées à la Région Ile-de-France et que nous renouvelons à cette occasion tous ensemble. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je repasse la parole à M. Jérôme MEYER pour répondre de façon synthétique mais complète. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Cet exposé était fort intéressant et soulignait l'engagement et le travail fait par la Caisse des écoles depuis maintenant plusieurs années pour progresser en termes d'alimentation durable. Nous aurons l'occasion de rentrer davantage dans le concret dès demain puisque se tiendra le comité de gestion de la Caisse des écoles et nous reviendrons plus particulièrement sur cet avenant.

Mais il me semble intéressant d'évoquer trois indicateurs qui sont prévus dans cette convention :

- La part progressive du bio qu'on se fixe pour 2021 à hauteur de 58%
- L'augmentation du nombre de repas sans viande ni poisson, avec pour cible en 2021 deux repas sans viande ni poisson par semaine, et l'expérimentation d'un menu alternatif végétarien quotidien
- Et je tiens à le souligner, même si cela dépasse le cadre de l'alimentation durable, car c'est important par rapport aux parents, à l'accessibilité et à la modernisation des outils de la Caisse des écoles : la mise en place du paiement par smartphone. Ce type de démarche peut faciliter le quotidien et la vie des parents d'élèves du 11^e arrondissement.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Avant de passer au vote, je vais paraphraser Patrick BLOCHE en vous demandant de ne pas nous laisser avec 9 400 élèves sans repas de midi à l'école, parce qu'il s'agit de la subvention qui va permettre à la Caisse des écoles de servir ces repas pendant toute l'année à venir. Nous allons continuer à progresser, merci d'avoir fixé le niveau le plus haut possible. Qui est pour ? Unanimité. Merci pour eux. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2020 DVD 44 Actions en faveur du Vélo. Subventions à diverses associations et conventions

M. le Maire : « Avant de passer au vote global des projets de délibération sans inscrit, nous allons voter séparément cette délibération car Mme Delphine TERLIZZI ne prendra pas part au vote de celle-ci.

Qui vote pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2020 DJS 167 Tarifs applicables aux usagers des centres Paris Anim' - Adaptation du tarif aux circonstances de crise sanitaire

M. MARTIN : « M. le Maire, notre groupe voudrait également demander un vote disjoint pour le projet de délibération 2020 DJS 167. »

M. le Maire : « Très bien. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SANS INTERVENTIONS

M. le Maire : « Nous procédons au vote global sur le reste des délibérations sans inscriptions :

- **2020 DLH 221** Location de l'immeuble 18 A rue Keller à 1001 Vies habitat - Avenant à bail emphytéotique
- **2020 DLH 244** Réalisation 10 passage Courtois (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (3 PLA I, 4 PLUS et 3 PLS) par LOGIREP
- **2020 DAE 265** Marchés découverts alimentaires et biologiques : Mise à disposition de bâches aux couleurs de la Ville de Paris - Avenants aux conventions de délégation de service public
- **2020 DAE 278** Subvention (6.000 euros) à l'association des commerçants Oberkampf Parmentier pour les illuminations de fin d'année 2020
- **2020 DJS 160** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2021
- **2020 DJS 162** Subventions (32.500 euros) à 12 associations participant à la politique de jeunesse, 6 conventions annuelles d'objectifs, 3 avenants (11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e)

- **2020 DASCO 144** Collèges parisiens - Dotations (25.138 euros), subventions (71.042 euros) et subventions pour travaux (99.584 euros)
- **2020 DDCT 97** Subventions d'investissement (39.540 euros) à 2 associations situées en quartiers populaires
- **2020 DASES 164** Subvention (175.192 euros) et convention d'investissement pour travaux et équipements avec l'association HumanEst
- **2020 DASES 277** Subventions de fonctionnement (467.762 euros) et subventions d'investissement (138.923 euros) aux associations pour leurs actions d'aide alimentaire en faveur des personnes démunies
- **2020 DAE 331** Subvention (2.720 euros) à l'association des commerçants du quartier Beaumarchais pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (11e)

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11202028 Vœu concernant l'évacuation d'un campement Place de la République le 23 novembre 2020

M. le Maire : « Il nous reste à examiner trois vœux et une question orale. Ayant adopté un règlement intérieur, je vais demander à la Direction Générale des Services de lancer l'horloge puisque, je vous le rappelle, les temps de présentation et de réponse sont limités à quatre minutes. Après la présentation, suit la réponse de l'exécutif. Le rapporteur du vœu peut reprendre la parole pour une seule minute et les groupes peuvent chacun apporter une explication de vote sur deux minutes maximum.

Je vais passer la parole à Mme Lucie SOLEM pour le premier vœu. Une version amendée a été déposée sur table. »

Mme SOLEM : « Merci M. le Maire. Un migrant est une personne, commençons par rappeler l'évidence. Tout a été dit sur l'évacuation *manu militari* de la Place de la République et ces images évidemment choquantes, tout le monde semble en convenir, qui cachent une réalité amenée à se reproduire s'y rien n'est fait.

Un migrant est une personne et toute personne ne peut errer sans cesse. Elle doit à un moment se poser à un endroit pour dormir. Quand un migrant s'installe avec une tente quelque part, il est expulsé au bout de quelque temps. Il se pose à un autre endroit et il est de nouveau expulsé, cinq fois, dix fois, systématiquement, au bout de 24h, de quelques jours, de quelques semaines. C'est un cycle sans fin.

Le problème que certains n'ont peut-être pas compris, c'est que ces personnes sont en chair et en os. Elles ont des besoins élémentaires comme nous tous : manger, dormir, se laver. En démantelant un camp comme celui de Saint Denis, sans apporter de solutions d'hébergement à environ 500 migrants, la création d'un autre camp était inévitable. En démantelant sans solutions d'hébergement, on ne résout pas le problème, on ne fait que disperser les migrants qui ne vont pas s'évaporer dans l'atmosphère.

Par ailleurs, la France a des obligations qu'elle a contractées dans le cadre de traités internationaux. Proposer une solution d'hébergement aux migrants n'est pas un choix, n'est pas une œuvre de charité, c'est une obligation. La France est régulièrement condamnée par la Cour européenne des Droits de l'Homme pour cette raison.

De plus, puisque certains aiment bien faire la différence entre les bons et les mauvais migrants, notons que les migrants évacués venaient d'Afghanistan, d'Éthiopie, de Somalie et du Soudan, des pays où sévissent des conflits armés. Ce sont des personnes en situation de grande vulnérabilité, qui ont souvent subi des violences dans leur pays d'origine ou lors de leur traversée. Ce sont des publics particulièrement fragiles et exposés au Covid.

J'entends beaucoup de reproches adressés aux associations, citoyens solidaires, élus, avocats, journalistes qui étaient sur place, accusés d'instrumentaliser la misère de ces personnes. Jusqu'à présent, prévalait un dispositif qui prévoit le démantèlement d'un camp uniquement si des solutions d'hébergement sont prévues. En évacuant la Place de la République, on s'est attaqué à la visibilité des migrants mais pas au fond du problème. On ne fait que cacher cette réalité de la vue des citoyens des grandes villes. On ne peut donc pas reprocher aux associations de vouloir donner de la visibilité à la situation de ces personnes pour alerter l'opinion publique puisque l'État ne répond pas.

Cette situation était d'autant plus incompréhensible que la Ville de Paris a fait des propositions d'hébergement (le Parc des Expositions dans le 15^e, l'Espace Champerret dans le 17^e qui sont vides en ce moment) et qu'elle travaille au quotidien avec le Ministère de l'Intérieur, le Préfet de police et le Préfet d'Ile-de-France. Évidemment, pour que cela fonctionne à Paris, il faut que tout le monde joue le jeu, à commencer par les maires de tous les arrondissements. Pour rappel, le 11^e a accueilli 83 migrants dans un hôtel social du boulevard de Charonne et nous en sommes fiers. Beaucoup d'habitants et d'associations du 11^e leur ont apportés des vêtements et des chaussures ; qu'ils en soient ici remerciés.

Quant au recours disproportionné à la force, je rappelle : un migrant est une personne. Au-delà des comportements individuels inacceptables de certains policiers, il y a eu très certainement des instructions qui ont été données aux forces de l'ordre. Il faut que la lumière soit faite sur la responsabilité de la hiérarchie des policiers qui sont intervenus et ce au plus haut niveau. Merci. »

M. le Maire : « Merci pour avoir respecté les quatre minutes de temps de parole à la seconde près ! Il s'agit d'un vœu présenté au nom de l'exécutif donc il n'y aura pas de réponse puisqu'il est évidemment favorable. Mais j'ai plusieurs demandes d'explication de vote. Je donne d'abord la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je me trouvais sur la Place de la République ce soir-là, avec beaucoup d'autres élus parisiens dont Nour DURAND-RAUCHER. Nous avons vu la police chasser *manu militari* les gens et les sortir de tentes. Nous les avons vu aussi courser ces personnes jusqu'à l'Hôtel de Ville et les empêcher de s'installer. Nous, les élus, avons été empêchés de rejoindre la place de l'Hôtel de Ville, nassés à l'angle de la rue du Temple et de la rue de la Verrerie, pour nous empêcher d'être témoins du choix manifeste de la Préfecture de police d'empêcher le

moindre de ces individus d'installer une tente, à moins qu'ils ne repassent de l'autre côté du périphérique. Il y avait là des ordres et la volonté claire et affichée d'empêcher que la moindre de ces personnes ne puissent poser sa tente pour la nuit quelque part dans Paris. Tout cela était évidemment scandaleux et inhumain. Scandaleux parce que la plupart de ces gens relèvent du droit d'asile, et remettre en cause le droit d'asile est excessivement grave du point de vue du respect des conventions internationales et du point de vue de la simple humanité. En plus de cela, il y avait une volonté absolument immonde de cacher le problème au-delà du périphérique, là où il se voit moins et où il est moins problématique. C'est évidemment inacceptable.

Les responsabilités sont très importantes, celles du Préfet de police. Je n'oublie pas qu'un ancien Premier Ministre, Alain Juppé, qui n'était pas de mon bord politique, l'avait tout simplement qualifié de nazi. Ces propos avaient été rapportés dans la presse.

À un moment donné, il faudra aller jusqu'au bout de ce que nous demandons dans le vœu : exiger la démission du Préfet de police et celle du Ministre de l'Intérieur qui continue à le soutenir, et exiger la vérité sur un autre problème, celui des violences policières. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Je constate que, quatre mois après nos échanges sur le campement installé à l'époque au square Jules Ferry, la majorité décide à nouveau d'ouvrir le dossier des migrants à Paris. Nous avons déjà eu un premier débat en juillet au sein de ce Conseil et lors du Conseil de Paris qui s'en est suivi et sur lequel je ne reviendrai pas car nos positions ont été assez claires. Tout comme vous, j'ai vu les images de l'évacuation de ce campement installé Place de la République. Elles m'ont saisi. Puis je lis votre vœu, et je ne m'y retrouve pas.

Tout d'abord, vous demandez à la Maire de Paris d'interpeller le Ministre de l'Intérieur. Je ne comprends pas car l'objet même de votre vœu est déjà satisfait puisque la Maire de Paris a déjà interpellé le Ministre de l'Intérieur par un courrier datant du 24 novembre 2020 et publié sur les réseaux sociaux, ce qui rend donc votre vœu sans objet. Nous vous invitons donc à le retirer. À défaut, nous nous abstiendrons pour cette raison technique.

Je voudrais aussi revenir sur les considérants de votre vœu. Vous y parlez d'un « usage disproportionné de la force » et d'une « brutalité excessive lors de l'intervention des forces de l'ordre ». Prenez garde à la généralisation abusive : il y a eu effectivement des actes, sporadiques, qui ne sont pas qualifiables et qui doivent être dénoncés. Ils l'ont été et c'est heureux. Néanmoins, ce genre de généralisation est injuste, c'est une injure aux forces de l'ordre qui, dans leur immense majorité, ont accompli leur devoir avec retenue et professionnalisme en dépit des provocations. C'est une insulte envers tous les policiers et gendarmes blessés ou tués en service, et nous savons ce que c'est dans le 11^e arrondissement. Et c'est attiser la haine anti-flic qu'une partie de la gauche radicale a mis au cœur de sa doctrine. Je vous renvoie au courrier du Préfet Lallemant adressé aux forces de l'ordre, qui est très clair et qui pose les bases de la ligne républicaine.

Enfin, je voudrais rapidement revenir sur cette intervention elle-même. J'ai vu les images et mon premier sentiment a été la colère. Alors à travers vous, je voudrais m'adresser à vos formations politiques respectives, ce qui n'enlève en rien au respect que je vous porte à titre individuel : vous devriez avoir honte.

Pour conclure, merci d'avoir rappelé qu'un migrant était une personne. Je suis désolé, mais vous faites de la détresse humaine votre fonds de commerce. Ce n'est pas acceptable et on ne veut pas être associés à cela. »

M. le Maire : « M. Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : Merci M. le Maire. Comme vous tous, j'ai été profondément choqué par les images de l'évacuation de la Place de la République. Je suis d'accord avec vous sur le fond, sur le respect du protocole qui a été établi entre les différents pouvoirs publics pour pouvoir accompagner l'évacuation d'un camp de migrants. J'espère qu'à l'avenir la Préfecture de police, en lien avec la Mairie de Paris, suivra ce protocole, ce qui n'enlève en rien à mon questionnement sur la place d'un élu en écharpe sur une occupation illicite d'espace public.

Pour le reste, je voudrais quand même rappeler quelques chiffres et la genèse de cette histoire qui concerne la suite de l'évacuation du campement de l'autoroute A1, donc de l'évacuation de la Place de la République : il n'est pas vrai, comme il est dit dans le vœu, qu'il n'y a eu aucune solution d'hébergement mise en place par le gouvernement. Dès les jours précédents, 2000 personnes étaient présentes sur le campement de Saint Denis, principalement des hommes seuls. L'État a donc trouvé 2000 places d'hébergement, en hôtel et en gymnase, selon un protocole renforcé vu avec l'ARS. Cette évacuation du campement de l'autoroute A1 était rendue nécessaire parce que les gens vivaient dans des conditions indignes, renforcées par la situation de la crise Covid.

Le jour J, le 17 novembre, il y avait entre 3300 et 3500 personnes sur ce campement, dont des familles avec enfants. Le Ministère du Logement a pu mobiliser 1000 places supplémentaires pour arriver à 3000. Le Ministère du Logement a continué à chercher des places dans un contexte déjà très tendu. Ainsi, le 20 novembre, 66 personnes ont pu être hébergées.

Le lundi 23 novembre au soir, environ 300 migrants se sont installés sur la Place de la République. Avec des associations et des élus, ils ont été évacués dans les conditions que l'on sait. Des policiers ont manifestement commis des fautes, le rapport de l'IGPN a été rendu. À titre personnel, je suis pour qu'une autorité indépendante remplace l'IGPN.

La justice passera, comme elle passe à chaque fois. Il ne faut pas non plus que nous jetions l'opprobre sur les forces de l'ordre qui, dans leur immense majorité, sont républicaines et garantes de la paix dans notre pays. »

M. le Maire : « Merci. M. Florent HUBERT pour une explication de vote. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Nous avons pris l'initiative de ce vœu car comme nombre d'entre vous, nous avons été profondément indignés et choqués par les conditions dans lesquelles se sont déroulées cette évacuation. Je tiens à vous répondre tout de suite : non, nous n'avons pas honte que nos élus aient été sur place pour les dénoncer, nous en sommes fiers au contraire parce que je sais que cette indignation est largement partagée. Je remercie non seulement Lucie SOLEM pour sa présentation, mais aussi tous les groupes de la majorité qui ont travaillé à la rédaction de ce vœu.

Nous voulons simplement réaffirmer notre position avec la plus grande des solennités et des fermetés. Le minimum d'humanité, c'est effectivement de faire un diagnostic social préalable et de mettre à l'abri des personnes vulnérables avant de pratiquer toute évacuation. C'est le minimum et nous le rappelons dans ce vœu. Malheureusement M. MARTIN, non, cette demande n'est pas satisfaite aujourd'hui donc elle mérite d'être rappelée ce soir.

En plus, il se trouve que depuis, il y a eu une multiplication d'affaires de violences policières dans notre pays, donc une tension s'accroît sur cette question. Non, ce n'est pas de la haine anti-flics que de demander qu'il n'y ait plus de violences policières dans notre pays pour renouer le lien de

confiance entre la population et les forces de l'ordre. Nous demandons donc ce soir que les responsabilités soient éclaircies dans l'ensemble de ces affaires, nous demandons que des sanctions exemplaires soient prises, y compris au plus haut niveau, si la responsabilité du Préfet de police est engagée. Nous demandons que le gouvernement engage enfin un travail de désescalade et de changement de doctrine, et qu'il recule sur la loi de sécurité globale et son article 24 qui pourrait empêcher que les images nécessaires pour la vérité et la justice soient diffusées. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme SOLEM, une réponse de l'exécutif ? »

Mme SOLEM : « Nous ne jetons pas l'opprobre sur les forces de police, vous m'avez mal comprise. Nous disons que certains comportements individuels de policiers doivent être sanctionnés, et surtout que c'est à la hiérarchie, celle qui a donné des ordres, qu'on réclame des responsabilités.

Enfin, M. MARTIN, je ne sais pas si vous connaissez Mme Angela Merkel, qui est de votre famille politique. Elle fait peut-être de la détresse des migrants son fonds de commerce car elle a été capable d'accueillir en 2015 plus d'un million de migrants en Allemagne. Ce pays a embauché et formé massivement dans l'administration pour assurer l'accueil et le suivi et pour construire des milliers d'hébergements pour ces réfugiés. Un million de personnes. Et là on parle de quelques dizaines de milliers de réfugiés. Alors, certes vous me direz qu'elle était dans une coalition avec un parti qui fait de la détresse des migrants son fonds de commerce. Peut-être, mais l'Allemagne a réussi et cela sans police, sans camp à démanteler jour après jour. C'est une question de courage politique et je vous invite à vous renseigner sur le cas allemand. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour la clarté de cette réponse. Le temps limité vous a peut-être invité à condenser votre pensée, vous amenant à dépasser ce qu'elle est réellement, mais je ne peux pas laisser passer le fait que le Préfet de police ait été associé au terme de « nazi ». J'ai bien compris que vous rapportiez le propos d'une autre personne, néanmoins le fait de le dire peut induire un doute dans les esprits et je tiens à le souligner.

Je vous propose de passer au vote du vœu amendé. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'évacuation, menée par la Préfecture de Police, le 23 novembre 2020 d'un campement de personnes migrantes installés Place de la République,

Considérant que ces personnes se trouvaient en errance depuis le démantèlement d'un camp à Saint-Denis le mardi 17 novembre et n'avaient pas reçu de l'État de solution d'hébergement,

Considérant que la situation sanitaire actuelle exige pourtant des mesures d'hygiène stricte et le respect des gestes barrières,

Considérant que cette évacuation a été marquée par un usage disproportionné de la force et par une brutalité excessive lors de l'intervention des forces de l'ordre,

Considérant que cette intervention sans ménagement rompt avec la doctrine partagée par tous les pouvoirs publics depuis plusieurs années de toujours conditionner une évacuation de campement à un diagnostic social préalable et à une mise à l'abri des personnes vulnérables,

Considérant que la Ville de Paris avait proposé dès vendredi 20 novembre la mise à disposition de 2 sites pouvant servir de lieux d'hébergement,

Considérant que ce type d'intervention conduit à une précarisation accrue des réfugiés, et n'est conforme ni au droit international sur le traitement des personnes migrantes, ni à la tradition d'accueil de la France,

Considérant que ce type d'intervention nuit au crédit des forces de l'ordre et à la nécessaire relation de confiance qu'elles doivent avoir avec la population,

Considérant que ce sont des images filmées par des journalistes, des militant.e.s et des citoyen.ne.s qui ont permis aux Français.es de prendre conscience de ce qui s'était produit, et que le fait de vouloir contraindre la diffusion de ces images est une atteinte grave à la liberté de la presse et au droit d'information,

Considérant que la Maire de Paris a écrit au Ministre de l'Intérieur dès le 24 novembre pour faire part de sa très ferme condamnation ;

Sur proposition des élu.e.s du groupe Paris 11 en commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Écologiste du 11^e et du groupe Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU :

- Que la Maire de Paris interpelle le Ministre de l'Intérieur afin que les conclusions des rapports commandés soient rendues publiques le plus rapidement possible, que les responsabilités dans la chaîne de commandement soient établies, et que les éventuelles sanctions qui s'imposeraient soient prises.
- Que la Maire de Paris interpelle le Ministre de l'Intérieur et le Préfet de Police afin qu'ils ne dérogent plus, sans aucune exception, au protocole mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et assurant qu'un diagnostic et une mise à l'abri des personnes vulnérables doivent impérativement précéder toute opération d'évacuation.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est contre ? M. Guillaume POITOUX. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. Merci beaucoup. »

Le vœu est adopté à la majorité.

V11202029 Vœu relatif au classement en zone urbaine verte des parcelles situées 49-53 boulevard de Ménilmontant, 7-15 passage de la Folie Regnault et 6 rue René Villermé (11e)

M. le Maire : « M. Guillaume POITOUX a la parole. »

M. POITOUX : « Merci. Considérant que le 11^e arrondissement est le plus densément peuplé de France, le district urbain le plus densément peuplé d'Europe et qu'il y a urgence à lutter contre la densification continue de l'arrondissement ;

Considérant l'impératif absolu d'adapter la ville de Paris au changement climatique en agissant face aux épisodes caniculaires désormais récurrents, en protégeant des zones vertes naturelles pour développer la biodiversité, en préservant des espaces de pleine terre qui favorisent le ruissellement des eaux de pluie ;

Considérant le faible nombre d'espaces verts dans l'arrondissement, 0,7 m² d'espaces verts par habitant alors que l'OMS en préconise 10 m² et par conséquent l'urgence d'offrir aux habitants de l'arrondissement et notamment aux plus jeunes des espaces verts de nature préservée et aussi des espaces de respiration permettant la pratique sportive et récréative en plein air gratuite et libre ;

Considérant les engagements pris par la Maire de Paris et notamment de « réinstaller la nature au cœur de la cité » ;

Considérant le passif et le lourd désaccord avec les habitants riverains sur les différentes versions proposées par la Mairie de Paris du projet « TEP Ménilmontant » depuis 2011 et considérant les initiatives citoyennes existantes favorisant la mixité sociale, le lien inter-générationnel, l'éducation à la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité, sur ces parcelles ;

Je sou mets que les parcelles située 49-53 boulevard de Ménilmontant, 7-15 passage de la Folie Regnault et 6 rue René Villermé (appelées TEP Ménilmontant) soient classées en « zone urbaine verte » de la Ville de Paris. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Patrick BLOCHE pour vous répondre. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Nous allons mener une concertation sur cette parcelle. Cela a été évoqué à plusieurs reprises et le sujet n'est pas nouveau dans notre séance du Conseil du 11^e arrondissement. De ce fait, comme il ne s'agit pas de préempter la concertation, l'avis ne peut être que défavorable. »

M. le Maire : « Merci. Mme Nelly GARNIER pour une explication de vote. »

Mme GARNIER : « Merci. Quand un arrondissement est trop dense et que les conditions de vie deviennent plus compliquées, cela a tendance à faire partir les familles, ce qui nous pose problème. Et au regard de la très forte densité de notre arrondissement, notre groupe s'est toujours opposé à tout projet de construction sur le site du TEP Ménilmontant. Nous avons d'ailleurs déposé un vœu lors du Conseil d'arrondissement du 21 juillet dernier, demandant de rendre inconstructibles les parcelles cadastrales 51 et 60, vœu que vous n'aviez pas voté M. POITOUX.

Concernant l'avenir du TEP Ménilmontant, nous considérons que seul l'intérêt général doit compter. C'est pourquoi nous voterons pour ce vœu, comme nous nous associons à tous les projets, notamment ceux de nos collègues écologistes, permettant de limiter la densification de l'arrondissement et de protéger et développer les espaces verts. »

M. le Maire : « Merci. M. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « L'avenir du TEP Ménilmontant a fait l'objet de nombreux combats pour préserver son espace de pleine terre et pour permettre aux habitantes et habitants d'y mener des activités écologiques, culturelles, sportives et de renforcement du lien social. Nous, les élus du Groupe Écologiste, y sommes particulièrement attachés et avons eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises.

Le classement des parcelles du TEP Ménilmontant en zone urbaine verte qui est proposé va dans ce sens, puisqu'elle a vocation – je cite le PLU – à « regrouper des espaces dont la densité bâtie est en général faible et dont la fonction écologique, la qualité paysagère ou la vocation récréative, sportive ou culturelle doivent être préservées et mises en valeur pour assurer la qualité de vie et les besoins de détente des citoyens ».

Néanmoins, ce classement en zone urbaine verte relève d'une inscription au Plan Local d'Urbanisme. Comme nous l'avons rappelé tout à l'heure, nous entrons dans une phase de construction du nouveau PLU bioclimatique et le groupe des Écologistes décidera du moment le plus opportun pour demander ce classement au sein du nouveau PLU bioclimatique. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur le vœu proposé ce soir. »

M. le Maire : « Merci. Mme Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci. Cela ne surprendra personne, le groupe Communiste votera contre ce vœu pour plusieurs raisons. Le 11^e arrondissement est le plus densément peuplé de France. Mais je rappelle que le TEP Ménilmontant est en face du Père Lachaise et qu'a priori il n'y a pas besoin d'autorisation spéciale pour traverser du 11^e au 20^e arrondissement. Nous partageons l'impératif absolu d'adapter la ville aux changements climatiques et nous mettons en œuvre tout ce qui est possible de faire pour parvenir à cet objectif. Vous parlez d'un passif et d'un lourd désaccord avec les habitants riverains, comme s'ils avaient sur le sujet un avis unanime qui serait aussi le vôtre. Il me semble que vous ne pouvez pas préempter la parole de l'ensemble des habitants et des riverains. Un certain nombre ne partagent pas votre projet pour le TEP Ménilmontant.

Par ailleurs, nous ne voterons pas votre vœu puisque nous n'allons pas nous dédire de l'engagement que nous avons pris devant les Parisiennes et les Parisiens au cours de la campagne municipale, qui est de faire de cet espace un espace pluriel avec un équipement social, un équipement sportif et un jardin, ce qui permet de concilier tous les objectifs que nous nous sommes fixés dans notre mandat. Nous voterons donc contre ce vœu. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE pour vous répondre. »

M. BLOCHE : « Je veux bien qu'on reparte sur un énième débat sur le projet Ménilmontant. Mme Bénédicte DAGEVILLE a dit de la manière la plus claire possible ce qui avait été proposé aux électrices et électeurs. Les résultats des élections municipales ont validé ce choix.

Et d'un autre côté, M. Alexandre VISCONTINI a rappelé que vient de commencer une concertation sur la révision du PLU ; nous venons de voter une délibération en ce sens. Donc il m'apparaîtrait souhaitable, en prenant compte du suffrage universel d'une part et la concertation qui s'ouvre d'autre part, que nous ayons un minimum de respect pour les citoyennes et les citoyens du 11^e arrondissement en ne votant pas ce vœu qui vide de sens toute concertation sur le devenir de ce terrain. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup. Nous avons un contrat de mandature et nous l'appliquerons. Nous avons dit quelle méthode serait mise en œuvre, donc ce n'est pas le vœu de M. POITOUX qui nous fera changer de méthode. Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que le 11^e arrondissement est le plus densément peuplé de France, le district urbain le plus densément peuplé d'Europe et qu'il y a urgence à lutter contre la densification continue de l'arrondissement ;

Considérant l'impératif absolu d'adapter la ville de Paris au changement climatique en agissant face aux épisodes caniculaires désormais récurrents, en protégeant des zones vertes naturelles pour développer la biodiversité, en préservant des espaces de pleine terre qui favorisent le ruissellement des eaux de pluie ;

Considérant le faible nombre d'espaces verts dans l'arrondissement, 0,7 m² d'espaces verts par habitant alors que l'OMS en préconise 10 m² et par conséquent l'urgence d'offrir aux habitants de l'arrondissement et notamment aux plus jeunes des espaces verts de nature préservée et aussi des espaces de respiration permettant la pratique sportive et récréative en plein air gratuite et libre ;

Considérant les engagements pris par la Maire de Paris et notamment de « réinstaller la nature au cœur de la cité » ;

Considérant le passif et le lourd désaccord avec les habitants riverains sur les différentes versions proposées par la Mairie de Paris du projet « TEP Ménilmontant » depuis 2011 et considérant les initiatives citoyennes existantes favorisant la mixité sociale, le lien inter-générationnel, l'éducation à la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité, sur ces parcelles ;

Considérant la révision prochaine du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris ;

Sur proposition de Monsieur Guillaume POITOUX ;

EMET LE VŒU :

Que les parcelles situées 49–53 boulevard de Ménilmontant, 7-15 passage de la Folie Regnault et 6 rue René Villermé (11e) soient classées en « zone urbaine verte » de la Ville de Paris.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus du Groupe Écologiste du 11^e. Qui est pour ? M. Guillaume POITOUX et les élus du groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Merci. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11202030 Vœu relatif à la sécurité routière entre la rue Alexandre Dumas et l'avenue de la République

M. le Maire : « M. Jean-Christophe MARTIN a la parole. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. C'est un vœu beaucoup plus pragmatique qui, j'espère, a vocation à créer moins de débat que les deux vœux précédents. Il part d'un constat, fréquemment relevé, suite aux modifications apportées sur le boulevard Voltaire qui ont grandement congestionné ce boulevard, notamment aux heures de pointe.

Nous faisons face dans ce quartier, compris entre la rue Alexandre Dumas et l'avenue de la République, le boulevard de Ménilmontant et l'avenue Parmentier d'un côté prolongé par le boulevard Voltaire, à des reports de circulation importants dans ce quartier qui n'est pas du tout prévu pour accueillir ce genre de trafic, avec un certain nombre de configurations qui sont dangereuses, y compris à 30 km/h : un certain nombre de priorités à droite avec très peu de visibilité et notamment des axes qui sont assez mal dimensionnés pour accueillir le trafic qu'ils accueillent actuellement.

Je cite aussi dans le dernier considérant une synchronisation des feux tricolores assez chaotique qui conduit non seulement à bloquer le carrefour question, mais aussi – et c'est beaucoup plus grave – qui conduit de nombreux automobilistes à franchir les feux au rouge, au mépris total des cyclistes qui arrivent à angle droit. Certains sont souvent passés très près des voitures ou sont passés sur la file à contresens.

Concrètement, ce que nous demandons sont des demandes principalement de bon sens :

- une évaluation de la visibilité des carrefours et ils sont nombreux entre les petites rues dans ce secteur ;
- la pose de panneaux « Stop » le cas échéant, quand elle n'est pas satisfaisante. Et elle est souvent insatisfaisante ;

- l'étude quant à l'implantation de ralentisseurs pour s'assurer de la maîtrise de la vitesse, qui est souvent limitée à 30 km/h dans ces rues, et notamment aux abords des établissements scolaires qui n'en sont pas tous pourvus. L'école de la rue Merlin en est pourvue, alors que le collège Alain Fournier n'en est pas pourvu ;
- Que les services revoient le rythme des feux au carrefour Roquette/Ménilmontant côté 11^e, afin d'y fluidifier le trafic et éviter les situations de blocages qui sont dangereux pour les cyclistes et tout particulièrement les piétons.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Mme Béatrice PIPITONE. »

Mme PIPITONE : « Comme vous le savez, il y a encore eu la semaine dernière un accident grave qui a causé la mort d'un cycliste, donc je vous remercie pour cette interpellation qui rejoint mes préoccupations et mon engagement quotidien, ainsi que celui de Luc LEBON, pour renforcer continuellement la sécurité dans les rues du 11^e arrondissement.

Mais je voulais aussi rappeler la politique globale et concertée que nous menons à ce sujet sur deux axes :

- les travaux de voirie. On a un projet global d'apaisement de l'ensemble des rues du 11^e : éviter le trafic motorisé de transit, réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution
- la prévention ou la sensibilisation des citoyens, en poursuivant les actions qui ont été menées avec le Code de la rue, dont l'arrondissement a été précurseur.

Concrètement, cela veut dire des aménagements réalisés pendant l'été autour des écoles et qui se poursuivent, et déployer une « démarche quartier » qui vise à revoir le plan de circulation pour apaiser les rues et concentrer les chantiers de voirie quartier par quartier. Par ailleurs, on œuvre à récupérer les places de stationnement en surface pour la sécurité des plus vulnérables.

Nous essayons de mener toutes ces actions en concertation avec les habitants, les parties prenantes et les associations, avec des concertations en ligne et aussi avec une commission des mobilités actives et de l'espace public que nous allons créer avec Luc LEBON en décembre. Cette commission se réunira avec la participation de citoyens et d'habitants tirés au sort, après inscription sur le site de la Mairie.

En ce qui concerne spécifiquement la sécurité entre la rue Alexandre Dumas et l'avenue de la République, j'ai noté vos différents points. Je voudrais simplement vous signaler que les services nous indiquent qu'aucun accident grave n'a été signalé à ce jour au croisement et que par ailleurs, c'est la règle de priorité à droite qui prévaut, comme dans tout Paris, le panneau « Stop » n'étant qu'une exception.

En revanche, pour améliorer la visibilité des passages piétons et des croisements, des travaux sont en cours dans tout le 11^e arrondissement pour installer des arceaux vélos devant les passages piétons, qui répondent à la fois à un besoin de visibilité et à un besoin de stationnement.

Je voudrais également rappeler qu'une étude globale des plans de circulation des rues Léon Frot et Saint Maur sera prévue mais dans le cadre de la « démarche quartier » afin de limiter le trafic de transits et la vitesse. L'usage de ralentisseurs pourra donc y être étudié, tout comme la sécurisation des rues d'écoles à proximité.

Nous disposerons d'éléments complémentaires sur les reports de trafic et sur l'évaporation dans le cadre de l'étude global du plan de circulation qui est menée dans le cadre de cette démarche. À titre indicatif, en 2019 on avait noté une baisse de 44% du trafic automobile à Paris depuis 2001.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce vœu, mais nous ne manquerons pas à continuer à vous informer dans ce Conseil d'arrondissement de l'ensemble des avancées, et en particulier de la « démarche quartier » sur le quartier dont vous parlez. »

M. le Maire : « Merci. M. Luc LEBON pour compléter. »

M. LEBON : « Je partage évidemment tous les points qui viennent d'être rappelés par ma collègue Béatrice PIPITONE. Finalement, j'étais un peu rassuré par votre intervention, M. MARTIN, car en lisant votre vœu, une chose m'avait frappé : l'absence totale de l'évocation de la sécurité des piétons, qui sont les usagers les plus vulnérables de l'espace public. Mais vous avez fini par les mentionner dans votre présentation orale. Quand on lit votre vœu, on a l'impression que les feux tricolores ne sont que des éléments de régulation de trafic, pourtant ce sont des éléments indispensables et essentiels à la sécurité des piétons. D'ailleurs, si on prenait en compte votre dernière demande sur le carrefour Roquette/Ménilmontant, elle aboutirait en fait à dégrader les temps de vert piéton sur la traversée du boulevard de Ménilmontant. Donc je pense que ce n'est pas si simple que ça.

À nous aussi, notre priorité est la sécurité, mais d'abord celle des usagers les plus vulnérables, c'est-à-dire les piétons et les cyclistes. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je n'ai pas reçu de demandes d'intervention, donc si M. MARTIN souhaite reprendre la parole, il est en droit de le faire pour une minute. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Pour anticiper votre question, je confirme que nous maintiendrons notre vœu. J'ai pris bonne note des éléments que vous nous avez communiqués et nous le maintiendrons à ce titre, pour garder le projecteur sur ces sujets.

Je tiens à rassurer notre collègue Luc LEBON, j'ai bien évidemment la sécurité des piétons en tête. C'est juste que les piétons se déplacent légèrement moins vite que les cyclistes, ils ont légèrement moins de risques de ne pas avoir le temps de voir devant eux une voiture débouler grillant un feu rouge. Néanmoins, je partage votre préoccupation, et je pense que nous la partageons tous autour de cette table, qui est la sécurité dans l'espace public des personnes les plus vulnérables, piétons en tête, et cyclistes bien évidemment. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vous propose donc de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'encombrement du boulevard Voltaire ayant généré de nombreux reports de circulation vers les axes parallèles, notamment les rues Léon Frot et Saint-Maur utilisées en pratique comme axes de délestage dans le sens Sud-Nord, ou la rue de la Roquette dans sa partie haute utilisée comme voie de contournement vers la place de la Nation par l'avenue Philippe Auguste,

Considérant la vitesse souvent excessive observée sur les rues Léon Frot et Saint-Maur, jusqu'à l'avenue de la République, qui constitue une longue ligne droite de 1,5 kilomètres avec quatre carrefours à feux,

Considérant par la configuration spécifique d'une partie des rues comprises entre les rues Alexandre Dumas et l'avenue de la République, à l'est de l'avenue Parmentier, où subsistent de nombreux carrefours à priorité à droite à la mauvaise visibilité,

rendant lesdits carrefours dangereux, y compris à 30 km/h, comme les carrefours Servan/Roquette, Desmoulins/Pétion, Saint-Maur/Pache/Desmoulins, Duranti/Merlin, Durant/Folie/Regnault ou Saint-Maur/Saint-Hubert,

Considérant la mauvaise synchronisation des feux tricolores sur le carrefour Roquette/Ménilmontant côté 11^e arrondissement sans le sens Roquette vers Nation, où seuls trois véhicules n'ont le temps de passer le premier et le second feu, situé 5 mètres plus loin, ce qui conduit i) à bloquer ledit carrefour Roquette/Ménilmontant en heure de pointe, ii) les automobilistes franchissant ce carrefour vers le côté 20^e arrondissement du boulevard de Ménilmontant à doubler le point de blocage en passant à contresens sur la voie descendante de la rue de la Roquette, et iii) les automobilistes à régulièrement franchir au rouge le feu tricolore en haut de la rue de Roquette, ce qui crée un risque certain pour les cyclistes suivant la piste du boulevard de Ménilmontant,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) ;

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris procède à une évaluation de la visibilité sur les carrefours compris entre la rue Alexandre Dumas et l'Avenue de la République à l'est de l'avenue Parmentier,
- Que dès lors que celle-ci sera jugée insuffisante, il soit procédé à l'installation de panneaux « STOP » sur le(s) axe(s) secondaire(s) afin de sécuriser le carrefour axe principal / axe(s) secondaire(s),
- Que la Ville de Paris étudie les opportunités d'implantation de ralentisseurs sur les axes secondaires entre la rue Alexandre Dumas et l'Avenue de la République à l'est de l'avenue Parmentier, notamment aux abords des établissements scolaires quand ces dispositifs manquent, afin de concourir au respect des limitations de vitesse en vigueur,
- Que le rythme et la synchronisation des trois feux tricolores du carrefour Roquette/Ménilmontant côté 11^e arrondissement soient revus afin d'y fluidifier le trafic.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? M. Guillaume POITOUX. Qui est pour ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

QUESTION ORALE ADRESSEE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Q11202007 Question orale relative au projet Murmure

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Nelly GARNIER pour une question orale relative au projet MurMure. »

Mme GARNIER : « Merci M. le Maire. Effectivement, notre conseil abordait le projet MurMure lors de sa dernière séance. Nous partageons les inquiétudes qui ont déjà été formulées par nos collègues. Plus le temps passe, plus l'« attention particulière portée sur l'ouverture au quartier et aux habitants », selon les termes de la délibération 2019 DU 247 désignant Batipart comme lauréat de l'appel à projet, se réduit. Dans le même temps, la surface allouée aux bureaux s'accroît. Plus le temps passe, plus la part végétalisée initialement annoncée se réduit elle aussi, au profit d'un toit-terrasse ouvert au public qui générera de nombreuses nuisances sonores dans cet un îlot urbain

dense. De nombreux logements, notamment sociaux, ont leurs fenêtres à quelques mètres de ladite terrasse.

Nous aimerions nous attarder sur ce point qui en dit long sur votre conception du logement social. Il est vrai que les locataires des logements sociaux sont plus réticents à formuler leurs inquiétudes souvent par peur. Vous en profitez et cela, c'est inacceptable.

Certes, nous avons accueilli avec intérêt les éléments de réponses fournis par Patrick BLOCHE lors du précédent conseil d'arrondissement. De même, nous prenons acte de la réunion tenue le 13 novembre entre des représentants de la Mairie du 11^e arrondissement, de Batipart et des riverains. Mais le vrai sujet est que le projet réalisé corresponde à la délibération qui a été votée en Conseil de Paris en 2019. Ce qui n'est toujours pas le cas.

Les élus du groupe Changer Paris partagent les inquiétudes des riverains du 69 boulevard de Charonne et de leur collectif Murmure Trahison. C'est pourquoi nous demandons des engagements fermes de la Mairie du 11^e arrondissement afin de sortir collectivement par le haut d'une situation dans laquelle nous n'aurions jamais dû nous trouver :

- Quelles voies et quels moyens la Mairie du 11^e arrondissement compte-t-elle mettre en œuvre afin d'empêcher l'ouverture d'une salle polyvalente ou tout autre espace similaire sur le toit de l'ancien poste « Nation 1 » ?
- Quelle est l'efficacité prouvée des dispositifs d'atténuation du son en plexiglass présentés par les représentants de la Mairie du 11^e arrondissement comme une solution au problème, lors de la réunion du 13 novembre ?
- Quels moyens la Mairie du 11^e compte-t-elle exiger afin que l'accès au futur toit-terrasse soit maîtrisé et son occupation contenue ?
- Quelles garanties, fermes et irrévocables, l'exécutif du 11^e arrondissement donnera-t-il aux riverains afin que ce projet retrouve son aspect ouvert sur le quartier et respectueux de ses riverains et de leur tranquillité ?

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci Mme GARNIER. Reposer la même question ne conduit pas forcément à changer la réponse. D'autant plus que nous sommes, avec Patrick BLOCHE, habitués à dire la même chose à tous nos interlocuteurs. Donc je vais vous dire en quelques mots ce que nous avons dit aux riverains que nous avons reçus il y a quelques semaines suite à leurs demandes. D'ailleurs leurs demandes portaient sur un certain nombre de points que vous avez également évoqués.

Cette rencontre a permis de leur présenter la situation à l'égard du droit de l'urbanisme et du permis de construire. Pour répondre à une demande d'usage partagé de salles dans le projet de ce bâtiment, exprimée lors de la concertation, pour que le conseil de quartier, des associations du quartier et aussi des écoles ou le conservatoire puissent profiter de salles, il était nécessaire de faire basculer des locaux classés en bureaux dans la classification « espace de co-working ». Sinon il n'était pas possible d'un point de vue réglementaire d'accueillir ce public. Donc c'est pour répondre aux résultats de la concertation que cette modification a été faite.

Quelles sont les conséquences de cette modification en termes de droit d'urbanisme ? L'espace disponible en toiture, qui a été présenté lors des deux réunions publiques sur le projet que nous avons organisé en mairie (et qui n'a jamais changé, contrairement à ce que certains veulent faire entendre, et qui est toujours visible sur le site internet de la Mairie du 11^e), a été mis en espace de co-working pour que les associations de quartier puissent en profiter. La conséquence directe, en

termes d'urbanisme, est que le nombre de personnes qui sont règlementairement, au titre de la commission de sécurité, admissibles dans cet espace n'est pas déclaré par le pétitionnaire (à la différence d'espaces de bureaux), mais est l'objet d'un calcul de ratio au m² fait par la Préfecture. Donc à partir de ce ratio calculé par la Préfecture, ils estiment le nombre maximal de personnes pouvant être accueillies en toiture, pour des règles de sécurité, à 289 personnes je crois. En aucune manière cela signifie que le projet du pétitionnaire est de mettre 289 personnes dans cet espace, ni en permanence ni ponctuellement. La différence par rapport à un espace de bureaux est que ce dernier est déclaratif, c'est le pétitionnaire qui dit s'il met 30 ou 50 personnes maximum.

Cela a été présenté aux riverains et nous leur avons proposé d'engager une discussion sur le fait de faire une croix sur le résultat de la concertation, donc sur l'ouverture de cet espace aux associations de quartier, aux écoles et aux conservatoires, et ainsi, à partir du moment où l'on rebascule en espace de bureaux, de discuter sur un nombre de personnes maximal acceptable pour les riverains dans le permis de construire.

D'autres pistes ont également été abordées, notamment les dispositifs d'atténuation du son. Le pétitionnaire s'est ainsi engagé à réaliser une étude acoustique supplémentaire (il y en avait déjà une pour l'ensemble du projet, mais celle-là sera spécifique sur les usages en terrasse) pour simuler dans chaque immeuble mitoyen le niveau de bruit en fonction du nombre de personnes en terrasse. Cela me semble une donnée importante pour pouvoir avancer sur le premier point que j'évoquais.

Il y a eu d'autres avancées, plus anecdotiques mais néanmoins réelles, proposées lors de cette réunion. Et alors que nous nous engageons dans un échange constructif pour pouvoir faire progresser le projet dans les attentes des habitants et cela, encore une fois, en contradiction avec les résultats de la concertation, quelle n'a pas été notre déconvenue de découvrir à la sortie de la réunion de voir que les riverains, qui étaient présents dans la salle pour discuter et essayer de faire évoluer le projet, avaient adressé le même jour un recours à la Ville et donc engagé une procédure judiciaire. Pour moi, c'est aux antipodes de ce qu'est la négociation qui permet de faire avancer un projet.

Donc je dirais que la balle est un peu dans leur camp. Ils doivent choisir s'ils veulent passer en force et demander à un juge de décider, ou au contraire, s'ils sont prêts à discuter à partir des propositions que nous leur avons faites. Nous nous sommes d'ailleurs séparés en leur proposant de nous revoir en début d'année prochaine pour faire le point sur l'étude acoustique que j'ai évoquée et sur les discussions qui seront à faire en conséquence des résultats de cette étude acoustique.

Voici, de la manière la plus précise et complète qui soit, où nous en sommes. Donc je suis dans l'attente de connaître la position des riverains sur ces propositions de dialogue que nous leur avons faites. Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, nous allons lever la séance. Il s'agissait de la dernière séance avant les fêtes de fin d'année, je vous les souhaite excellentes. Très bonne soirée.»

À 21h25, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.